Envoi au contrôle de légalité le : 20 décembre 2023

Publication électronique le : 20 décembre 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 4 DÉCEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Pierre GEORGET

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART. M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s): M. Laurent DUPORGE, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Cécile YOSBERGUE.

COMMUNICATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

(N°2023-529)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment ses articles L.231-1;

Vu la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et, notamment, son article 5 ;

Vu le Décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis du Comité social territorial rendu lors de sa réunion du 02/06/2023 ;

Vu l'avis de la 6ème commission « Finances et service public départemental » rendu lors de

sa réunion du 06/11/2023;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article unique:

De la présentation du rapport social unique 2021, annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ;

Non-Inscrits) Contre: 0 voix Abstention: 0 voix

(· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

(Adopté)

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 4 décembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental, La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



IMPORTER VOS DONNEES ET EDITER VOTRE SYNTHESE



Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du RSU 2021. Ces données ont pour objectif de béné vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'éture Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Importer les données RASSCT / HANDITORIAL / GPEEC

Version 20

NOM DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE :

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

Nom du correspondant :	DELANNOY	BENEDICTE	
N° Département : 6	2	Téléphone : 0321219251	
Code postal : 62000		Adresse mail: delannoy.benedicte@pasdecalais.fr	

RAPPORT SOCIAL UNIQUE PRÉSENTÉ AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET À l'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU 31 DECEMBRE 2021

LISTE NORMALISÉE DES INFORMATIONS DISPONIBLES

Conformément à la loi du 6 août 2020 et au décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique

Informations complémentaires pour l'exploitation statistique du rapport

N° SIRET de la collectivité :	22620001200012	
Type de collectivité :	02 - Département	
Veuillez préciser :		
• La collectivité		
* Est-elle affiliée au	Centre de gestion ?	Non
* Dispose-t-elle de s	on propre CST ?	Oui

- 01 Région (y compris collectivités territoriales uniques de Martinique, de Guyane et de Corse)
- 02 Département
- 03 Service départemental d'incendie et de secours
- 04 Centre de gestion de la fonction publique territoriale
- 05 Centre national de la fonction publique territoriale
- 06 Commune (y compris commune nouvelle)
- 07 Centre communal d'action sociale (CCAS)
- 08 Caisse des écoles (CDE)
- 09 Caisse de crédit municipal
- 10 Métropole (y compris métropole de Lyon)
- 11 Communauté urbaine
- 12 Communauté d'agglomération
- 13 Communauté de communes
- 14 Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
- 15 Syndicat de communes à vocation multiple
- 16 Syndicat de communes à vocation unique
- 17 Syndicat mixte
- 18 Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
- 19 Office public de l'habitat (OPHLM ODHLM)
- 20 Pôle métropolitain
- 21 Autre établissement public intercommunal
- 22 Autre

Sommaire	
Cliquez dans la colonne "onglet" pour accéder directement à l'onglet désiré.	Onglet
A - L'EMPLOI	
Agents sur des emplois fonctionnels de direction	INID 4.4.0
- IND 1.1.0 - Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2021, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein de fonctionnaires et caractéristiques des emplois	<u>IND 1.1.0</u>
- IND 1.1.1 - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2021 par filière, cadre d'emploi et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe	IND 1.1.1
- IND 1.1.4 - Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2021 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe	IND 1.1.4
Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein des contractuels et caractéristiques des emplois	
- IND 1.2.1 - Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2021 par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et le type de recrutement	IND 1.2.1
- IND 1.2.4 - Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2021 par filière déclinée par catégorie et par sexe - IND 1.2.5 - Nombre de CDI conclus au cours de l'année 2021	IND 1.2.4 IND 1.2.5
- IND 1.3.1 - Autres contractuels sur emploi non permanent, en effectif physique et en ETPR, selon le sexe	<u>IND 1.3.1</u>
Les autres personnels - IND 1.3.2 - Recours à du personnel temporaire, mis à disposition par les CDG par filière ou intérimaires, selon le sexe	<u>IND 1.3.2</u>
Pyramide des âges des agents	
- IND 1.4.0 - Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/2021	IND 1.4.0
Positions statutaires particulières au 31 décembre 2021 des agents gérés par la collectivité territoriale - IND 1.4.1 - Nombre d'agents originaires de la collectivité	IND 1.4.1-1.4.4
- IND 1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure - IND 1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition	IND 1.4.1-1.4.4 IND 1.4.1-1.4.4
- IND 1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97)	IND 1.4.1-1.4.4
Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (travailleurs en situation de handicap) - IND 1.6.1 - Nombre d'agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (y compris reclassés) par catégorie hiérarchique, statut et sexe	IND 1.6.1
- IND 1.6.2 - Respect des obligations d'emploi : dépenses couvrant partiellement l'obligation d'emploi et taux d'emploi	IND 1.6.2
Autorisation d'exercice d'une activité accessoire - IND 1.8.1 - Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire	<u>IND 1.8.1</u>
B - RECRUTEMENT	
- IND 1.9.0 - Bilan des arrivées et départs dans l'année 2021 - IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2021, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe	IND 1.9.0 IND 1.9.1
- IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2021, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement - IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2021, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe	IND 1.9.2 IND 1.9.3
C - PARCOURS PROFESSIONNEL	
Thur do notify don notify and notify and the contract of the c	
Flux de sortie des agents occupant un emploi permanent - IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie - IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rubture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique	IND 1.9.4.0 IND 1.9.4.1-1.9.4.2
	IND 1.9.4.0 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2
 IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique Evolution de carrière IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2
 IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique Evolution de carrière	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2
 IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique Evolution de carrière IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 IND 1.9.6.1 Avancements et promotion interne dans l'année 2021 IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7
 IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique Evolution de carrière IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 IND 1.9.6.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2021 IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie 	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2
 IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique Evolution de carrière IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 IND 1.9.6.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2021 IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe 	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8
 IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique Evolution de carrière IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 IND 1.9.6.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2021 IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2021 par fillère et catégorie hiérarchique IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure 	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8
 IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique Evolution de carrière IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 IND 1.9.6.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2021 IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie 	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8
 IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 IND 1.9.6.1 Avancements et promotion interne dans l'année 2021 IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure D - ORGANISATION DU TRAVAIL 	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.8 IND 1.9.8 IND 1.9.9
 IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique Evolution de carrière IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 IND 1.9.6 1 Avancements et promotion interne dans l'année 2021 IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure D - ORGANISATION DU TRAVAIL Congés et absences IND 2.1.0 - Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents IND 2.1.1 - Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences syndicales), présents dans les 	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.8 IND 1.9.9
 IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie l'IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 IND 1.9.5 - Avancements et promotion interne dans l'année 2021 IND 1.9.6 - Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'apitiude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure D - ORGANISATION DU TRAVAIL Congés et absences IND 2.1.0 - Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents IND 2.1.1 - Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences syndicales), présents dans les effectifs au 31/12/2021 IND 2.1.2 - Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences 	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8 IND 1.9.9 IND 1.9.9
 IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique Evolution de carrière IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 IND 1.9.5 - Avancements et promotion interne dans l'année 2021 IND 1.9.6 - Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 IND 1.9.9 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure D - ORGANISATION DU TRAVAIL Congés et absences IND 2.1.0 - Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents IND 2.1.1 - Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences syndicales), présents dans les effectifs au 31/12/2021 IND 2.1.2 - Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences IND 2.1.3 - Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formation, journées de grève et absences IND 2.1.4 - Congés d	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.7 IND 1.9.8 IND 1.9.9 IND 1.9.9 IND 2.1.0 IND 2.1.1 IND 2.1.2 IND 2.1.3 IND 2.1.4-2.1.6
- IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique - IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique - IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique - IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 - IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 - IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 - IND 1.9.5 - Avancements et promotion interne dans l'année 2021 - IND 1.9.5 - Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique - IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 - IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe - IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure - OP - ORGANISATION DU TRAVAIL -	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8 IND 1.9.9 IND 2.1.0 IND 2.1.1 IND 2.1.2 IND 2.1.3 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6
- IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie - IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique - IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de nupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique Evolution de carrière - IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 - IND 1.9.6 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 - IND 1.9.6 - I Avancements et promotion interne dans l'année 2021 - IND 1.9.6 - I Avancements et promotion interne dans l'année 2021 - IND 1.9.6 - I Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique - IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 - IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe - IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure D - ORGANISATION DU TRAVAIL Congés et absences - IND 2.1.1 - Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents - IND 2.1.1 - Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences seffectifs au 31/12/2021 - IND 2.1.2 - Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences - IND 2.1.1 - Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences - IND 2.1.1 - Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par catégorie hiérarchique - IND 2.1.6 - Congés de paternit	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8 IND 1.9.9 IND 2.1.0 IND 2.1.1 IND 2.1.2 IND 2.1.3 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6
- IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie - IND 1.9.4.2 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique - IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique - IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 - IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 - IND 1.9.6.2 - Avancements et promotion interne dans l'année 2021 - IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique - IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 - IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe - IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure - IND 2.1.0 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure - IND 2.1.1 - Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences syndicales), présents dans les effectifs au 31/12/2021 - IND 2.1.2 - Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences - IND 2.1.3 - Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences - IND 2.1.4 - Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique - IND 2.1.5 - Congé	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8 IND 1.9.9 IND 2.1.0 IND 2.1.1 IND 2.1.2 IND 2.1.3 IND 2.1.4-2.1.6
- IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie - IND 1.9.4.2 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique - IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique - IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 - IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 - IND 1.9.6 - Avancements et promotion interne dans l'année 2021 - IND 1.9.6 - Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique - IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 - IND 1.9.8 - Nombre de fauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe - IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure - ND 2.1.0 - Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents - IND 2.1.0 - Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents - IND 2.1.0 - Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences syndicales), présents dans les effectifs au 31/12/2021 - IND 2.1.2 - Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences - IND 2.1.3 - Nombre de contractuels sur emploi non permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formation, journées de grève et absences - IND 2.1.5 - Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique - IND 2.1.6 - Congés de prôce aidant des fonctionna	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8 IND 1.9.9 IND 2.1.1 IND 2.1.2 IND 2.1.2 IND 2.1.3 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.7 IND 2.1.9 IND 2.1.9 IND 2.1.9
- IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2021, par moit de départ et selon le sexe et la catégorie - IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique - IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique - IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 - IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 - IND 1.9.6.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2021 - IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2021 - IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique - IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 - IND 1.9.9 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe - IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure Congés et absences - IND 2.1.0 - Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents - IND 2.1.1 - Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences syndicales), présents dans les effectifs au 31/12/2021 - IND 2.1.2 - Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences - IND 2.1.3 - Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences - IND 2.1.5 - Congés de présente de d'accuel de l'enfant des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique - IND 2.1.7 - Entretiens avant et après des fonctionnaire	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8 IND 1.9.9 IND 2.1.1 IND 2.1.2 IND 2.1.2 IND 2.1.3 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.7 IND 2.1.9 IND 2.1.9 IND 2.1.9 IND 2.1.9
- IND 1.9.4 0 - Départs dans famée 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie - IND 1.9.4.2 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique - IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique - IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 - IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2021 - IND 1.9.6.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2021 - IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique - IND 1.9.5 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéticlé d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 - IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'apititude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe - IND 2.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure - D - ORGANISATION DU TRAVAIL - D - ORGAN	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8 IND 1.9.9 IND 1.9.9 IND 1.9.9 IND 2.1.1 IND 2.1.2 IND 2.1.3 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.8 IND 2.1.9 IND 2.1.3 IND 2.1.4-2.1.8 IND 2.1.10 IND 2.1.7 IND 2.1.8 IND 2.1.9 IND 2.2.1 IND 2.2.1 IND 2.2.1 IND 2.2.2 IND 2.2.1-2.2.3 IND 2.2.1-2.2.3 IND 2.2.1-2.2.3 IND 2.2.1-2.2.3 IND 2.2.2.4
- IND 1.9.4 0 - Départs dans l'année 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie - IND 1.9.4.1 - Nombre de procèdure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique - IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique - IND 1.9.5 - Triblairsaitoin et stages au cours de l'année 2021 - IND 1.9.5 - Triblairsaitoin et stages au cours de l'année 2021 - IND 1.9.6.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2021 - IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique - IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 - IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe - IND 1.9.9 - Nombre de lonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure - PO- ORGANISATION DU TRAVAIL - D- O	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8 IND 1.9.9 IND 1.9.9 IND 2.1.1 IND 2.1.2 IND 2.1.2 IND 2.1.3 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.7 IND 2.1.8 IND 2.1.9 IND 2.1.9 IND 2.2.0 IND 2.2.1-2.2.3 IND 2.2.1-2.2.3 IND 2.2.1-2.2.3 IND 2.2.1-2.2.3
- IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2021, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie - IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique - IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique - IND 1.9.5 - IL valutaisation et stages au cours de l'année 2021 - IND 1.9.5 - IL valutaisation et stages au cours de l'année 2021 - IND 1.9.5 - I. Avancements et promotion interne dans l'année 2021 - IND 1.9.5 - I. Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique - IND 1.9.5 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 - IND 1.9.9 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021 - IND 1.9.9 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe - IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure - D - ORGANISATION DU TRAVAIL - D - ORGANISATIO	IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.4.1-1.9.4.2 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.5-1.9.6.1 IND 1.9.6.2 IND 1.9.7 IND 1.9.8 IND 1.9.9 IND 1.9.9 IND 2.1.1 IND 2.1.2 IND 2.1.3 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.4-2.1.6 IND 2.1.7 IND 2.1.8 IND 2.1.9 IND 2.1.9 IND 2.1.9 IND 2.2.0 IND 2.2.1 IND 2.2.1 IND 2.2.1 IND 2.2.2 IND 2.2.3 IND 2.2.1-2.2.3 IND 2.2.4 IND 2.2.5 IND 2.2.8

3/121 Sommaire

- IND 2.3.2 - Quotité de temps de travail des fonctionnaires occupant un emploi à temps complet rémunérés au 31/12/2021 par filière, cadre d'emplois et selon le sexe - IND 2.3.3 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe - IND 2.3.4 - Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent à temps complet rémunérés au 31/12/2021 par filière,	IND 2.3.2 IND 2.3.3
cadre d'emplois et selon la quotité de temps de travail et le sexe - IND 2.3.5 - Nombre d'agents contractuels bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe	IND 2.3.4 IND 2.3.5
- IND 2.3.6 - Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant	IND 2.3.6
Télétravail - IND 2.4.1 - Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail, de refus prononcés et d'agents exerçant leur fonctions dans le cadre du télétravail par sexe, par catégorie hiérarchique et par filière - IND 2.4.2 - Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail	IND 2.4.1 IND 2.4.2
E - REMUNERATIONS	
Rémunérations - IND 3.1.1 - Rémunérations des fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2021 - IND 3.2.1 - Rémunérations des contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2021 - IND 3.3.1 - Rémunérations des agents sur emploi non permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2021 - IND 3.3.9 - Nombre de contractuels ayant bénéficié d'une indemnité de fin de contrat	IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3 IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3 IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3 IND 3.3.9
- IND 3.4.0 - Ecart de rémunération hommes-femmes - IND 3.4.0.1 - Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées en 2021	IND 3.4.0 IND 3.4.0.1
Indemnisation chômage - IND 3.4.1 - Indemnisation du chômage pour les titulaires - IND 3.4.2 - Indemnisation du chômage pour les contractuels - IND 3.4.3 - Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire	IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3 IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3 IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3
Dépenses de fonctionnement - IND 3.4.7 - Dépenses de fonctionnement de la collectivité et dépenses de personnel	IND 3.4.7
F - SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	
Risques professionnels et mesures en matière de sécurité	
- IND 4.1.1 - Agents affectés à la prévention - IND 4.1.2 - Actions liées à la prévention dans l'année 2021 - IND 4.1.3 - Nombre de visites médicales sur demande de l'agent - IND 4.1.4 - Existence d'un document unique d'évaluation des risques professionnels - IND 4.1.5 - Existence d'un plan de prévention des Risques psychosociaux - IND 4.1.6 - Existence de démarche de prévention des risques - IND 4.1.6 - Existence de démarche de prévention des risques - IND 4.1.7 - Existence d'un registre de santé et sécurité - IND 4.2.5 - Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie	IND 4.1.1-4.1.2 IND 4.1.1-4.1.2 IND 4.1.3 IND 4.1.4-4.1.7 IND 4.1.4-4.1.7 IND 4.1.4-4.1.7 IND 4.1.4-4.1.7 IND 4.2.5
- IND 4.2.6 - Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière et nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux	IND 4.2.6
Protection fonctionnelle - IND 4.2.7 - Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime.	IND 4.2.7
Accidents du travail, maladies professionnelles et violences physiques sur agents - IND 4.2.1 - Accidents du travail reconnus dans l'année 2021 et jours d'arrêts de travail liés aux accidents survenus en 2021 ou avant - IND 4.2.2 - Maladies professionnelles reconnues en 2021 et jours d'arrêts de travail liés à l'ensemble des maladies professionnelles reconnues - IND 4.2.4 - Nombre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) attribuées au cours de l'année 2021 - IND 4.3.1 - Nombre de signalements pour actes de violences physiques, de violences sexuelles, de discrimination, harcèlement moral et harcèlement sexuel, agissement sexistes, - IND 4.3.2 - Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement	IND 4.2.1 IND 4.2.2 IND 4.2.4 IND 4.3.1 IND 4.3.2
Inaptitudes - IND 4.4.1 - Inaptitudes au cours de l'année 2021	<u>IND 4.4.1</u>
Suicides - IND 4.5.1 - Suicides au cours de l'année 2021	IND 4.5.1
G - FORMATION	
- IND 5.1.1.1 - Tableau récapitulatif - Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents dans les effectifs au 31/12/2021 ayant participé à au moins une formation en	IND 5.1.1
- IND 5.1.1.2 - Journées de formation suivies par les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents au 31/12/2021 et nombre d'agents sur emploi permanent - IND 5.1.2.1 - Journées de formation suivies par les agents sur un emploi non permanent au cours de l'année 2021	IND 5.1.1 IND 5.1.2
 IND 5.1.3 - Validation de l'expérience, bilan de compétence et congé de formation dans l'année 2021 IND 5.1.4 - Coûts de formation 	<u>IND 5.1.3</u> <u>IND 5.1.4</u>
H - ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE	
Action Sociale - IND 7.1.1 - Dépenses engagées pour la réalisation des prestations d'action sociale	IND 7.1.1-7.1.3
- IND 7.1.2 - Modalités de mise en œuvre de l'action sociale - IND 7.1.3 - Nombre de bénéficiaires des prestations d'action sociale par type de prestation	IND 7.1.1-7.1.3 IND 7.1.1-7.1.3
Protection Sociale - IND 7.2.0 - Existence d'un accord collectif sur la protection sociale complémentaire - IND 7.2.1 - Procédure retenue par la collectivité pour la protection sociale complémentaire santé et prévoyance - IND 7.2.2 - Nombre de bénéficiaires et montants de participations	IND 7.2.0-7.2.2 IND 7.2.0-7.2.2 IND 7.2.0-7.2.2
I - DIALOGUE SOCIAL	
Réunions statutaires - IND 6.1.0 - Nombre de représentants du personnel par type d'instance - IND 6.1.1 - Nombre de réunions au cours de l'année - IND 6.1.1.4 - Nombre de saisine de la CAP ou de la CCP	IND 6.1.0 IND 6.1.1-6.1.3 IND 6.1.1-6.1.3
Droits syndicaux - IND 6.1.2 - Droits syndicaux	IND 6.1.1-6.1.3
Négociations et accords collectifs - IND 6.1.5 Nombre de négociations engagées et nombre d'accords collectifs conclus et signés au cours de l'année	IND 6.1.5
Conflits du travail - IND 6.1.6 - Existence d'un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents ou, à défaut, d'une délibération de l'organe délibérant IND 6.1.3 - Nombre de jours de grêves en heure agent	IND 6.1.6 IND 6.1.1-6.1.3
J - DISCIPLINE	
- IND 8.1.1 - Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année	<u>IND 8.1.1</u>

4/121 Sommaire



Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2021, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement

Champ: les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels occupant un emploi permanent fonctionnel rémunérés au 31/12/2021.

<u>Tableau 1.1.0.a</u>: Fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale

	Fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale										
Emplois fonctionnels	Adminis	trateurs	Atta	chés	Ingénieur	s en chef	Ingén	ieurs	Aut	tres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Emplois fonctionnels administratifs :											
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	
Emplois fonctionnels techniques :											
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :											
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	

Tableau 1.1.0.b: Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)

Tableda 1111010 : Fortetionnanes 13343 à une datre danninstration (FFE	, ,										
	Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)										
recteur général des services ou directeur recteur général adjoint des services ou directeur adjoint lois fonctionnels techniques : recteur général des services techniques recteur des services techniques lois fonctionnels d'incendie et secours : recteur départemental des services d'incendie et secours	Adminis	trateurs	Atta	chés	Ingénieur	s en chef	Ingénieurs		Aut	res	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Emplois fonctionnels administratifs :											
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Emplois fonctionnels techniques :											
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :											
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Tableau 1.1.0.c : Contractuels sur emplois permanents

Emplois fonctionnels	Contract emplois pe	
	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :		
Directeur général des services ou directeur	0	1
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	1
Emplois fonctionnels techniques :		
Directeur général des services techniques	0	0
Directeur des services techniques	0	0
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0
TOTAL	0	2

RSU 2021 IND



1.1.1

Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2021 par filière, cadre d'emplois et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe

Champ: le tableau qui suit concerne les agents titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2021.

Remarque importante: les agents occupant un emploi fonctionnel sont également comptés ici, mais uniquement dans leurs cadres d'emplois et grades respectifs.

Exemple: un attaché principal qui est en poste sur un emploi fonctionnel de directeur général adjoint, doit être comptabilisé en tant qu'attaché principal.

		•	Tous emplois			Tous e		
Grades			Temps nor	complet				
Cadres d'emplois	Temps	Temps de	travail hebd	omadaire	Sous-		F	Total
FILIERES	complet	moins de	17 H 30 à	28 H		Hommes	Femmes	
		17 H 30	- DE 28 H	ou plus	Total			
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateur général	1	0	0	0	0	1	0	1
Administrateur hors classe	1	0	0	0	0	1	0	1
Administrateur	5	0	0	0	0	5	0	5
Administrateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	(
ADMINISTRATEURS	7	0	0	0	0	7	0	7
Attaché hors classe	24	0	0	0	0	12	12	24
Directeur territorial	22	0	0	0	0	9	13	22
Attaché principal	127	0	0	0	0	37	90	127
Attaché	139	0	0	0	0	37	102	139
Attaché stagiaire	1	0	0	0	0	1	0	1
ATTACHES	313	0	0	0	0	96	217	313
Secrétaire de mairie	0	0	0	0	0	0	0	(
SECRETAIRES DE MAIRIE	0	0	0	0	0	0	0	(
Rédacteur principal de 1ère classe	152	0	0	0	0	20	132	152
Rédacteur principal de 2ème classe	148	1	0	0	1	16	133	149
Rédacteur principal de 2ème classe stagiaire	3	0	0	0	0	0	3	3
Rédacteur	74	0	0	0	0	15	59	74
Rédacteur stagiaire	3	0	0	0	0	1	2	3
REDACTEURS	380	1	0	0	1	52	329	381
Adjoint administratif principal de 1ère classe	282	0	0	0	0	35	247	282
Adjoint administratif principal de 2ème classe	246	0	0	0	0	43	203	246
Adjoint administratif principal de 2ème classe stagiaire	1	0	0	0	0	1	0	1
Adjoint administratif	166	0	0	0	0	25	141	166
Adjoint administratif stagiaire	26	0	0	0	0	2	24	26
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	721	0	0	0	0	106	615	721
FILIERE ADMINISTRATIVE	1 421	1	0	0	1	261	1 161	1 422

6/121 RSU 2021 IND 1.1.1

		-	Tous emplois		Tous e			
Grades			Temps nor	n complet				
Cadres d'emplois	Temps	Temps de	travail hebd	omadaire	Sous-	Hommes	Femmes	Total
FILIERES	complet	moins de	17 H 30 à	28 H	Total	nomines	remines	
		17 H 30	- DE 28 H	ou plus	IUtai			
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieur général	0	0	0	0	0		0	
Ingénieur en chef hors classe	3	0	0	0	0	3	0	
Ingénieur en chef	15	0	0	0	0	11	4	1
Ingénieur en chef stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
INGENIEURS EN CHEF	18	0	0	0	0	14	4	1
Ingénieur hors classe	6	0	0	0	0	4	2	
Ingénieur principal	54	0	0	0	0	39	15	5
Ingénieur	19	0	0	0	0	13	6	1
Ingénieur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
INGENIEURS	79	0	0	0	0	56	23	7
Technicien principal de 1ère classe	121	0	0	0	0	92	29	12
Technicien principal de 2ème classe	57	0	0	0	0	46	11	5
Technicien principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
Technicien	43	0	0	0	0	39	4	4
Technicien stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
TECHNICIENS	221	0	0	0	0	177	44	22
Agent de maîtrise principal	118	0	0	0	0	111	7	11
Agent de maîtrise	124	0	0	0	0	118	6	12
Agent de maîtrise stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
AGENTS DE MAITRISE	242	0	0	0	0	229	13	24
Adjoint technique principal de 1ère classe	218	0	5	9	14	198	34	23
Adjoint technique principal de 2ème classe	151	2	43	15	60	135	76	21
Adjoint technique principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint technique	133	2	30	9	41	128	46	17
Adjoint technique stagiaire	28	0	2	1	3	28	3	3
ADJOINTS TECHNIQUES	530	4	80	34	118	489	159	64
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	597	0	0	0	0	299	298	59
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	184	0	0	0	0	91	93	18
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint technique des établissements d'enseignement	186	0	0	0	0	80	106	18
Adjoint technique des établissements d'enseignement stagiaire	64	0	0	0	0	20	44	6
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	1 031	0	0	0	0	490	541	1 03
FILIERE TECHNIQUE	2 121	4	80	34	118	1 455	784	2 23

		-		Tous e	inpiois			
Grades			Temps noi					
Cadres d'emplois	Temps		travail hebd		Sous-	Hommes	Femmes	Total
FILIERES	complet	moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus	Total			
FILIERE CULTURELLE								
Conservateur en chef	2	0	0	0	0	1	1	
Conservateur	0	0	0	0	0	0	0	
Conservateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	2	0	0	0	0	1	1	
Conservateur en chef	1	0	0	0	0	0	1	
Conservateur	0	0	0	0	0	0	0	
Conservateur stagiaire	1	0	0	0	0	1	0	
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	2	0	0	0	0	1	1	
Attaché principal de conservation du patrimoine	2	0	0	0	0	0	2	
Attaché de conservation du patrimoine	12	0	0	0	0	3	9	
Attaché de conservation du patrimoine stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	14	0	0	0	0	3	11	
Bibliothécaire principal	3	0	0	0	0	0	3	
Bibliothécaire	8	0	0	0	0	2	6	
Bibliothécaire stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
BIBLIOTHECAIRES	11	0	0	0	0	2	9	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie	0	0	0	0	0	0	0	
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère	0	0	0	0	0	0	0	
catégorie stagiaire Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème	0	0	0	0	0	0	0	
catégorie Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème	0	0	0	0	0	0	0	
catégorie stagiaire			<u> </u>	٩				
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	0	0	0	0	0	0	0	
Professeur d'enseignement artistique classe normale	0	0	0	0	0	0	0	
Professeur d'enseignement artistique stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	
Assistant de conservation principal de 1ère classe	11	0	0	0	0	4	7	
Assistant de conservation principal de 2ème classe	12	0	0	0	0	3	9	
Assistant de conservation principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	О	
Assistant de conservation	11	0	0	0	0	4	7	
Assistant de conservation stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	34	0	0	0	0	11	23	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
Assistant d'enseignement artistique	0		0	0	0	0	0	
Assistant d'enseignement artistique stagiaire	0		0	0	0	0	0	
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	13	0	0	0	0	11	2	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	5	0	0	0	0	2	3	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint territorial du patrimoine	9	0	0	0	0	2	7	
Adjoint territorial du patrimoine stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	27	0	0	0	0	15	12	
FILIERE CULTURELLE	90	0	0	0	0	33	57	

Cradas	-			Tous e	ilibiois			
Grades	_	-	Temps no			Tatal		
Cadres d'emplois	Temps		travail hebd		Sous-	Hommes	Femmes	Total
FILIERES	complet	moins de	17 H 30 à	28 H	Total			
		17 H 30	- DE 28 H	ou plus				
FILIERE SPORTIVE								
Conseiller principal	0			0	0	0	0	
Conseiller	0	_	0	0	0	0	0	
Conseiller stagiaire	1	0	0	0	0	0	1	
CONSEILLERS DES APS	1	0	0	0	0	0	1	
Educateur principal de 1ère classe	0		0	0	0	0	0	
Educateur principal de 2ème classe	0	_	0	0	0	0	0	
Educateur principal stagiaire de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	
Educateur	0	0	0	0	0	0	0	
Educateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
EDUCATEURS DES APS	0	0	0	0	0	0	0	
Opérateur principal	0	0	0	0	0	0	0	
Opérateur qualifié	0	0	0	0	0	0	0	
Opérateur qualifié stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
Opérateur C	0	0	0	0	0	0	0	
OPERATEURS DES APS	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SPORTIVE	1	0		0	0	0	1	
	_	_						
FILIERE SOCIALE								
Conseiller hors classe socio-éducatif	19	0	0	0	0	2	17	
Conseiller supérieur socio-éducatif	21	0	0	0	0	2	19	
Conseiller socio-éducatif	5	0	0	0	0	0	5	
Conseiller socio-éducatif stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS	45	0	0	0	0	4	41	
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	290	0	0	0	0	11	279	2
Assistant socio-educatif de classe exceptionnelle	260	0	0	0	0	10	250	2
Assistant socio-éducatif de 2ème classe stagiaire	19	0	0	0	0	0	19	
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	569	0	0	0	0	21	548	5
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2	0	0	0	0	0	2	
Educateur de jeunes enfants	1	0	0	0	0	0	1	
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe stagiaire	0		0	0	0	0	0	
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	3		0	0	0	0	3	
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	0		0	0	0	0	0	
Moniteur-educateur et intervenant familial Moniteur-éducateur et intervenant familial	0		0	0	0	0	0	
Moniteur-éducateur et intervenant familial stagiaire	0		0	0	0	0	0	
MONITEURS EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX	0	0	0	0	0	0	0	
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	0	_	0	0	0	0	0	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	0		0	0	0	0	0	
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	+ 0	0	U	U	U	U	U	
Agent specialise principal de Zeme classe des ecoles maternelles stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	
ASEM	0	0	0	0	0	0	0	
Agent social principal de 1ère classe	0		-	0	0		0	
Agent social principal de 2ème classe	0		0	0	0	0	0	
Agent social principal de 2ème classe Agent social principal de 2ème classe stagiaire	0						0	
				0	0		_	
Agent social	0			0	0		0	
Agent social stagiaire AGENTS SOCIAUX	0		0		0		0	
AGENTS SOCIAUX	0	U	0	U	0	U	U	

O volte.		I	Tous emplois			Tous e	פוטוקווו		
Grades		T	Temps no						
Cadres d'emplois	Temps		travail hebd		Sous-	Hommes	Femmes	Total	
FILIERES	complet	moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus	Total				
FILIERE MEDICO-SOCIALE							-		
Médecin hors classe	10	0	0	0	0	1	9	1	
Médecin de 1ère classe	3	0	0	0	0	0	3		
Médecin de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0		
Médecin de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0		
MEDECINS	13	0	0	0	0	1	12		
Psychologue hors classe	20	0	0	0	0	3	17		
Psychologue de classe normale	11	0	0	0	0	0	11		
Psychologue de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0		
PSYCHOLOGUES	31	0	0	0	0	3	28	3	
Sage-femme hors classe	22	0		0	0	0	22	2	
Sage-femme de classe normale	9	0	0	0	0	0	9		
Sage-femme de classe normale stagiaire	0	-	0	0	0	0	0		
SAGES-FEMMES	31	0		0	0	0	31	3	
Cadre supérieur de santé	18	0	0	0	0	2	16	1	
Cadré de santé de 1ère classe	24	0	0	0	0	0	24		
Cadre de santé de 2ème classe	1	0	0	0	0	1	0		
Cadre de santé de 2ème classe stagiaire	0		0	0	0	0	0		
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX	43	0	0	0	0	3	40	4	
Puéricultrice-cadre supérieur de santé	0	-	0	0	0	0	0		
Puéricultrice-cadre de santé	0	-		0	0	0	0		
PUERICULTRICES-CADRES DE SANTE	0		0	0	0	0	0		
Puéricultrice de classe supérieure	0		0	0	0	0	0		
Puéricultrice de classe normale	0		0	0	0	0	0		
PUERICULTRICES (décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié) *	0	_		0	0	0	0		
Puéricultrice hors classe	70	-	0	0	0	0	70	7	
Puéricultrice de classe supérieure	45	0	0	0	0	0	45	4	
Puéricultrice de classe normale	20			0	0	0	20	2	
Puéricultrice de classe normale stagiaire	2	0	0	0	0	0	2		
PUERICULTRICES (décret n° 2014-923 du 18 août 2014) *	137	0	0	0	0	0	137	13	
Cadre de santé	0	-	0	0	0	0	0		
CADRES DE SANTE INFIRMIERS, REEDUCATEURS ET ASSISTANTS			_	-			-		
MEDICO-TECHNIQUES	0	0	0	0	0	0	0		
Infirmier en soins généraux hors classe	33	0	0	0	0	0	33	3	
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	12	0	0	0	0	1	11	1	
infirmier en soins généraux de classe normale	22	0	0	0	0	4	18	2	
Infirmier en soins généraux de classe normale stagiaire	1	0	0	0	0	0	1		
INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX	68	0	0	0	0	5	63	6	
Infirmier de classe supérieure	1	0	0	0	0	0	1		
Infirmier de classe normale	0	0	0	0	0	0	0		
INFIRMIERS	1	0	0	0	0	0	1		
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0		
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	0			0	0	0	0		
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0		
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	0			0	0	0	0		
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	0	-		0	0	0	0		
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	0			0	0	0	0		
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe stagiaire	0			0	0	0	0		
AUXILIAIRES DE SOINS	0	0	0	0	0	0	0		
FILIERE MEDICO-SOCIALE	324	О	o	0	0	12	312	32	

			Tous emplois	S		Tous e	mplois	
Grades			Temps no					
Cadres d'emplois	Temps	Temps de	travail hebd	lomadaire	Sous-	Hommes	Femmes	Total
FILIERES	complet	moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus	Total	, monunes	T Cillines	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE								
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste hors	0	0	0	o		0	l ol	0
classe		•		Ĭ		·		
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe supérieure	0	0	0	0		0	0	0
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale stagiaire	0	0	0	0		0	0	0
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale	0	0	0	0		0	0	0
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET	0	0	0	0	0	0	0	0
ORTHOPHONISTES	0	U	U	U		U	U	
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	4	0	0	0		2	2	4
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe supérieure	5	0	0	0		0	5	5
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale	1	0	0	o		0	1	1
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale stagiaire	0	0	0	0		0	0	0
PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE	10	0	0	0	0	2	8	10
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	2	0	0	0	0	1	1	2
Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe	0		0	0	0	0	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale	0	_	0	0	0	0	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale stagiaire	0		0	0	0	0	0	0
BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	2		0	0	0	1	1	2
Technicien paramédical de classe supérieure	0		0	0	0	0	0	0
Technicien paramédical de classe normale	0		0	0	0	0	0	0
Technicien paramédical de classe normale stagiaire TECHNICIENS PARAMEDICAUX	0		0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	12	0	0	0	0	3	9	12
FILIERE POLICE MUNICIPALE	•							
Directeur principal de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur de police municipale stagiaire	0		0	0	0	0	0	0
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Brigadier-chef principal	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardien-brigadier	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardien-brigadier stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde-champêtre chef principal	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde-champêtre chef	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde-champêtre chef stagiaire	0		0		0	0	0	0
GARDES-CHAMPÊTRES	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0

	Tous emplois				Tous emplois			
Grades			Temps no					
Cadres d'emplois	Temps	Temps de	travail hebd					Total
FILIERES	complet	moins de	17 H 30 à	28 H	Sous-	Hommes	Femmes	
TELECO .		17 H 30	- DE 28 H	ou plus	Total			
FILIERE INCENDIE SECOURS	<u> </u>	17 11 30	DE 2011	ou pius				
Contrôleur général	0	0	0	0	0	0	0	0
Colonel hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Colonel	0		0	0	0	0	0	0
Colonel stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRÔLEURS, COLONELS	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant-colonel	0	-	0	0	0	0	0	0
Commandant	0	_	0	0	0	0	0	0
Capitaine	0	_	0	0	0	0	0	0
Capitaine stagiaire	0		0	0	0	0	0	0
CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien de classe exceptionnelle	0		0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien hors classe	0		0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien de classe normale	0		0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien de classe normale stagiaire	0		0	0	0	0	0	0
MEDECINS, PHARMACIENS	0		0	0	0	0	0	0
Lieutenant hors classe	0	_	0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 1ère classe	0	_	0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 1ère classe stagiaire	0		0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 2ème classe	0		0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 2ème classe stagiaire	0		0	0	0	0	0	0
LIEUTENANTS	0		0	0	0	0	0	0
Cadre supérieur de santé	0	_	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 2ème classe	0		0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 2ème classe stagiaire	0		0	0	0	0	0	0
CADRES DE SANTE DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0		0	0	0	0	0	0
Infirmier hors classe	0	-	0	0	0	0	0	0
Infirmier de classe supérieure	0		0	0	0	0	0	0
	0	_	0		0	_	-	
Infirmier de classe normale	0	_		0	0	0	0	0
Infirmier de classe normale stagiaire			0	0		0	0	
INFIRMIERS DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0		0	0	0	0	0	0
Adjudant	0		0	0	0	0	0	0
Sergent	0		0	0	0	0	0	0
Sergent stagiaire	0		0	0	0	0	0	0
SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0
Caporal-chef	0	0	0	0	0	0	0	0
Caporal	0	0	0	0	0	0	0	0
Caporal stagiaire	0		0		0		0	0
Sapeur	0		0	0	0		0	0
Sapeur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0
SAPEURS ET CAPORAUX DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0
			-			-		
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION								
Animateur principal de 1ère classe	2		0	0	0		0	2
Animateur principal de 2ème classe	8		0	0	0		5	8
Animateur principal de 2ème classe stagiaire	0		0	0	0		0	0
Animateur	5		0	0	0		4	5
Animateur stagiaire	0		0	0	0	_	0	0
ANIMATEURS	15		0	0	0		9	15
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	0		0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1		0	0	0		0	1
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe stagiaire	0		0	0	0	_	0	0
Adjoint territorial d'animation	0		0	0	0		0	0
Adjoint territorial d'animation stagiaire	1		0	0	0		0	1
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	2		0		0		0	2
FILIERE ANIMATION	17	0	0	0	0	8	9	17
TOTAL	4 603	5	80	34	119	1 797	2 925	4 722



1.1.4

Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2021 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par

Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires, occupant un emploi à temps complet ou non complet et ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2021 (hors heures supplémentaires et/ou complémentaires).

F11-7	Hommes	Femmes
Filières	1.1.4(1)	1.1.4(2)
FILIERE ADMINISTRATIVE	263,22	1 115,90
Catégorie A	105,88	213,29
Catégorie B	52,22	317,19
Catégorie C	105,12	585,42
FILIERE TECHNIQUE	1 464,58	732,78
Catégorie A	69,01	25,51
Catégorie B	182,13	40,22
Catégorie C	1 213,44	667,05
FILIERE CULTURELLE	33,05	55,19
Catégorie A	6,92	22,35
Catégorie B	10,84	20,52
Catégorie C	15,29	12,32
FILIERE SPORTIVE	0,00	1,00
Catégorie A	0,00	1,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE	25,32	553,61
Catégorie A	25,32	553,61
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE	10,98	286,62
Catégorie A	10,98	285,62
Catégorie B	0,00	1,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	3,75	7,79
Catégorie A	3,75	7,79
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION	7,33	8,92
Catégorie B	6,00	8,92
Catégorie C	1,33	0,00

	-	
TOTAL	1 808.23	2 761.81

13/121

Effectifs des agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2021 par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et le type de recrutement

Champ: le tableau qui suit concerne les agents contractuels sur un emploi permanent rémunérés au 31/12/2021.

Remarque importante: les agents occupant un emploi fonctionnel doivent être uniquement comptabilisés dans les

Remarque importante : les agents occupant un	emploi fonctionn	<u>el</u> doivent être i	uniquement comp	tabilisés dans leu	rs cadres d'emplois i	espectifs.														
						pe de contrat														
	-				Type de recruter						<u> </u>			1					1	
				(Articlo 2 do	la Loi n° 84-53 du 26							Tous e	mplois		Ancienneté		c	DI		DD
	Article 3-1	Article 3-2	Article 3-3, 1°		Article 3-3, 3°	Article 3-3, 3° bis	Article 3-3, 4°	Article 3-3, 5°	-			exerç	ant à	daı	ns la collecti	vité		ы		טע
CADRE D'EMPLOIS	Remplaçants	Affectés sur un poste vacant	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, lorsque la quotité de temps de travail est	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui	Autres contractuels (articles 38, 38bis, 47,136)	CDI	Total	Temps complet	Temps non complet	Moins de 3 ans	de 3 ans à moins de 6 ans	6 ans et plus	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
				,	moins de 15 000 habitants	habitants	inférieure à 50 %	s'impose à la collectivité												
FILIERE ADMINISTRATIVE																				
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	2	1	3	3	0	0	1	2	1	0	(0 2
Attachés	0	2	0	35	0	0	0	0	0	63	100	100	0	24	17	59	28	35	9	9 28
Secrétaires de mairie	0		0						-			0		_						0 0
Rédacteurs	2	1	4	2	0	0	0	0	1	2	12	12	0	9	1	2	1	1	3	3 7
Adjoints administratifs	42	5	0	0	0	0	0	0	0	4	51	51	0	32	8	11	1	3	4	4 43
FILIERE ADMINISTRATIVE	44	8	4	37	0	0	0	0	3	70	166	166	0	65	27	74	31	39	16	6 80
FILIERE TECHNIQUE																				
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	C	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	(0 0
Ingénieurs	0	0	0	9	0	0	C	0	0	6	15	15	0	6	4	5	4	2	6	6 3
Techniciens	0	3	0	5	0	0	0	0	0	3	11	11	0	7	3	1	2	1	9	5 3
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0 0
Adjoints techniques	4	2	0	0	0	0	0	0	0	C	6	4	2	4	2	0	0	0	3	3 3
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	56	9	0	0	0	0	0	0	0	C	65	62	3	46	13	6	0	o	18	8 47
FILIERE TECHNIQUE	60	14	0	14	0	0	0	0	0	q	97	92	5	63	22	12	6	3	32	2 56
FILIERE CULTURELLE									-											
Conservateurs du patrimoine	0		-				_			1	1	1								0 0
Conservateurs des bibliothèques	0		0	0					0	C	_			_					_	0 0
Attachés de conservation du patrimoine	0		-				-					5		_	_					
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	(0 0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	o	0	o	C	0	0	0	0	0	0	0	o	c) 0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	(0 0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	2	4	2	0	0	O	0	0	1	9	9	0	3	4	2	0	1	3	3 5
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	C	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	(0 0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	C	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	(0 0
FILIERE CULTURELLE	0	2	4	5	0	0	0	0	0	4	15	15	0	4	6	5	1	3	4	4 7
FILIERE SPORTIVE																				
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	С	0	0	0	0	0	0	0	0	(0 0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	(0 0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	(0 0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	C	o c
FILIERE SOCIALE																				
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	(0 0
Assistants socio-éducatifs	48									4	101	101								4 93
Educateurs de jeunes enfants	0		0			0	C	0	0	C		0		0				0	(0 0
Moniteurs-éducateurs et intervenants	0		0	0		0	O	0	0	C	0	0		0	0	0			C	o c
familiaux Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	O	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	o	C	o c
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	(0 0
FILIERE SOCIALE	48						0	0	1	4	101							3		4 93
TETETIE JUCIALL	40	22	U	20	U	U	1	U	1	4	101	101	U	04	23	12	1	3	· ·	4

14/121 IND 1.2.1

					Type de recruter	nent				1		I _								
				(Article 3 de	la Loi n° 84-53 du 26	janvier 84 modifiée)						Tous en			Ancienneté		C	DI	CE	OD
	Article 3-1	Article 3-2	Article 3-3, 1°		Article 3-3, 3°	Article 3-3, 3° bis	Article 3-3, 4° Temps non complet des	Article 3-3, 5° Communes de moins de]			exerça	int à	dar	ns la collectiv	/ité				
CADRE D'EMPLOIS	Remplaçants	Affectés sur un poste vacant	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité	Autres contractuels (articles 38, 38bis, 47,136)	CDI	Total	Temps complet	Temps non complet	Moins de 3 ans	de 3 ans à moins de 6 ans	6 ans et plus	Hommes	Femmes	Hommes	Femm
ILIERE MEDICO-SOCIALE								ı												
Médecins	0	0) 3	8	0	C	0	0	0	2	13	13	0	6	3	4	1	. 1	2	
Psychologues	2	! 0) (2	0	C	0	0	0	4	8	8	0	4	0	4	0) 4	0	
Sages-femmes	0	0) (0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cadres de santé paramédicaux	0) (0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	_
Puéricultrices cadres de santé	0										_	_		0			0		0	_
	7		1						_		_	-	0					_		_
Puéricultrices*	 	1		0	0	· · ·	0	0	0	"	8	8	0	7	0	1	0	1	0	-
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et	0	0) (0	0	c	o c	0	0	0	0	0	o	0	0	0	0	, o'	0	-
assistants médico-techniques	1		1					_	-	-		-		_				ليسل		-
Infirmiers en soins généraux	4		,	1 -			-		-	C		5	0	2			0	_	0	_
Infirmiers	0								_	0	_	_	0	0					0	_
Auxiliaires de puériculture	0	0) (0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Auxiliaires de soins	0	0) (0	0	c c	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-
ILIERE MEDICO-SOCIALE	13	2	2	10	0	C	0	0	0	6	34	34	0	19	5	10	1	. 5	2	
ILIERE MEDICO-TECHNIQUE								•												
Masseurs-kinésithérapeutes,	I								Ι											
psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pédicures-podologues, ergothérapeutes,																				
orthoptistes et manipulateurs	0) () (1	0			0	۱ ،		1	1 1	0	0	1	0	0	, o'	1 0	, l
d'électroradiologie médicale hors classe		1		1			1	•	"	"	_	1	Ĭ	Ĭ	1			"	ı	
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0) (0	0		0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	0			0									0	0					0	_
Techniciens paramédicaux										_		-	_	_	-		-	-		_
ILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0) () 1	0	C	0	0	0	C	1	1	0	0	1	0	0	0	0	
ILIERE POLICE MUNICIPALE																				
Directeur de police municipale	0) (0						0	0	0	0	0			-		0	
Chefs de service de police municipale	0									0	0	0	0	0		0	0		0	
Agents de police municipale	0	0) (0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Gardes-champêtres	0	0) (0	0	C	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0) (0	0	C	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ILIERE INCENDIE ET SECOURS																				
Contrôleurs, colonels	0) 0) (0	0	C	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Capitaines, commandants, lieutenants-									<u> </u>											
colonels	0	0) (0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Médecins, pharmaciens	0) 0) (0	0	C	0	0	_		0	0	0	0	0	0	0		0	
	0											_	0	0					0	_
Lieutenants											_	_	0		_			_		_
Cadres de santé	0					_			-	0	_	-	0	0					0	_
Infirmiers	0								_	0	_	-	0	0			0	_	0	_
Sous-officiers	0										_	_	0	0					0	
Sapeurs et caporaux	0	0) (0	0	C	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	C	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ILIERE ANIMATION																				
Animateurs	1 0	0) (1	0	0	0	0	1 0		1	1	0	1	0	0	0	0	0	
Adjoints d'animation	0			0		_	-				_	_	0	0						_
	0									_	-	- 1	0		0	0	0	-	-	_
ILIERE ANIMATION				_		· ·	U	U	0			1	U		U					
OTAL	165	48	11	94	0	C	0	0	4	93	415	410	5	216	86	113	40	53	58	

^{*} Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

15/121 IND 1.2.1



Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2021 par filière déclinée par catégorie et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne **les contractuels occupant un emploi permanent** à temps complet ou non complet **et ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2021** (hors heures supplémentaires et/ou complémentaires)

	Hommes	Femmes
Filières	1.2.4(1)	1.2.4(2)
FILIERE ADMINISTRATIVE	47,66	111,16
Catégorie A	38,62	61,48
Catégorie B	4,03	5,75
Catégorie C	5,01	43,93
FILIERE TECHNIQUE	39,25	60,86
Catégorie A	10,00	4,74
Catégorie B	8,61	3,98
Catégorie C	20,64	52,14
FILIERE CULTURELLE	4,99	7,84
Catégorie A	2,00	3,84
Catégorie B	2,99	4,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE	4,46	77,33
Catégorie A	4,46	77,33
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE	2,80	21,88
Catégorie A	2,80	21,88
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,00	0,83
Catégorie A	0,00	0,83
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION	0,00	1,00
Catégorie B	0,00	1,00
Catégorie C	0,00	0,00

TOTAL 99,16 280,90

16/121 IND 1.2.4 E mploi 1.2.5

Avez-vous conclu un ou plusieurs contrats à durée indéterminé au cours de l'année ?

				Foncdement du r	cocrutoment		1	
	Article 3-3, 1°	Article 3-3, 2°	Article 3-3, 3°	Article 3-3, 3° bis	Article 3-3, 4°	Article 3-3, 5°		
	Article 3-3, 1	Article 3-3, 2		Tous les emplois	Temps non complet des	Communes de moins de		
		Les besoins des	Tous les emplois pour les communes de	pour les	autres collectivités	2000 hab. et groupements		
	Pas de cadre	services ou la	moins de 1 000	communes	territoriales ou	de communes de moins de	Cas	Total
	d'emplois	nature des	habitants et les	nouvelles issues	établissements	10 000 hab. dont la	particuliers	
	existant	fonctions le	groupements de	de la fusion de communes de	mentionnés à l'article 2, lorsque la quotité de	création ou la suppression dépend de la décision		
		justifient	communes de moins	moins de 1 000	temps de travail est	d'une autorité qui		
			de 15 000 habitants	habitants	inférieure à 50 %	s'impose à la collectivité		
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateurs	0		0				0	0
Attachés	0		0	0			0	4
Secrétaires de mairie	0		0	0			0	0
Rédacteurs	0			0			0	0
Adjoints administratifs	0			0			1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	4	0	0	0	0	1	5
FILIERE TECHNIQUE	ı							
Ingénieurs en chef	0						0	0
Ingénieurs	0						0	0
Techniciens	0						0	0
Agents de maîtrise	0						0	0
Adjoints techniques Adjoints techniques des établissements	0	0	0	0	0	0	0	0
d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE								
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0		0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	1	0	0	0	0	0	1
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements	0	0	0	0	0	0	0	0
d'enseignement artistique								
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	О	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0			0			0	0
FILIERE CULTURELLE	0	1	0	0	0	0	0	1
FILIERE SPORTIVE								
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE								
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	3	3
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants	0	0	0	0	0	0	0	0
familiaux Agents spécialisés des écoles maternelles								
(ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	3	3
FILIERE MEDICO-SOCIALE								
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0		0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0			0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et	0	0	0	0	0	0	0	0
assistants médico-techniques	0			0				
Infirmiers en soins généraux Infirmiers	0			0			0	0
Auxiliaires de puériculture	0						0	0
Auxiliaires de puericulture Auxiliaires de soins	0						0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0						0	
INEDICO SOCIALE	0	U	- 0	U	U	0	٥	U

	Foncdement du recrutement							
	Article 3-3, 1°	Article 3-3, 2°	Article 3-3, 3°	Article 3-3, 3° bis	Article 3-3, 4°	Article 3-3, 5°		
	,	Les besoins des	Tous les emplois pour les communes de	Tous les emplois pour les communes	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou	Communes de moins de 2000 hab. et groupements		
	Pas de cadre	services ou la	moins de 1 000	nouvelles issues	établissements	de communes de moins de 10 000 hab. dont la	Cas	Total
	d'emplois	nature des	habitants et les	de la fusion de	mentionnés à l'article 2,	création ou la suppression	particuliers	
	existant	fonctions le	groupements de	communes de	lorsque la quotité de	dépend de la décision		
		justifient	communes de moins	moins de 1 000	temps de travail est	d'une autorité qui		
			de 15 000 habitants	habitants	inférieure à 50 %	s'impose à la collectivité		
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE								
Masseurs-kinésithérapeutes,	0	0	0	0	0	0	اه	0
psychomotriciens et orthophonistes	-	_		-	·			
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs	0	0	0	0	0	0	٥	
d'électroradiologie médicale		0	0	0	0	١	٩	
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	
Techniciens paramédicaux	0					-	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE								
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS								
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-	0	0	0	0	0	0	o	0
colonels	-							
Médecins, pharmaciens	0		-	-			0	0
Lieutenants	0		-		-		0	0
Cadres de santé	0	-	-			-	0	0
Infirmiers	0				0	-	0	0
Sous-officiers	0				0		0	0
Sapeurs et caporaux	0	-		-	-	-	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION								
Animateurs	0						0	0
Adjoints d'animation	0					-	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0
	-		-	_				
TOTAL	0	5	0	0	0	0	4	9

*E mploi

Champ: les tableaux qui suivent concernent les agents contractuels sur un emploi non permanent ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2021

Tableau 1.3.1.a - Autres contractuels sur emploi non permanent en effectif physique

		ectifs rémuné 31 décembre 2	
	Hommes	Femmes	Total
Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)	1.3.1(1) 6	1.3.1(2) 5	11
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	0	0	0
Assistants maternels	0	0	0
Assistants familiaux	146	1 720	1 866
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0	0	0
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un	16	55	71
accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984)	10	55	/1
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé	3	19	22
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (A renseigner <u>uniquement par</u> les CDG)	0	0	0
Apprentis	30	42	72
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des	- 50		
emplois	0	0	0
Vacataires (hors jury de concours)	19	110	129
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0	0	0
TOTAL	220	1 951	2 171

Effectifs ayant été rémunérés au moins										
un jour entre	un jour entre le 1er janvier 2021 et le 31									
décembre 2021										
Hommes	Hommes Femmes Total									
1.3.1(3)	1.3.1(4)	Total								
10	8	18								
0	0	0								
0	0	0								
157	1 877	2 034								
0	0	0								
40	157	197								
3	28	31								
0	0	0								
38	56	94								
0	0	0								
47	155	202								
0	0	0								
295	2 281	2 576								

Tableau 131b - Autres contractuels sur emploi non permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré

	Nombre de contractuels sur emploi noi permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré sur l'année 2021		
	Hommes 1.3.1b(1)	Total	
Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)	6,97	5,32	12,29
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	0,00	0,00	0,00
Assistants maternels	0,00	0,00	0,00
Assistants familiaux	141,31	1 823,52	1 964,83
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0,00	0,00	0,00
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984)	10,33	49,16	59,49
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé	2,25	13,98	16,23
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (A renseigner <u>uniquement par les CDG</u>)	0,00	0,00	0,00
Apprentis	19,07	30,07	49,14
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois	0,00	0,00	0,00
Vacataires (hors jury de concours)	5,07	20,35	25,42
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0,00	0,00	0,00
TOTAL	185,00	1 942,40	2 127,40

RSU 2021



Champ: personnes de droit public ou privé qui sont dans le cadre d'une mission temporaire et qui sont mises à disposition par les CDG ou intérimaires, ayant été présentes au moins un jour durant l'année 2021.

Avez-vous eu recours à du personnel te	emporaire provenant d'une entreprise
privée ou bie	en un CDG ?

Non

	Effectifs présents au 31 décembre 2021		
	Hommes 1.3.2(1) Femmes 1.3.2(2		
Personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion	0	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	
FILIERE TECHNIQUE	0	0	
FILIERE CULTURELLE	0	0	
FILIERE SPORTIVE	0	0	
FILIERE SOCIALE	0	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	
FILIERE ANIMATION	0	0	

Effectifs présents au moins un jour entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021			
Hommes 1.3.2(3) Femmes 1.3.2(4)			
0	0		
0	0		
0	0		
0	0		
0	0		
0	0		
0	0		
0	0		
0	0		
0	0		
0	0		

Personnels employés dans le cadre du recours au service	0
des entreprises (intérim)	0

Λ	
U	

*E mploi

Champ: les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires titulaires et stagiaires et les contractuels occupant un emploi permanent ou un emploi non permanent, présents au 31/12/2021.

		Titulaires et stagiaires	Contractuels occupant un emploi permanent	Contractuels occupant un emploi non permanent
Sexe	Age*	1.4.0 (1)	1.4.0 (2)	1.4.0 (3)
	moins de 20 ans	0	0	10
	20 à 24 ans	11	6	20
	25 à 29 ans	40	7	8
	30 à 34 ans	115	15	3
	35 à 39 ans	200	15	21
HOMMES	40 à 44 ans	229	10	25
HOMINES	45 à 49 ans	342	13	25 30 42
	50 à 54 ans	376	13	42
	55 à 59 ans	366	13	35
	60 à 64 ans	110	6	16
	65 ans et plus	8	0	10
	TOTAL	1 797	98	220
	moins de 20 ans	0	0	15
	20 à 24 ans	7	51	42 33 73
	25 à 29 ans	93	54	33
	30 à 34 ans	234	47	73
	35 à 39 ans	346	48	134
FEMMES	40 à 44 ans	385	38	209
LEMMES	45 à 49 ans	501	31	289
	50 à 54 ans	522	15	402
	55 à 59 ans	522	22	402
	60 à 64 ans	297	8	282
	65 ans et plus	18	3	70
	TOTAL	2 925	317	1 951
	moins de 20 ans	0	0	25
	20 à 24 ans	18	57	62
	25 à 29 ans	133	61	41 76 155
	30 à 34 ans	349	62	76
	35 à 39 ans	546	63	155
ENSEMBLE	40 à 44 ans	614	48	234
ENJEMBLE	45 à 49 ans	843	44	319
	50 à 54 ans	898	28	444
	55 à 59 ans	888	35	437
	60 à 64 ans	407	14	298
	65 ans et plus	26	3	80
	TOTAL	4 722	415	



1.4.1 Nombre d'agents originaires de la collectivité en positions statutaires particulières au 31/12/2021, par sexe

Champ: les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, en positions statutaires particulières au 31/12/2021.

au 31/12/2021	Hommes	Femmes	Total
En congé parental (article 75)	0	4	4
Fonctionnaires et contractuels	U	4	4
En disponibilité (article 72) hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé			
équivalent pour les contractuels	27	50	77
Fonctionnaires et contractuels			
dont disponibilité de droit	1	15	16
En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent	21	47	68
Fonctionnaires et contractuels	21	47	00
En congé spécial (article 99)	0	0	0
Fonctionnaires uniquement	U	U	U

Détachés dans une autre structure (article 64) Fonctionnaires uniquement:	Hommes	Femmes	Total
Fonction publique d'Etat	5	12	17
Fonction publique hospitalière	0	4	4
Autre collectivité	6	6	12
Détachement d'office auprès d'une personne morale de droit privé ou d'une personne morale de droit public gérant un service public industriel et commercial	0	0	0
Autres structures*	3	12	15

^{*}Par exemple : fonction publique d'un Etat de l'Union européenne (FPEUE).

Détachés au sein de leur propre collectivité : Fonctionnaires uniquement	Hommes	Femmes	Total
Détachés sur un emploi fonctionnel dans leur collectivité	4	0	4
Détachés sur un emploi de cabinet dans leur collectivité	7	3	10
Changement de filière	2	6	8

Mis à disposition dans une autre structure (articles 61 et 136) Fonctionnaires et contractuels	Hommes	Femmes	Total	
Ensemble	10	15	25	
dont mis à disposition d'une organisation syndicale	3	3	6	

*E mploi

1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure

Champ: fonctionnaires originaires d'une autre structure, en position statutaire particulière au 31/12/2021.

ou 21/12/2021	Emploi non	fonctionnel	Emploi fonct	ionnel	Emploi de cabinet	
au 31/12/2021 Homn		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Détachés dans votre collectivité et issus de :						
Fonction publique d'Etat	30	16	0	0	0	0
Fonction publique hospitalière	5	42	0	0	0	0
Autre collectivité	2	2	0	0	0	0
Autres structures*	0	0	0	0	0	0

^{*}par exemple : fonction publique d'un Etat de l'Union européenne (FPEUE).

¹E mploi

1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition (*)

Champ: fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent originaires d'une autre structure, en position statutaire particulière au 31/12/2021.

au 31/12/2021	Fonctio	nnaires	Contractuels sur emploi permanent		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Mis à disposition de votre collectivité	2	1	0	0	
dont originaire de la fonction publique d'Etat	2	1	0	0	

^(*) Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics

E mploi

RSU 2021

1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97)

Remarque : seuls <u>le CNFPT et les CDG</u> doivent renseigner cet indicateur

Avez-vous assuré la prise en charge d'un fonctionnaire momentanément privé (Vide) d'emploi au cours de l'année ?	. (Vide)
--	----------

Si OUI, afficher le tableau suivant :

au 31/12/2021	Hommes	Femmes	Total
Depuis moins d'1 an	0	0	0
De 1 an à moins de 2 ans	0	0	0
De 2 ans à moins de 5 ans	0	0	0
entre 5 et 10 ans	0	0	0

Fin de la prise en charge au terme de 10 années en raison :

- de l'expiration des droits à prise en charge financière	0	0	0
- de l'admission à la retraite	0	0	0
- du non-respect grave et répété de ses obligations	0	0	0
- du refus répété des offres d'emplois proposées	0	0	0

22/121 IND 1.4.1-1.4.2-1.4.4



1.6.1

Nombre d'agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (y compris reclassés) par catégorie hiérarchique, statut et sexe

Tableau 1.6.1.0 : Collectivités concernées

Y a-t-il, parmi les fonctionnaires et contractuels rémunérés au 31/12/2021 de votre collectivité, des agents bénéficiant de l'obligation d'emploi
Oui

travailleurs handicapés (BOETH), y compris reclassés ?

Si OUI, afficher les tableaux suivants :

Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels (sur emploi permanent ou non permanent), en situation de handicap et bénéficiant de

<u>Tableau 1.6.1.a</u>: Agents BOETH sur un emploi permanent

	Titulaires e	res et stagiaires Contractuels sur emplo permanent		
Catégorie hiérarchique	Hommes Femmes		Hommes	Femmes
A	11	58	1	3
В	21	50	0	0
С	142	187	1	6

Tableau 1.6.1.b: Agents BOETH sur un emploi NON permanent

Contractuels sur emploi NON permanent					
TO'	TOTAL Dont apprentis				
Hommes	Femmes	Hommes Femmes			
7	3	5	0		



1.6.2 -Respect de l'obligation d'emploi : dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi (ouvrant droit à réduction des unités manquantes) et taux d'emploi

Champ: toutes les collectivités sont concernées y compris celles de moins de 20 agents.

1.6.2a Dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi					
Montant des dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous- traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-1	88 552 €				
Montant des dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, qui ne lui incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-2	0€				
Unités déductibles *	5,10				

1.6.2b - Taux d'emploi (calculé sur le champ des emplois permanents)				
Nombre de travailleurs en situation de handicap bénéficiaires de l'OETH sur emploi permanent employés par la collectivité au 31/12/2021	480			
Taux d'emploi direct des travailleurs en situation de handicap	9,34			
Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap	9,44			

(*) Les unités déductibles sont le résultat de la conversion en unités du montant en euro des quatre types de dépenses couvrant partiellement l'obligation. Le nombre d'unités déductibles est égal au quotient obtenu en divisant le montant des dépenses réalisées en application du premier alinéa de l'article L. 323-8 et de celles affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (art. 6 du décret n°2006-501 relatif au FIPHFP), par le traitement brut annuel minimum servi à un agent occupant à temps complet un emploi public apprécié au 31 décembre de l'année 2020 (17 375,78 €).

1.8.1 - Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire

*E mploi

Tableau 1.8.1.a : Fonctionnaires

Existe-t-il au sein de votre collectivité des fonctionnaires autorisés à exercer une	Oui
activité à titre accessoire ?	Uui

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69	Hommes			Femmes			Total
du 30 janvier 2020	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	IOtal
Expertise et consultation (Art.11, 1°)	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement et formation (Art.11, 2°)	25	9	4	85	11	2	136
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)	1	0	0	0	0	2	3
Activité agricole (Art.11, 4°)	0	2	4	0	0	0	6
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale	0	0	0	0	0	0	0
ou libérale (Art.11, 5°)	"	١	١	U	U	U	U
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié				0	0	0	0
par un pacte civile de solidarité ou à son concubin (Art.11, 6°)	"	١	١	U	U	U	U
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une	-		1	22	0	0	28
personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)	5	١	1	22	U	U	28
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes	0	0	0	0	0	0	0
d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)	"	١	١	U	U	U	U
Services à la personne (Art.11, 10°)	0	0	0	0	0	0	0
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11°)	0	0	0	0	0	0	0
Total	31	11	9	107	11	4	173

<u>Tableau 1.8.1.b</u>: Contractuels sur emploi permanent

Existe-t-il au sein de votre collectivité des contractuels autorisés à exercer une activité	Oui
à titre accessoire ?	Oui

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69		Hommes		Femmes		Total	
du 30 janvier 2020	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	iotai
Expertise et consultation (Art.11, 1°)	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement et formation (Art.11, 2°)	4	0	0	8	0	0	12
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité agricole (Art.11, 4°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale (Art.11, 5°)	0	0	0	0	0	0	0
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civile de solidarité ou à son concubin (Art.11, 6°)	0	0	0	0	0	0	0
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)	0	0	0	1	0	0	1
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)	0	0	0	0	0	0	0
Services à la personne (Art.11, 10°)	0	0	0	0	0	0	0
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11°)	0	0	0	0	0	0	0
Total	4	0	0	9	0	0	13

TABLEAU INTRODUCTIF PARTIES B et C - RECRUTEMENT ET PARCOURS PROFESSIONNEL



1.9.0

Bilan des arrivées et départs dans l'année 2021

Champ: le tableau qui suit concerne les agents en emploi permanent dans la collectivité au 31/12/2020 et ceux arrivés en 2021.

Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2020	Nombre d'arrivées dans la collectivité en 2021	Nombre de départs de la collectivité en 2021	Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2021
Cf synthèse	Cf synthèse	Cf synthèse	Cf synthèse



Champ: les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels occupant un emploi fonctionnel, arrivés en 2021 et rémunérés au 31/12/2021.

Tableau 1.9.1.a: Fonctionnaires de la fonction publique territoriale arrivés sur un emploi fonctionnel en 2021

	Fonctionnaires de la fonction publique territoriale												
	Adminis	trateurs	Atta	chés	Ingénieur	s en chef	Ingér	ieurs	Aut	tres			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
Emplois fonctionnels administratifs :													
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Emplois fonctionnels administratifs :													
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Emplois fonctionnels administratifs :													
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0			

Tableau 1.9.1.b: Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH) arrivés sur un emploi fonctionnel en 2021

	Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)												
	Adminis	trateurs	Atta	Attachés		s en chef	Ingénieurs		Aut	res			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
Emplois fonctionnels administratifs :													
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Emplois fonctionnels techniques :													
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :													
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			

Tableau 1.9.1.c: Contractuels sur emploi permanent arrivés sur un emploi fonctionnel en 2021

	Contract emploi pe	
	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :		
Directeur général des services ou directeur	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0
Emplois fonctionnels techniques :		
Directeur général des services techniques	0	0
Directeur des services techniques	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :		
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0

RSU 2021 IND 1.9.1





Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires occupant un emploi permanent, arrivés au cours de l'année 2021 et rémunérés au 31/12/2021.

	Fonctionnaires													Eon	ctionn	naires	_					
					Par			FUILLIUI	manes	Par	voie de dét	achement d'a	agents		P	ar				crutem		-
	R	ecrutement d	irect	Voie de concours, exar pro	nen pro, sélection		Article 38 bis -			1.01	voic de dec		d'autres		Réinte agents nor pendant	égration n rémunérés la période sence :	Retours d'agents en positions	Total	Temps comp		Temps non complet	
	Nouvel arrivant dans la collectivité	Agent déjà présent en 2020 en tant que contractuel permanent	Agent déjà présent en 2020 en tant que contractuel non permanen	Lauréat d Lauréat présent d nouvel 2020 en t arrivant dans que la collectivité contractu t permane	en présent en 2020 en tant que sel contractuel	Article 38 (travailleurs handicapés)	titularisation à	Intégration directe	Voie de mutation	de la FPE	de la FPH	d'autres collectivités territoriales	organismes (par ex.: FPEUE)	Transfert de compétence	retour de disponibilité	autros cas	particulières ayant été rémunérés pendant la période d'absence	Iotai	Hommes Fem	ımes Hc	ommes Femme	es
FILIERE ADMINISTRATIVE																						
Administrateurs			0 (0		0 0						0 0			0 0			1 4	2	0	0
Attachés Secrétaires de mairie		-	0 (-	-	9	0 0						, ,		-	0 0	_	-	0	0	0	0
Rédacteurs			2 (-	2 0	_								1 0				7	0	0
Adjoints administratifs FILIERE ADMINISTRATIVE FILIERE TECHNIQUE	1			1 0 1 1	0		0 0								-	3 1 5 3				27 37	0	0
Ingénieurs en chef	(-	0 (-	0	0	0 0	0	_				1		-	0 0	_	-	0	0	0	0
Ingénieurs Techniciens		-	0 (0	0	0 0	0	_	. 0	0 0		0 0		0 (0 1			1	0	0	-0
Agents de maîtrise		-	0 (0	0	0 0	0		0	0		_		-	0 0			0	0	0	-0
Adjoints techniques	20		7	3 0	0	0	0 0	0		0			_		0	2 1			30	3	1	2
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	1:	-		, ,	-	-	0 0			1						3 1			25	44	0	0
FILIERE TECHNIQUE FILIERE CULTURELLE	31	1 4	9 8	0	0	0	0 0	0	8	0	2	1	. 0		0 !	5 3	0	107	56	48	1	2
Conservateurs du patrimoine		0	0 (0	0	0	0 0	0	C	0 0	0	() 0) (0 (0 0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques			0 (0	0	0 0	0		_			_		-	0 0			1	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine		-	0 (0	0	0 0	0		1			-		-	0 0			0	0	0	0
Bibliothécaires		*	0 (-		-	0 0	-							-	0 0	-	-	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique Professeurs d'enseignement artistique			0 (0	1	0 0	0			0 0) 0			0 0			0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques			0 (0	0	0 0	_							-	0 1			0	1	0	0
Assistants d'enseignement artistique		-	0 (-	-	0 0	_		_					-	0 0			0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine		-	0 (-	-	-	0 0) 0		-	0 0		_	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE FILIERE SPORTIVE	()	0 (1	0	D	0 0	0	С	0	0	(0		0 (0 1	. 0	2	1	1	0	-0
Conseillers des APS		0	0 (1	0	0	0 0	0	С	0	0	() 0) (0 0	0 0	0	1	0	1	0	0
Educateurs des APS		-	0 (-	0	~	0 0	_							-	0 0			0	0	0	0
Opérateurs des APS		*	0 (1 1	-	-	0 0			1			1		-	0 0			0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE FILIERE SOCIALE	()	0 (1	0	0	0 0	0	С	0	0	(0		0 (0 0	0	1	0	1	0	0
Conseillers socio-éducatifs		0	0 (0	0	0	0 0	0	C	0	0	() 0) (0 0	0 0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs		1		2 1	0	0	0 0	0	C						0 :	2 2				22	0	0
Educateurs de jeunes enfants		-	0 0		0	-	0 0	_							-	0 0			0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)		*	0 (-	-		0 0	_					0 0			0 0			0	0	0	0
Agents sociaux			0 (0 0									0 0			0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	(1	5 2	1	0	0	0 0	0	0	0	0	(0		0 :	2 2	0	22	0	22	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE						_	-															4
Médecins Psychologues	(-	0 0	, ,	0	ויי	0 0	0		,			-		-	0 0		_	0	0	0	0
Sages-femmes		-	0 (0	0	0 0	0								0 0			0	2	0	0
Cadres de santé paramédicaux	(-	0 (-	0	D	0 0	0	_		1		0		-	0 0		_	0	1	0	0
Puéricultrices cadres de santé		-	0 (0	0	0 0	0		_			_		-	0 0			0	0	0	0
Puéricultrices* Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques		-	2 (-	0	-	0 0				_		1			2 0		-	0	7	0	0
Infirmiers en soins généraux			0 :	1	-		0 0	_					1			1 1		-	0	5	0	0
Infirmiers			0 (0	D	0 0	0	C				_		-	0 0			0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	(0 (0	0	0	0 0	_	0				0			0 0			0	0	0	0
Auxiliaires de soins FILIERE MEDICO-SOCIALE		*	0 0	7	-	-	0 0			1			, ,		-	0 0 3 1	_		0	0 15	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE							-											- 13				Ť
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	(0	0 (0	0	0	0 0	0	C	0	0	(0) (0 (0 0	0		0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale hors classe		0	0 (0	0	0	0 0	0	c	0	0		0) (0 (0 0	0		0	0	0	0
d'electroradiologie medicale hors classe Biologistes, vétérinaires, pharmaciens		0	0 (0	0	0	0 0	0	C	0	0) 0) (0 (0 0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux		0	0 (0	0	0	0 0		C	0						0 0			0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	()	0 (0	0	0	0 0	0	C	0	0	(0) (0 (0 0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE Directour de police municipale		D	0 0	0	0	n	0 0	0	0	0	0	() 0		0 (0 0	0	0	0	0	0	4
Directeur de police municipale Chefs de service de police municipale			0 (0 0	_								0 0			0	0	0	0
Agents de police municipale		-	0 (~	0 0			_					-	0 0			0	0	0	0
Gardes-champêtres	(-	0 (-		-	0 0						-		-	0 0			0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE		0	0 (0	0	D	0 0	0	C	0	0		0		0 (0 0	0	0	0	0	0	0

									Fonctio	nnaires										Fo	nction	naires
						Par					Par	voie de dét	achement d'a	gents		Pi	ar				ments	
	Re	ecrutement di	rect	Voie de con	cours, examen pro	pro, sélection		Article 38 bis -						d'autres			rémunérés la période	Retours d'agents en positions	Total	Temps co		Temps non complet
	Nouvel arrivant dans la collectivité	Agent déjà présent en 2020 en tant que contractuel permanent	Agent déjà présent en 2020 en tant que contractuel non permanent	Lauréat nouvel arrivant dans la collectivité	Lauréat déjà présent en 2020 en tant que contractuel permanent	Lauréat déjà présent en 2020 en tant que contractuel non permanent	Article 38 (travailleurs handicapés)	titularisation à l'issue d'un PACTE	Intégration directe	Voie de mutation	de la FPE	de la FPH	d'autres collectivités territoriales	organismes (par ex.: FPEUE)	Transfert de compétence	retour de disponibilité	autres cas	particulières ayant été rémunérés pendant la période d'absence	ayant été rémunérés pendant la période	Hommes F	emmes H	Hommes Femmes
															<u>'</u>							
Contrôleurs, colonels	C) (0	(0	0	(0	0	C	0	0) (() (0	0	0	0	0 0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0) (0	(0	0	(0	0	C) (0) () ()	اه اد	0	0	0	0 0
Médecins, pharmaciens	0) (0	(0	0	(0	0) () () () () (٥ ا	0	0	0	0 0
Lieutenants	0) (0	(0	0	(0	0	C	0) () () (J 0	0	0	0	0 0
Cadres de santé	0) (0	(0	0	(0	0) () () () () (٥ ا	0	0	0	0 0
Infirmiers	0) (0	(0	0	(0	0) () () () () (٥ ا	0	0	0	0 0
Sous-officiers	0) (0	(0	0	(0	0	C	0) () () (J 0	0	0	0	0 0
Sapeurs et caporaux	0) (0	(0	0	(0	0) () (() () (0) (اه اد	0	0	0	0 0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0) (0	(0	0	(0	0	C) () (C)	J O	0	0	0	0 0
FILIERE ANIMATION																						
Animateurs	C) (0	(0	0	(0	0	C) () (() () ((c) (اد اد	0	0	0	0 0
Adjoints d'animation	1	. (0	(0	0	(0	0	C) () (() () ((c) (اه اد	1	1	0	0 0
FILIERE ANIMATION	1		0	(0	0		0	0	C	0	() ()	٥ د	1	1	0	0 0
TOTAL	39	84	15	4	. 0	0	2	. 0	0	17	1 1	. 9	2			15	10	0	198	71	124	1 2

^{*} Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.



Champ : les tableaux suivants concernent les agents contractuels sur un emploi permanent, arrivés au cours de l'année 2021 et rémunérés au 31/12/2021

<u>Tableau 1.9.3.a</u>: Recrutements de remplaçants, réintégrations et retours

	Contractuels										
	Temps	n complet	Total								
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	IOLAI						
Remplaçants	15	80	1	2	98						
Réintégration (agent non rémunéré pendant la période)	0	0	0	0	0						
Retours (agent rémunéré pendant la période)	0	0	0	0	0						

<u>Tableau 1.9.3.b</u>: Recrutements sur emploi permanent (hors remplaçants, réintégrations et retours)

Cadres d'emplois	Contractuels (assimilés aux cadres d'emplois) Temps complet Temps non complet									
caures a emplois	Hommes				Total					
FILIERE ADMINISTRATIVE	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes						
Administrateurs	0	0	0	0						
Attachés	2		0							
Secrétaires de mairie	0	0	0	0						
Rédacteurs	1	4	0	0	!					
Adjoints administratifs	2		0		!					
FILIERE ADMINISTRATIVE	5	13	0	0	1					
FILIERE TECHNIQUE		_		-						
Ingénieurs en chef	0		0							
Ingénieurs	0		0							
Techniciens Agents de maîtrise	0		0							
Adjoints techniques	1		0		<u>`</u>					
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	2		0							
FILIERE TECHNIQUE	3		0		1					
FILIERE CULTURELLE		-								
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0						
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	(
Attachés de conservation du patrimoine	0	-	0		(
Bibliothécaires	0		0							
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0		0							
Professeurs d'enseignement artistique	0	-	0							
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1		0							
Assistants d'enseignement artistique	0		0							
Adjoints territoriaux du patrimoine	0		0							
FILIERE CULTURELLE	1		0	0						
FILIERE SPORTIVE Conseillers des APS		0	0	0						
Educateurs des APS	0		0							
Opérateurs des APS	0		0							
FILIERE SPORTIVE	0		0							
FILIERE SOCIALE	'									
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0						
Assistants socio-éducatifs	1	15	0	0	1					
Educateurs de jeunes enfants	0		0							
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0		0							
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0		0							
Agents sociaux	0		0							
FILIERE SOCIALE	1	15	0	0	1					
FILIERE MEDICO-SOCIALE				0						
Médecins Psychologues	0		0							
Sages-femmes	0		0							
Cadres de santé paramédicaux	0		0							
Puéricultrices cadres de santé	0		0							
Puéricultrices*	0		0							
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0		0							
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0						
Infirmiers	0		0		(
Auxiliaires de puériculture	0		0							
Auxiliaires de soins	0									
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	5	0	0	!					
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		-1	=							
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0		0		(
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0						
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0						
Techniciens paramédicaux	0		0							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	(
FILIERE POLICE MUNICIPALE										
Directeur de police municipale	0	0	0		(
Chefs de service de police municipale	0		0							
Agents de police municipale	0		0							
Gardes-champêtres	0		0							
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0						

 $\underline{\textbf{Tableau 1.9.3.b}} : \textbf{Recrutements sur emploi permanent (hors remplaçants, réintégrations et retours)}$

			Contractuels		
		(assin	nilés aux cadres d'emp	lois)	
Cadres d'emplois	Temps of	complet	Temps non	Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	TOLAI
FILIERE INCENDIE ET SECOURS					
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	(
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	(
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	(
Lieutenants	0	0	0	0	(
Cadres de santé	0	0	0	0	(
Infirmiers	0	0	0	0	C
Sous-officiers Sous-officiers	0	0	0	0	(
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	(
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	C
FILIERE ANIMATION					
Animateurs	0	0	0	0	(
Adjoints d'animation	0	0	0	0	(
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	(
TOTAL	10	38	0	0	48

^{*} Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.



1.9.4.0

Départs dans l'année 2021, par motifs de départ et selon le sexe et la catégorie

Champ: les tableaux qui suivent concernent d'une part les agents titulaires et stagiaires et, d'autre part, les agents contractuels sur emploi permanent

Code couleur

Agent rémunéré par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" au cours de l'année 2021 Agent non rémunéré ou indemnisé par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" ou définitif au cours de l'année 2021

Tableau 1.9.4.a - Départs des fonctionnaires sur emploi permanent au cours de l'année 2021

	Motif de départ définitif ou "temporaire"		Hom	mes		Femmes					
	Motif de depart definitif ou l'emporaire	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total		
	. Mise à disposition dans une autre collectivité										
	ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; ne prendre	0	0	0	0	0	0	0	0		
	en compte que les mises à disposition complètes)										
	. Décharge totale de service pour exercice de mandats syndicaux (article 100)	0	0	0	0	0	0	0	0		
	. Congé formation indemnisé par la collectivité (max 1 an ; article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0	0		
Départs "temporaires"	. Congé formation au-delà d'un an (article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0	0		
i comportantes	. Détachement dans une autre structure (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière ; article 64 de la loi du 26 janvier 1984)	3	1	1	5	8	2	1	11		
	. Mise en disponibilité	0	1	7	8	6	1	6	13		
	- de droit	0	1	0	1	3	0	2	5		
	- sur demande	0	0	7	7	3	1	4	8		
	. Congé parental	0	0	0	0	5	1	1	7		
	. Mutation (changement de collectivité ; article 51 de la loi du 26 janvier 1984)	4	0	2	6	9	5	2	16		
	. Fin de détachement dans votre collectivité (agents originaires d'autres structures:fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière,dont le détachement dans votre collectivité s'est terminé dans l'année 2021)	0	0	0	0	0	0	0	0		
	. Décharge d'emploi et de fonctions pour exercice d'un mandat syndical	0	0	0	0	0	0	0	0		
	. Agent pris en charge par le CNFPT ou le CDG	0	0	0	0	0	0	0	0		
Départs "définitifs"	. Démission	0	0	1	1	0	0	0	0		
	. Départ à la retraite	11	8	46	65	32	21	51	104		
	. Licenciement	0	0	0	0	0	0	0	0		
	. Décès	0	0	5	5	1	0	4	5		
	. Transfert de compétence	0	0	0	0	0	0	0	0		
	. Rupture conventionnelle	0	0	0	0	1	0	0	1		
	. Congé spécial	0	0	0	0	0	0	0	0		
	. Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Total	18	10	62	90	62	30	65	157		
	Départs Fonctionnaires (correspond au 3 du shéma de calcul de la variation des effectifs)	18	10	62	90	62	30	65	157		

Tableau 1.9.4.b - Départs des contractuels sur emploi permanent au cours de l'année 2021

	Matif de démant définitif en l'tourne projue l'		Hom	mes		Femmes					
	Motif de départ définitif ou "temporaire"	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total		
	. Mise à disposition dans une autre collectivité										
	ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; ne prendre	0	0	0	0	0	0	0	0		
	en compte que les mises à disposition complètes - ne concerne que les										
Départs	. Congé formation rémunéré par la collectivité (max 1 an ; article 57 -	0	0	0	0	0	0	o	0		
"temporaires"	6° de la loi du 26 janvier 1984)		_					-			
temporanes	. Congé formation au-delà d'un an	0	0	0	0	0	0	0	0		
	. Congé parental	0	0	0	0	0	0	0	0		
	. Congés sans traitement (convenances personnelles, suivi de conjoint)	2	0	0	2	0	0	o	0		
	. Démission	0	1	0	1	3	0	1	4		
	. Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2021)	3	1	15	19	27	3	38	68		
	dont fin de contrat d'agent remplaçant article 3-1 (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2021)	3	0	14	17	18	2	31	51		
	. Départ à la retraite	1	0	0	1	1	0	0	1		
Démanta II définitéfall	. Licenciement	0	0	0	0	0	0	0	0		
Départs "définitifs"	. Décès	0	0	0	0	0	0	0	0		
	. Transfert de compétence	0	0	0	0	0	0	0	0		
	. Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	1	1	26	28	20	1	50	71		
	. Rupture conventionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0		
	. Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0		



1.9.4.1

Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2021, par sexe et catégorie hiérarchique

Une procédure de rupture conventionnelle a-t-elle été initiée au cours de l'année 2021	Oui
au sein de votre collectivité ?	Oui

Tableau 1.9.4.1.a: Fonctionnaires

	Hommes				Total		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	IOtal
Nombre de procédures initiées par un agent, en 2021	0	0	0	1	0	0	1
Nombre de procédures initiées par l'autorité territoriale, en 2021	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	1	0	0	1

Tableau 1.9.4.1.b : Contractuels sur emploi permanent

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Iotai
Nombre de procédures initiées par un agent, en 2021	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de procédures initiées par l'autorité territoriale, en 2021	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0



1.9.4.2

Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2021, par sexe et par catégorie hiérarchique

Une convention de rupture conventionnelle a-t-elle été signée au cours de l'année 2021	Oui
au sein de votre collectivité ?	Oui

Tableau 1.9.4.2.a: Fonctionnaires

	Hommes				Total		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de conventions de rupture conventionnelles signées en 2021	0	0	0	1	0	0	1

Tableau 1.9.4.2.b: Contractuels sur emploi permanent

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de conventions de rupture conventionnelles signées en 2021	0	0	0	0	0	0	0

RSU 2021 IND 1.9.4.1-1.9.4.2



Parcours pro 1.9.5 Titularisations et stages au cours de l'année 2021

Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires, ayant fait l'objet d'une décision, au cours de l'année 2021.

	Hommes	Femmes
Agents stagiaires titularisés à l'issue de leur stage	66	119
Prolongation de stage	2	0
Titularisations prononcées en application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (travailleurs en situation de handicap)	0	2
Refus de titularisation	0	0
Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2021	26	17
Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2021	25	59
Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2021	3	12



Parcours pro 1.9.6.1 Avancements et promotion interne dans l'année 2021

Tableau 1.9.6.1.a: Avancements

Nombre de fonctionnaires ayant connu au cours de l'année 2021 un :	Hommes	Femmes
. avancement d'échelon :	737	1 212
- ayant atteint l'indice sommital de leur grade	43	52
- n'ayant pas atteint l'indice sommital de leur grade	694	1 160
. avancement de grade :	144	239
- au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents	123	216
- au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après une sélection par voie d'examen professionnel	21	23
- par sélection opérée exclusivement par voie de concours professionnel	0	0

Tableau 1.9.6.1.b: Promotion interne

Nombre de fonctionnaires ayant été inscrits sur liste d'aptitude :	Hommes	Femmes
. Promotion interne sans examen professionnel :	11	4
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
. Promotion interne suite à un examen professionnel :	7	6
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
- Réussite à un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité :	8	5
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
Total	26	15

Champ : le tableau précédant concerne les fonctionnaires ayant connu un avancement d'échelon, de grade ou une inscription sur liste d'aptitude au cours de l'année 2021.



1.9.6.2 Avancements de grade dans l'année 2021 par filière et catégorie hiérarchique

Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires ayant connu un avancement de grade, au cours de l'année 2021 et rémunérés au 31/12/2021.

			Suite à l'a	vancement de grade		
	CATEG	ORIE A	CATEG	ORIE B	C	ATEGORIE C
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Filières	1.9.6.2(1)	1.9.6.2(2)	1.9.6.2(3)	1.9.6.2(4)	1.9.6.2(5)	1.9.6.2(6)
FILIERE ADMINISTRATIVE	8	13	10	52	5	29
FILIERE TECHNIQUE	5	1	4	0	97	43
FILIERE CULTURELLE	1	0	0	0	3	1
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	3	87	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	8	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	2	2	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0
TOTAL	20	111	14	52	105	73



1.9.7 Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2021

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contratuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle au cours de l'année 2021

Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent										
Hommes Femmes										
Catégorie A	3	73								
Catégorie B	4	9								
Catégorie C	19	28								

37/121 IND 1.9.7



1.9.8 Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe

Remarque : Seuls le CNFPT et les CDG doivent renseigner cet indicateur

CADRE D'EMPLOIS	Conc	cours	Examen pr	Total	
CADRE D'EMPLOIS	Hommes	Femmes	Hommes	Total	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Administrateurs	0	0	0	0	
Attachés	0	0	0	0	
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	
Rédacteurs	0	0	0	0	
Adjoints administratifs	0	0	0	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	
Ingénieurs	0	0	0	0	
Techniciens	0	0	0	0	
Agents de maîtrise	0	0	0	0	
Adjoints techniques	0	0	0	0	
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	
FILIERE CULTURELLE					
Conservateurs du patrimoine	0	0	0		
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	
Bibliothécaires	0	0	0	0	
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	
FILIERE SPORTIVE					
Conseillers des APS	0	0	0	0	
Educateurs des APS	0	0	0	0	
Opérateurs des APS	0	0	0	0	
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	
FILIERE SOCIALE	-				
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	
Agents sociaux	0	0	0		
FILIERE SOCIALE	0		0		
FILIERE MEDICO-SOCIALE		-	-	-1	
Médecins	0	0	0	0	
Psychologues	0	0	0		
Sages-femmes	0	0	0	0	
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	
Puéricultrices*	0	0	0	0	
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	
Infirmiers	0	0	0	0	
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	-	
Auxiliaires de puer curture Auxiliaires de soins	0	0	0		
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0		
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	U	0	0	
	T				
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs					
d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	
	_				
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0		0		
Techniciens paramédicaux	0	0	0		
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	
	T -	-1			
Directeur de police municipale	0		0		
Chefs de service de police municipale	0	0	0		
Agents de police municipale	0	0	0		
Gardes-champêtres	0		0		
	0	0	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
FILIERE INCENDIE ET SECOURS		-1	-	0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS Contrôleurs, colonels	0		0		
FILIERE INCENDIE ET SECOURS Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0		
FILIERE INCENDIE ET SECOURS Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-colonels Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-colonels Médecins, pharmaciens Lieutenants	0 0	0 0	0 0 0	0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-colonels Médecins, pharmaciens Lieutenants Cadres de santé	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-colonels Médecins, pharmaciens Lieutenants Cadres de santé Infirmiers	0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-colonels Médecins, pharmaciens Lieutenants Cadres de santé Infirmiers Sous-officiers	0 0 0 0 0	0 0 0 0	0 0 0 0 0	0 0 0 0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-colonels Médecins, pharmaciens Lieutenants Cadres de santé Infirmiers Sous-officiers Sapeurs et caporaux	0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-colonels Médecins, pharmaciens Lieutenants Cadres de santé Infirmiers Sous-officiers Sapeurs et caporaux FILIERE INCENDIE-SECOURS	0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0	0 0 0 0 0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-colonels Médecins, pharmaciens Lieutenants Cadres de santé nfirmiers Sous-officiers Sapeurs et caporaux FILIERE INCENDIE-SECOURS FILIERE ANIMATION	0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-colonels Médecins, pharmaciens Lieutenants Cadres de santé Infirmiers Sous-officiers Gapeurs et caporaux FILIERE INCENDIE-SECOURS FILIERE ANIMATION Animateurs	0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-colonels Médecins, pharmaciens Lieutenants Cadres de santé Infirmiers Sous-officiers Sapeurs et caporaux FILIERE INCENDIE-SECOURS FILIERE ANIMATION Animateurs Adjoints d'animation	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS Contrôleurs, colonels Capitaines, commandants, lieutenants-colonels Médecins, pharmaciens Lieutenants Cadres de santé Infirmiers Sous-officiers Sapeurs et caporaux FILIERE INCENDIE-SECOURS	0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0	0 0 0 0 0 0 0 0	

^{*} Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

RSU 2021 38/121 IND 1.9.8



Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités Turcours pro 1.9.9 dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie

Au cours de l'année 2021, votre collectivité comptait-elle des fonctionnaires
bénéficiaires d'un détachement dans un cadre d'emplois de niveau supérieur
ou de catégorie supérieure ?

Non

Si OUI, afficher le tableau suivant :

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	0	0	0
Catégorie C	0	0	0
Total	0	0	0



2.1.0 Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents

Votre collectivité accorde-t-elle des journées de congés supplémentaires à l'ensemble de ses agents au-delà	
du nombre de jours de congés légal (exemples : journées liées aux traditions locales, journée du maire,	Oui
ponts, etc.) hors droits acquis et jours de fractionnement ?	
Nombre de jours accordés à l'ensemble des agents (Exemple: 2 ponts = 2 jours)	3

40/121 IND 2.1.0



Champ: les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires présents dans les effectifs au 31 décembre 2021.

Tableau 2.1.1.1.: Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

			Nombre de fo (titulaires et		Nombre de journé jours cale	•	Nombre d'arrêts**		
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
		Pour maladie ordinaire	675	1 278	25 874,0	56 616,0	958	1 845	
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	85	76	4 968,0	4 585,0	83	74	
		Pour accidents du travail imputables au trajet	4	10	132,0	1 119,0	3	9	
Médical		Pour maladie professionnelle ou contractée en service	17	27	2 726,0	4 509,0	10	24	
	· ·	Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	33	76	7 909,0	17 298,0	96	198	
		Pour congé de maladie de longue durée	21	71	5 986,0	22 001,0	9	43	
		Pour disponibilité d'office pour raison de santé	22	52	5 974,0	12 483,0	22	52	
		Pour maternité ou adoption	0	94	0,0	9 547,0	0	94	
Autre		Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	37	0	629,0	0,0	37	0	
Auto		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	418	895	1 269,0	2 692,0	0	0	
		Total	1 312	2 579	55 467,0	130 850,0	1 218	2 339	

^{*} Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

^{**} Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.

Les congés pour couches pathologiques sont à inclure :

⁻ en congé maternité pour les fonctionnaires ;

<u>Tableau 2.1.1.2.</u>: Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

				Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année 2021*										
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
		Pour maladie ordinaire	0	5	49	170	214	255	331	385	361	175	8	1 953
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0	1	5	12	14	10	29	39	38	11	2	161
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	1	0	0	1	6	3	2	1	0	14
Médical		Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0	0	0	0	0	3	9	13	11	8	0	44
	Non-compressible	Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0	0	3	2	6	11	14	29	24	19	1	109
		Pour congé de maladie de longue durée	0	0	0	1	2	7	12	11	30	27	2	92
		Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0	0	0	1	1	9	8	20	16	17	2	74
		Pour maternité ou adoption	0	0	12	43	31	7	1	0	0	0	0	94
Autres raisons		Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	3	16	5	7	5	1	0	0	0	37
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	1	37	170	249	222	242	174	158	55	5	1 313
		Total	0	7	110	415	522	532	657	675	640	313	20	3 891

^{*} si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois

Tableau 2.1.1.3.: Nombre de journées d'absence des fonctionnaires par motif et par âge

				Nombre de journées d'absence des fonctionnaires dans l'année 2021										
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
		Pour maladie ordinaire	0	78	1 159	7 041	8 135	9 433	15 066	16 609	15 945	8 762	262	82 490
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0	13	64	626	1 193	605	1 381	2 536	2 176	808	151	9 553
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	23	0	0	5	474	32	444	273	0	1 251
Médical		Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0	0	0	0	0	202	1 169	2 070	1 841	1 953	0	7 235
	Non-compressible	Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0	0	772	480	1 686	1 857	2 285	6 180	5 540	6 042	365	25 207
		Pour congé de maladie de longue durée	0	0	0	187	669	2 358	3 367	2 765	9 562	8 508	571	27 987
		Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0	0	0	365	85	2 383	1 834	4 966	3 962	4 132	730	18 457



Retour au sommaire

par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2021

Champ: les tableaux qui suivent concernent les contractuels sur emploi permanent présents dans les effectifs au 31 décembre 2021.

Tableau 2.1.2.1 : Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année, nombre d'arrêts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

			Nombre de sur emploi p		Nombre de jour	nées d'absence	Nombre d	'arrêts**
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		Pour congé maladie	17	97	143,0	2 348,0	17	134
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0	3	0,0	29,0	0	3
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	1	0,0	2,0	0	1
Médical Non-compressible		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour congé de grave maladie	0	2	0,0	612,0	0	2
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour maternité ou adoption	0	13	0,0	1 290,0	0	13
Autres r	alrans	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	1	0	11,0	0,0	1	0
Autes faisons		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex: BAFA), hors motif syndical ou de représentation	20	76	60,0	194,0	0	0
		Total	38	192	214,0	4 475,0	18	153

^{*} Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

Les congés pour couches pathologiques sont à inclure :

- en congé maladie pour les contractuels.

^{**} Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.

Tableau 2.1.2.2.: Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

						Nombre de	contractuels sur	emploi permaner	nt absents au moi	ns un jour dans l'	année 2021			
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
		Pour congé maladie	0	8	12	20	24	16	13	8	11	2	0	114
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	3
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Médical		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	O	0	0	0	0	0	0	0	0	O	0	0
	Non-compressible	Pour congé de grave maladie	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	2
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour maternité ou adoption (1)	0	0	1	10	1	1	0	0	0	0	0	13
		Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0	0	1	0	0	0	0	C	0	1
Autres raisons		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex: BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	5	15	23	22	11	11	3	5	1	0	96
		Total	0	14	30	54	48	29	24	11	16	3	1	230

^{*} si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

Tableau 2.1.2.3.: Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent par motif et par âge

						Nombre de	journées d'abse	nce des contractu	iels sur emploi pe	ermanent dans l'a	nnée 2021			
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
		Pour congé maladie	0,0	126,0	298,0	242,0	515,0	195,0	268,0	177,0	533,0	137,0	0,0	2 491,0
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0,0	9,0	2,0	0,0	0,0	18,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	29,0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0
Médical Non-compressible	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Pour congé de grave maladie	0,0	0,0	0,0	315,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	297,0	612,0	
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour maternité ou adoption (1)	0,0	0,0	32,0	941,0	153,0	164,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 290,0
Autres		Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0,0	0,0	0,0	0,0	11,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	11,0
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex: BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0,0	5,5	38,0	69,5	60,0	19,5	19,5	13,0	23,0	5,0	0,0	253,0
	•	Total	0,0	140,5	372,0	1 567,5	739,0	396,5	287,5	190,0	556,0	142,0	297,0	4 688,0



2.1.3 - Nombre de contractuels sur emploi non permanent ayant été absents au moins un 2.1.3 jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2021

Retour au sommaire

Champ: les tableaux qui suivent concernent les contractuels sur emploi NON permanent présents dans les effectifs au 31 décembre 2021.

Tableau 2.1.3.1.: Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année, nombre d'arrêts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

			Nombre de sur emploi no	contractuels n permanent *	Nombre de jour	rnées d'absence	Nombre o	l'arrêts**
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
		Pour congé maladie	7	30	97,0	503,0	12	40
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0	2	0,0	36,0	0	2
Médical	Pour accidents du travail imputables au trajet		0	0	0,0	0,0	0	0
Wedical		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0,0	0,0	0	0
	Non-compressible Pour congé de grave maladie		0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour maternité ou adoption	0	1	0,0	26,0	0	1
Au	tres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0,0	0,0	0	0
			0	9	0,0	25,0	0	0
		Total	7	42	97	590	12	43

^{*} Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

^{**} Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.

Les congés pour couches pathologiques sont à inclure :

⁻ en congé maladie pour les contractuels.

Tableau 2.1.3.2.: Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

			Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année 2021											
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
		Pour congé maladie	2	11	2	6	2	0	6	5	3	0	0	37
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	2
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médical Non-compressible	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0	O	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Pour congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0	C	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour maternité ou adoption	0	0	0	0	1	. 0	0	0	0	0	0	1
Δι		Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0	O	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres raisons		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	1	2	2	4	0	0	0	0	0	0	9
		Total	2	12	3	7	2	0	6	5	3	0	0	49

^{*} si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

Tableau 2.1.3.3.: Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi non permanent par motif et par âge

						Nombre de jo	urnées d'absence	des contractuels	sur emploi non p	ermanent dans I	année 2021			
			Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL
		Pour congé maladie	21,0	74,0	9,0	38,0	149,0	0,0	106,0	109,0	94,0	0,0	0,0	600,0
	Compressible	Pour accidents du travail imputables au service	0,0	0,0	17,0	19,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	36,0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Médical		Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Non-compressible	Pour congé de grave maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour maternité ou adoption	0,0	0,0	0,0	0,0	26,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	26,0
Δι	utres raisons	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Audes Idisolis		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire,) ou formation particulière (ex: BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0,0	1,0	6,0	10,0	8,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0
		Total	21,0	75,0	32,0	67,0	183,0	0,0	106,0	109,0	94,0	0,0	0,0	687,0



Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des 2.1.4 fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par catégorie hiérarchique

Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un congé paternité ou d'accueil de l'enfant au cours de l'année 2021.

	Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre des congés de paternité et d'accueil de l'enfant
Catégorie A	4	44,0
Catégorie B	5	68,0
Catégorie C	29	474,0



2.1.5 Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent,

Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un congé paternité ou d'accueil de l'enfant au cours de l'année 2021.

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de présence parentale
Catégorie A	Hommes	0	0,0
categorie	Femmes	0	0,0
Catégorie B	Hommes	0	0,0
Categorie	Femmes	0	0,0
Catégorie C	Hommes	0	0,0
Categorie	Femmes	0	0,0



Congés de solidarité familiale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique

Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent ayant bénéficié d'un congé de solidarité familiale au cours de l'année 2021.

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de solidarité familiale
Catégorie A	Hommes	C	0,0
Categorie A	Femmes	C	0,0
Catégorie B	Hommes	C	0,0
Categorie B	Femmes	C	0,0
Catégorie C	Hommes	C	0,0
Categorie	Femmes	C	0,0

47/121 IND 2.1.4-2.1.6



2.1.7

Entretiens avant et après des congés de 6 mois ou plus

 ${\it Champ: les\ tableaux\ qui\ suivent\ concernent\ les\ agents\ sur\ emploi\ permanent.}$

Tableau 2.1.7.1. - Départ en congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont partis en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2021 dans votre collectivité ?	Ne sait pas
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	(Vide)
Y a-t-il eu des femmes qui sont parties en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2021 dans votre collectivité ?	Ne sait pas
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	(Vide)

Tableau 2.1.7.2. - Retour de congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont revenus au cours de l'année 2021 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Ne sait pas
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	(Vide)
Y a-t-il eu des femme s qui sont revenues au cours de l'année 2021 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Ne sait pas
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé sans entretien ?	(Vide)



2.1.8 Nombre de jours de carence par sexe, par tranche d'âge, par catégorie hiérarchique et montant des sommes brutes retenues

Champ: les tableaux qui suivent concernent les agents ayant été rémunérés au moins un jour dans l'année, au cours de l'année 2021

<u>Tableau 2.1.8.1.</u> - Fonctionnaires	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
	А	43	5 573	235	59	43
Hommes	В	69	63 651	260	78	69
	С	708	53 271	1 412	794	708
	Α	535	56 211	1 241	610	535
Femmes	В	138	12 313	437	167	138
	С	572	61003	1433	1003	872

Tableau 2.1.8.2 Contractuels occupant un emploi permanent	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
	Α	6	454	75	4	6
Hommes	В	2	143	16	2	2
	С	8	265	53	6	8
	Α	70	5 969	273	72	70
Femmes	В	0	0	0	0	0
	С	89	5127	151	81	89

Tableau 2.1.8.3 Contractuels occupant un emploi non permanent	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	sommes retenues	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	auvanels a été	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
	Α	0	0	0	0	0
Hommes	В	0	0	2	0	0
	С	3	131	62	2	3
	A	0	0	0	0	0
Femmes	B 2 139 8		2	2		
	С	36	1732	182	37	36

RSU 2021

<u>Tableau 2.1.8.4.</u> : Nombre de jours de carence prélevés aux agents par sex	e et tranche d'âge	Titulaires et stagiaires	Contractuels occupant un emploi permanent	Contractuels occupant un emploi non permanent
Sexe	Age*	1.4.0 (1)	1.4.0 (2)	1.4.0 (3)
	moins de 20 ans	0	0	0
	20 à 24 ans	1	1	0
	25 à 29 ans	17	2	0
	30 à 34 ans	67	3	1
	35 à 39 ans	88	2	0
HOMMES	40 à 44 ans	108	1	0
HOWINES	45 à 49 ans	128	2	1
	50 à 54 ans	183	3	0
	55 à 59 ans	165	2	1
	60 à 64 ans	60	0	0
	65 ans et plus	3	0	0
	TOTAL	820	16	3
	moins de 20 ans	0	0	0
	20 à 24 ans	7	14	1
	25 à 29 ans	31	23	0
	30 à 34 ans	138	30	11
	35 à 39 ans	166	24	5
FEMMES	40 à 44 ans	189	22	2
PEIVIIVIES	45 à 49 ans	261	18	7
	50 à 54 ans	299	15	6
	55 à 59 ans	276	12	6
	60 à 64 ans	172	1	0
	65 ans et plus	6	0	0
	TOTAL	1 545	159	38
	moins de 20 ans	0	0	0
	20 à 24 ans	8	15	1
	25 à 29 ans	48	25	0
	30 à 34 ans	205	33	12
	35 à 39 ans	254	26	5
ENSEMBLE	40 à 44 ans	297	23	2
ENZEMBLE	45 à 49 ans	389	20	8
	50 à 54 ans	482	18	6
	55 à 59 ans	441	14	7
	60 à 64 ans	232	1	0
	65 ans et plus	9	0	0
	TOTAL	2 365	175	41

* Age atteint au 31/12/2021

Année de naissance

moins de 20 ans	2002 et années suivantes
20 à 24 ans	1997 à 2001
25 à 29 ans	1992 à 1996
30 à 34 ans	1987 à 1991
35 à 39 ans	1982 à 1986
40 à 44 ans	1977 à 1981
45 à 49 ans	1972 à 1976
50 à 54 ans	1967 à 1971
55 à 59 ans	1962 à 1966
60 à 64 ans	1957 à 1961
65 ans et plus	1956 et avant



2.1.9 Modalités de contrôle des arrêts maladie

Avez-vous mis en place des procédures administratives de contrôle des arrêts maladies ?	Non
Avez-vous mis en place des procédures médicales de contrôle des arrêts maladies ?	Non

TSU 2021 51/121 IND 2.1.9



Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique

Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent ayant bénéficié d'un congé de proche aidant au cours de l'année 2021.

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de proche aidant
Catégorie A	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie B	Hommes	0	0,0
Categorie B	Femmes	0	0,0
Catéronia C	Hommes	0	0,0
Catégorie C	Femmes	0	0,0

S2/121 RSU 2021 IND 2.2.0



2.2.1 Modalités d'organisation du temps de travail

Champ: le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent à temps complet (qu'ils travaillent à temps plein

Avez-vous, parmi vos agents sur emploi permanent à temps complet, des agents concernés par des cycles de travail délibérés avant le	Oi
1er janvier 2002 ?	Oui

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

		Name bus do to pote						
		Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emple permanent à temps complet concernés au 31 décembr						
		2021						
		Hommes	Femmes	Total				
Agents sur cycle hebdomad	aire	1 888	3 125	5 013				
Cycle mensuel		0	0	0				
Cycle saisonnier		0	0	0				
Cycle annuel		0	0					
Autre cycle		0	0	(
Forfait		0	0	C				
Total tous types de cycles		1 888	3 125	5 013				
dont cycles de travail délibé	rés avant le 1er janvier 2002	0	0	C				
	Rappel : nombre total d'agents							

concernés 5 013



2.2.3 Compte épargne-temps

Champ: le tableau qui suit concerne les agents sur emploi permanent, présents dans la collectivité locale au 31/12/2021.

2.2.3.1 Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET)	Nombre d'agents é épargne temps (CE		un compte épargr	- ,		ents ayant déposé compte épargne F) en 2021	Nombre total d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2021	dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps (CET) en 2021	dont nombre total d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne temps (CET) en 2021	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total	Total	
Catégorie A	222	1 058	11	80	123	570	1 280	91	693	
Catégorie B	161	323	17	25	81	177	484	42	258	
Catégorie C	597	629	56	72	178	254	1 226	128	432	
Toutes catégories	980	2 010	84	177	382	382 1 001		261	1 383	

Champ: le tableau qui suit concerne les agents sur emploi permanent, présents dans la collectivité locale au 31/12/2021.

2.2.3.2 Nombre de jours accumulés	Nombre de jour 31/12		dont nombre de jo de l'ann		Nombre de jours accumulés au 31/12/2021	dont nombre de jours versés au titre de l'année 2021
	Hommes	Hommes Femmes		Femmes	Total	Total
Catégorie A	6 048	20 793	720	3 026	26 841	3 746
Catégorie B	3 695	6 330	422	994	10 025	1 416
Catégorie C	9 602	10 091	889	1 672	19 693	2 561
Toutes catégories	19 345	37 214	2 031	5 692	56 559	7 723

Champ: le tableau qui suit concerne tous les agents sur emploi permanent passés par la collectivité locale même s'ils n'y sont plus au 31/12/2021.

2.2.3.3 Nombre de jours utilisés par type de consommation (cf. décret n° 2010-531 du 20 mai 2010)	de congés en 2021		Nombre de jours i	ndemnisés en 2021	Nombre de jours p titre de la Ra	•	Nombre de jours donnés au bénéfice d'un agent public en 2021		
	Hommes	Femmes	Hommes	Hommes Femmes		Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	305	1 496	2	7	0	0	5	3	
Catégorie B	154	471	2	4	0	0	0	6	
Catégorie C	506	740	7	10	0	0	0	20	
Toutes catégories	965	2 707	11	21	0 0		5	29	

^{*} Régime de retraite additionnel dans la fonction publique (Rafp).

54/121 IND 2.2.1 et 2.2.3



2.2.2

Contraintes particulières concernant le temps de travail



Champ: le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent à temps complet (qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel) présents au 31 décembre 2021.

Tableau 2.2.2.1.: Fonctionnaires occupant un emploi à temps complet

Avez-vous, parmi vos agents fonctionnaires occupant un emploi à temps complet, des agents liés à des sujétions qui induisent une diminution du temps de travail ?

Oui

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

*Piganisation du travail

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions pa					Travail le week-end Forfait		Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières		compensateur au cours de l'année				
FILIERE ADMINISTRATIVE	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs	0	0	_	0	0	0	_	0	0	0	0	0		0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	10	Ů	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	U	0	U	0	0	U	U	U	0	U	2	10	U	U	U	U
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	n	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		1	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55	3	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	116		0	0	0	0
Adjoints techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	48	34	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	48			0	0	0	0	0	504	4	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE																
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE			•				•		•							
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RSU 2021 IND

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions pa	articulières	Horaires	décalés	Travail	de nuit	Travail le	week-end	For	fait	Astre	intes	Bénéficiaire de travail ré de sujétions	•		ur au cours
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE SOCIALE									,							
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0		0	2	9	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	15	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	24	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	•	•		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		•					•				•	
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-																
techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	5	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE																
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et																
manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE																
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions p	articulières	Horaires	décalés	Travail	de nuit	Travail le	week-end	For	fait	Astre			duit du fait	Bénéficiaire compensate de l'a	ur au cours
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE INCENDIE ET SECOURS																
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION																
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	48	34	0	0	0	0	0	0	511	43	0	0	0	0

^{*} Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

<u>Tableau 2.2.2.2.</u>: Fonctionnaires occupant un ou plusieurs emplois à temps non complet

Avez-vous, parmi vos agents fonctionnaires occupant un ou plusieurs emplois à temps non complet, des agents liés à des	Non
sujétions qui induisent une diminution du temps de travail ?	INOII

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions p	articulières	Horaires	décalés	Travail	de nuit	Travail le	week-end	Fort	fait	Astre	intes	Bénéficia temps de réduit du sujétions p	e travail u fait de	Bénéficia repos com au cours c	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE																ĺ
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions p	articulières	Horaires	s décalés	Travail	de nuit	Travail le	week-end	Foi	fait	Astre	eintes			compensate	e d'un repos eur au cours année
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE TECHNIQUE																
Ingénieurs en chef	0	Ū	0		0	0	0			0	0		·	0	0	
Ingénieurs	0		0		0	0	0	·		0	0	·	- ·	0	0	
Techniciens	0	Ū	0	0	0	0	0	0		0	0		0	0	0	
Agents de maîtrise	0	Ū	0	·	0	0	0	·		0	0		Ŭ	0	0	Ŭ
Adjoints techniques	0	Ū	0					·		0	0		·	0	0	_
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0		0	0			0	0		0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE																
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE																
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE																
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions p	articulières	Horaire	s décalés	Travail	de nuit	Travail le	week-end	For	fait	Astro	eintes	Bénéficiaire de travail ré de sujétions	•	Bénéficiaire compensate de l'a	eur au cours
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE MEDICO-SOCIALE																
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-																
techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE																
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et																
orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et																
manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE																
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS																
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0			0	0	0

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions p	articulières	Horaires	décalés	Travail	de nuit	Travail le	week-end	For	fait	Astre	intes	Bénéficiaire de travail ré de sujétions	duit du fait	compensate	eur au cours
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ANIMATION																
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

^{*} Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

<u>Tableau 2.2.2.3.</u>: Contractuels sur emploi permanent

Avez-vous, parmi vos agents contractuel occupant un emploi permanent, des agents liés à des sujétions qui induisent une diminution du temps de travail ?

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions p	articulières Femmes	Horaires Hommes	décalés Femmes	Travail	de nuit Femmes	Travail le	week-end	For	fait Femmes	Astre	intes Femmes	Bénéficia temps de réduit du sujétions pa Hommes	e travail u fait de	repos com	aire d'un ipensateur de l'année Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE																
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE																
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions p	articulières	Horaire	s décalés	Travail	de nuit	Travail le	week-end	For	fait	Astre	eintes	Bénéficiaire de travail ré de sujétions	•	Bénéficiaire compensate de l'a	eur au cours
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE CULTURELLE			_					•								
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0		0	0	0		0	0		0		0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	, and the second			0		0		0	0		·			0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	, and the second	-		0	, ,			0	0	_	·			0
Bibliothécaires	0	0	0	·		0	0	0		0	0		0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	·	Ŭ	·	0	0	0	·	0	0	·	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	o
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE																
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE																
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE																
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-																
techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RSU 2021 61/121 1ND 2.2.2

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions p		Horaires			de nuit		week-end	For		Astre		Bénéficiaire de travail ré de sujétions	duit du fait particulières	Bénéficiaire compensate de l'a	eur au cours innée
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE																
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0		0	0	0
orthophonistes	U	U	U	U	U	U	U	U	U	U	U	U	U	Ü	U	U
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et		0	0	0	0	_	_	0		0	0	0	0	0	0	0
manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0		0			·	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE																
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0		0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0		0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS																
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION																
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	.0	0	. 0	0	0	0	0	. 0	0	0	0	0	.0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	. 0	0	0	0	0	0	0	_ 1	0	0	0	0

^{*} Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.



Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours

Type de jours	Nombre de jours
Jours d'aménagement et de réduction du temps de travail	54
Jours de congés annuels	155
Jours épargnés sur un compte épargne- temps	72
TOTAL	281

2.2.4



Votre collectivité dispose-t-elle d'une charte du temps au 31/12/2021 ?	Non



Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en 2021 par sexe, filière et cadre d'emplois

Dans votre collectivité, y-a-t-il des agents qui ont effectué des heures supplémentaires et/ou Oui complémentaires au cours de l'année 2021?

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

RSU 2021

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents au cours de l'année 2021

Ī			Fonction	naires			Contractuels sur emploi permanent							
	Temps co	omplets	Temps non complets				Temps complets Temps non complets							
Filières		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021		
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
ADMINISTRATEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
ATTACHES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
SECRETAIRES DE MAIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
REDACTEURS	150,00	318,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	612,00	1 255,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE ADMINISTRATIVE	762,00	1 574,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
INGENIEURS EN CHEF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
INGENIEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TECHNICIENS	6 629,85	69,75	0,00	0,00	0,00	0,00	113,50	31,12	0,00	0,00	0,00	0,00		
AGENTS DE MAITRISE	15 894,78	138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
ADJOINTS TECHNIQUES	30 132,39	39,00	199,25	1 502,48	0,00	6,42	103,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	46,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE TECHNIQUE	52 703,85	246,75	199,25	1 502,48	0,00	6,42	216,65	31,12	0,00	0,00	0,00	0,00		
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
BIBLIOTHECAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	10,00	34,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,66	0,00	0,00	0,00	0,00		
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	5,00	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE CULTURELLE	15,00	54,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,66	0,00	0,00	0,00	0,00		
CONSEILLERS DES APS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
EDUCATEURS DES APS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
OPERATEURS DES APS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE SPORTIVE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
MONITEURS-EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
ASSISTANTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
AGENTS SOCIAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
FILIERE SOCIALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
MEDECINS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

IND 2.2.8

	Fonctionnaires							Contractuels sur emploi permanent							
	Temps co	omplets	Temps non complets				Temps c	omplets		Temps non complets					
Cadres d'emplois Filières		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
PSYCHOLOGUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
SAGES-FEMMES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
PUERICULTRICES CADRES DE SANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
PUERICULTRICES *	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
CADRES DE SANTE INFIRMIERS, REEDUCATEURS ET ASSISTANTS MEDICO-TECHNIQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
INFIRMIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
AUXILIAIRES DE SOINS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00			
PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE	0,00	291,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
TECHNICIENS PARAMEDICAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,00	291,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
GARDES-CHAMPÊTRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
CONTRÔLEURS, COLONELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
MÉDECINS, PHARMACIENS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
LIEUTENANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
INFIRMIERS D'ENCADREMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
INFIRMIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
SOUS-OFFICIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
SAPEURS ET CAPORAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
ANIMATEURS	0,00	64,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
ADJOINTS D'ANIMATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
FILIERE ANIMATION	0,00	64,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0			
TOTAL	53 480,85	2 231,43	199,25	1 502,48	0,00	6,42	216,65	38,78	0,00	0,00	0,00	0,00			

^{*} Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014



Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2021 2.2.9

Votre collectivité dispose-t-elle d'un système de décompte des heures réalisées	
	Non

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

		Fonctio	nnaires		Contractuels sur emploi permanent						
	Temps	complets	Temps no	n complets	Temps co	omplets	Temps non complets				
	Nombre d'heures réa	lisées n'ayant donné	Nombre d'heures réa	lisées n'ayant donné	Nombre d'heures réal	isées n'ayant donné	Nombre d'heures réalisées n'ayant donné				
	lieu ni à rémunérati	•	lieu ni à rémunérati	•	lieu ni à rémunération		lieu ni à rémunération ni à récupération				
CADRE D'EMPLOIS	en 2021		en 2	•	en 2	•	en 2	·			
	Hommes Femmes		Hommes Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0			
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0			
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0			
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0			
Adjoints administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0			
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0			
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0			
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0			
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0			
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0			
Adjoints techniques	0	0	0	0	0	0	0	0			
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0			
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0			
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0			
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0			
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0			
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0			
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0			
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0			
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0			
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0			
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0			
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0			
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0			
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0			
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0			
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0			
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0			
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0			
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0			
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0			
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0			
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0			
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0			

RSU 2021 IND 2.2.9

		Fonctio	onnaires		Contractuels sur emploi permanent						
	Temps co	mplets	Temps non	complets	Temps o	complets	Temps non complets				
	Nombre d'heures réalis	sées n'ayant donné	Nombre d'heures réal	isées n'ayant donné	Nombre d'heures réa	lisées n'ayant donné	Nombre d'heures réalisées n'ayant donr				
	lieu ni à rémunération		lieu ni à rémunératio	n ni à récupération	lieu ni à rémunération		lieu ni à rémunération ni à récupération				
CADRE D'EMPLOIS	en 20	•	en 20			2021		2021			
	Hommes Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes Femmes				
Médecins	0	0	0	0	0		nomines	0			
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0			
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0			
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0			
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0			
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0			
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0			
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0			
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0			
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0			
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0			
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0			
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0			
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0			
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0			
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	-	0	0			
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	Ü	0	0			
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	· ·	0	0			
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0		0	0			
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0			
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0			
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0			
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0			
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0			
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0			
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0			
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0			
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0			
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0			
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0			
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0			
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0			
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0			
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0			
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0			

^{*} Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.



2.3.1 partiel prévu par l'article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

		Hommes	Femmes	Total
2.3.1.1	Nombre de demandes présentées	15	249	264
2.3.1.2	Nombre de demandes acceptées	15	249	264
2.3.1.3	Nombre de premières demandes satisfaites	7	89	96
2.3.1.4	Nombre de modifications de quotités	1	24	25
2.3.1.5	Nombre de retours au temps plein	5	97	102

- 2.3.1.1 il s'agit du nombre de demandes présentées et non du nombre d'agents ayant présenté des demandes au cours de l'année. (Un
- 2.3.1.2 il s'agit du nombre de demandes acceptées et non du nombre d'agents ayant présenté des demandes au cours de l'année. (Un agent
- 2.3.1.4 il s'agit du nombre de modifications présentées par des agents occupant un emploi permanent à temps complet et exerçant leurs
- 2.3.1.5 il s'agit du nombre d'agents occupant un emploi à temps complet et exerçant leurs fonctions à temps partiel choisi qui ne renouvellent pas leur demande de travail à temps partiel.



Champ: le tableau qui suit concerne les agents fonctionnaires titulaires et stagiaires occupant un emploi à temps complet rémunérés au 31/12/2021.

cnamp : ne tableau qui sunt concerne nes ayents Jonchonnaines attinianes et stugianes accupant un	FONCTIONNAIRES occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :								Tot	al
	TEMPS	PLEIN		Tout type	de TEMPS PAR	TIEL (sauf théra	peutique)		100	aı
	Hommes	0% Femmes	Moins of Hommes	de 80% Femmes	de 80% à m Hommes	oins de 90% Femmes	90% e Hommes	t plus Femmes		
FILIERE ADMINISTRATIVE	2.3.2(1)	2.3.2(2)	2.3.2(3)	2.3.2(4)	2.3.2(5)	2.3.2(6)	2.3.2(7)	2.3.2(8)	Hommes	Femmes
Administrateurs	7	0	0	0	0	0	0	0	7	0
Attachés	94	186	0	1	0	21	2	9	96	217
Secrétaires de mairie Rédacteurs	0 51	0 241	0	0	0	0 65	0	0 19	0 52	0 328
Adjoints administratifs	105	494	0	3	1	100	0	18	106	615
FILIERE ADMINISTRATIVE	257	921	0	7	2	186	2	46	261	1 160
FILIERE TECHNIQUE						_				
Ingénieurs en chef Ingénieurs	14 55	4 17	0	0	0	0	0	0	14 56	23
Techniciens	172	25	0	0	4	15	1	4	177	44
Agents de maîtrise	224	12	0	0	4	0	1	1	229	13
Adjoints techniques	480	41	1	1	2	4	0	1	483	47
Adjoints techniques des établissements d'enseignement FILIERE TECHNIQUE	486 1 431	504 603	2	2	3 13	34 57	0	9	490 1 449	541 672
FILIERE CULTURELLE	1431	003			15	37	3	3	1445	0/2
Conservateurs du patrimoine	1	0	0	0	0	1	0	0	1	1
Conservateurs des bibliothèques	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
Attachés de conservation du patrimoine Bibliothécaires	3	8	0	0		1	0	0	3	11 9
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0		0	0		0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	10	14	0	0	1	8	0	1	11	23
Assistants d'enseignement artistique Adjoints territoriaux du patrimoine	0 14	0 12	0	0		0	0	0	0 15	0 12
FILIERE CULTURELLE	31	43	0	0	2	12	0	2	33	57
FILIERE SPORTIVE	J1								- 33	
Conseillers des APS	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Educateurs des APS	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Opérateurs des APS FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE			Ü				· ·	Ü	ŭ	-
Conseillers socio-éducatifs	4	40	0	0	0	1	0	0	4	41
Assistants socio-éducatifs	21	386	0	7	0	138	0	17	21	548
Educateurs de jeunes enfants Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	25	427	0	7	0	140	0	18	25	592
FILIERE MEDICO-SOCIALE Médecins	1	9	0	1	0	1	0	1	1	12
Psychologues	3	20	0	0		3	0	5	3	28
Sages-femmes	0	23	0	1	0	4	0	3	0	31
Cadres de santé paramédicaux	3	32	0	0		5	0	3	3	40
Puéricultrices cadres de santé Puéricultrices*	0	0 74	0	0	0	0 49	0	10	0	137
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	5	45	0	0	0	17	0	1	5	63
Infirmiers	0	1	0	0		0	0	0	0	1
Auxiliaires de puériculture Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	12	204	0	6	0	79	0	23	12	312
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE										
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	2	4	0	0	0	4	0	0	2	8
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0		0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE FILIERE POLICE MUNICIPALE	3	5	0	0	0	4	0	0	3	9
Directeurs de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	U	0	U	0	0	0	0	0	U	U
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Lieutenants Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateurs	6	8	0	0	0	0	0	1	6	9
Adjoints d'animation	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0
FILIERE ANIMATION	8	8	0	0	0	0	0	1	8	9
TOTAL	1 767	2 212	2	23	17	478	5	99	1 791	2 812
								-		

^{*}comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

70/121 IND 2.3.2 RSU 2021



Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe

Champ: le tableau qui suit concerne les agents fonctionnaires occupant un emploi à temps complet et exerçant à temps partiel, rémunérés au 31/12/2021.

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
	Hommes	0	3
Catégorie A	Femmes	88	231
	Total	88	234
	Hommes	5	2
Catégorie B	Femmes	25	91
	Total	30	93
	Hommes	3	11
Catégorie C	Femmes	48	117
	Total	51	128

71/121 RSU 2021 IND 2.3.3



		CONTRACTUELS sur emploi permanent occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :								
	TEMPS	PLEIN		Tout ty	ype de TEMPS PARTII	EL (sauf thérapeu	rtique)		Tot	al
	100 Hommes 2.3.4(1)		Moins de		de 80% à moi		90% e		Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE			1							
Administrateurs	1	2	0	0	0	0	0	0	1	2
Attachés	37	55	0	1	0	6	0	1	37	63
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs Adjoints administratifs	4 5	44	0	0	0	2	0	- v	4	46
FILIERE ADMINISTRATIVE	47	109		1	0	8	0		47	119
FILIERE TECHNIQUE			1			-			-	-
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	10	1	0	0	0	4	0		10	5
Techniciens	7	3	0	0		1	0		7	4
Agents de maîtrise Adjoints techniques	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Adjoints techniques Adjoints techniques des établissements d'enseignement	18	44	0	0	0	0	0	0	18	44
FILIERE TECHNIQUE	37	50		0	_	5	0	0	37	55
FILIERE CULTURELLE										
Conservateurs du patrimoine	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine Bibliothécaires	1	4	0	0	0	0	0	0	1	4
Bibliothécaires Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	n	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	3	5	o	0	0	1	0		3	6
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0		0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	5	9	0	0	0	1	0	0	5	10
FILIERE SPORTIVE	0	0	<u></u>	0	o		0	0		
Conseillers des APS Educateurs des APS	0	0		0	0	0	0	-	0	0
Opérateurs des APS	0	0		0	-	0	0		0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE										
Conseillers socio-éducatifs	0	0		0	0	0	0		0	0
Assistants socio-éducatifs	5	95		0	0	1	0		5	96
Educateurs de jeunes enfants	0	0		0	0	0	0		0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0		0		0	0		0	0
Agents sociaux	0	0		0		0	0		0	0
FILIERE SOCIALE	5	95	0	0	0	1	0	0	5	96
FILIERE MEDICO-SOCIALE										
Médecins	2	7	0	1	1	2	0	0	3	10
Psychologues Sages-femmes	0	7	0	0	0	1	0	0	0	8
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	8	0	0	0	0	0	0	0	8
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	5	0	0		0	0	0	0	5
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	2	27		1	1	3	0	0	3	31
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE										
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
d'électroradiologie médicale Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	n	0	0	n	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	o	0	_	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE										
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	. 0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS										
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0		0	0	0	0		0	0
Médecins, pharmaciens	0	0		0	0	0	0		0	0
Lieutenants Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	n	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0		0	0		0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION			, ,	-				, ,		
Animateurs Adjoints d'animation	0	1 0	0	0		0	0	0	0	1
FILIERE ANIMATION	0	1	0	0		0	0		0	1
		1		- 0					- U	1
TOTAL	96	292	0	2	1	18	0	1	97	313

72/121 IND 2.3.4 RSU 2021

2.3.5 Nombre d'agents contractuels bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe

Champ: le tableau qui suit concerne les agents contractuels sur un emploi permanent à temps complet et exerçant à temps partiel, rémunérés au 31/12/2021.

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
		2.3.5(1)	2.3.5(2)
	Hommes	0	1
Catégorie A	Femmes	7	10
	Total	7	11
	Hommes	0	0
Catégorie B	Femmes	2	0
	Total	2	0
	Hommes	0	0
Catégorie C	Femmes	0	2
	Total	0	2

73/121 RSU 2021 IND 2.3.5



Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant

Avez-vous délibéré sur l'octroi d'un temps partiel annualisé de droit pour vos agents ?	Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	FONCTIO	NNAIRES	CONTRACTUELS			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Catégorie A	0	0	0	0		
Catégorie B	0	0	0	0		
Catégorie C	0	0	0	0		
Total	0	0	0	0		

74/121 IND 2.3.6



Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail, de 2.4.1 refus prononcés et d'agents exerçant leur fonctions dans le cadre du télétravail par sexe, par catégorie hiérarchique et par filière

Avez-vous délibéré sur la mise en place du télétravail ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

Champ: le tableau qui suit concerne les agents présents dans la collectivité locale au 31/12/2021.

			Hommes		Femmes				
		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C		
Nombre d'agents ayant demandé à bénéficier du télétravail au	FILIERE ADMINISTRATIVE	31	18	38	109	136	267		
cours de l'année 2021	FILIERE TECHNIQUE	18	22	13	4	14	5		
	FILIERE CULTURELLE	3	4	4	8	10	7		
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0		
	FILIERE SOCIALE	0	7	0	53	200	0		
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	8	0	0	53	1	0		
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0		
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0		
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0		
	FILIERE ANIMATION	0	3	0	0	1	0		
	TOTAL	60	54	55	227	362	279		
Nombre d'agents dont la demande d'exercice des fonctions en	FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0		
télétravail a été rejetée	FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0		
	FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0		
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0		
	FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0		
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0		
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0		
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0		
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0		
	FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0		
Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du	TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	43	21	57	152	171	325		
télétravail (article 133 de la loi du 12 mars 2012) au 31/12/2021	FILIERE TECHNIQUE	29	33	24	13	19	6		
Contravan (unitate 135 de la 161 da 12 mais 2012) da 31, 12, 2021	FILIERE CULTURELLE	4	4	5	16	13	8		
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0		
	FILIERE SOCIALE	4	5	0	78	191	0		
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	9	0	0	137	1	0		
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0		
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0		
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0 4	0		
	FILIERE ANIMATION TOTAL	0 89	4 67	0 86	0 396	399	0 339		
	TOTAL	89	67	86	396	399	339		

Définition du télétravail : Article L. 1222-9 du Code du travail

RSU 2021

Les fonctionnaires relevant de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires peuvent exercer leurs fonctions dans le cadre du télétravail tel qu'il est défini au premier alinéa de l'article L. 1222-9 du code du travail. L'exercice des fonctions en télétravail est accordé à la demande du fonctionnaire et après accord du chef de service. Il peut y être mis fin à tout moment, sous réserve d'un délai de prévenance. Les fonctionnaires télétravailleurs bénéficient des droits prévus par la législation et la réglementation applicables aux agents exerçant leurs fonctions dans les locaux de leur employeur public.

Le présent article est applicable aux agents publics non fonctionnaires et aux magistrats. Un décret en Conseil d'Etat fixe, après concertation avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique, les conditions d'application du présent article, notamment en ce qui concerne les modalités d'organisation du télétravail et les conditions dans lesquelles la commission administrative paritaire compétente peut être saisie par le fonctionnaire intéressé en cas de refus opposé à sa demande de télétravail ainsi que les possibilités de recours ponctuel au télétravail.



2.4.2 Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail

Avez-vous délibéré sur l'octroi d'une allocation forfaitaire de	Non
télétravail ?	Non

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

		Hommes			TOTAL		
Nombre d'agents autorisés à travailler :	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
- de manière ponctuelle	0	0	0	0	0	0	0
- de manière régulière	0	0	0	0	0	0	0
- depuis leur domicile ou un autre lieu privé	0	0	0	0	0	0	0
- depuis un lieu professionnel mis à disposition par l'employeur	0	0	0	0	0	0	0
- depuis un lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par l'employeur	0	0	0	0	0	0	0
- avec leur équipement personnel	0	0	0	0	0	0	0
- sur des jours fixes	0	0	0	0	0	0	0
- sur des jours flottants	0	0	0	0	0	0	0
- un jour par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- deux jours par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- trois jours par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- plus de trois jours par semaine en raison de sa situation personnelle (état de santé, handicap, grossesse, etc.)	0	0	0	0	0	0	0
- plus de trois jours par semaine en raison d'une situation exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0



Rémunérations des fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2021

Retour au sommaire

Champ : fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2021.

3.1.1.0 - Au 31/12/2021, avez-vous mis en place le RIFSEEP pour vos agents fonctionnaires pour au moins un	0.:
cadre d'emplois ?	Oui

Si OUI, afficher les deux questions suivantes :

Avez-vous mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles	Oui
Avez-vous délibéré sur la mise en place d'une part CIA ?	Oui

3.1.1 - FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	rémunératio brutes (ho patro	rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales) l'exception des frai déplacement)		déplacement)		dont complément de traitement indiciaire (CTI) dont heures supplémentaires		mentaires	dont SFT		dont IR			
	3.1				3.1.		3.1.		3.1.			1.6		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
FILIERE ADMINISTRATIVE	10 259 181	37 362 843	2 427 356	7 229 175	138 056	369 959	0	0		34 780	86 021	306 097	14 475	85 934
Catégorie A	5 654 421	10 127 751	1 528 444	2 310 971	100 629	203 024	0	0		0		89 775	6 727	13 407
Catégorie B	1 740 261	10 723 261	348 981	1 854 675	18 567	69 204	0	0		8 195	26 639	63 960	1 811	30 248
Catégorie C	2 864 499	16 511 831	549 931	3 063 529	18 860	97 731	0	0		26 585	14 165	152 362	5 937	42 279
FILIERE TECHNIQUE	47 200 502	21 120 476	9 439 400	3 902 510	593 268	263 190	0	0	1 173 254	21 877	451 638	155 496	130 847	85 402
Catégorie A	4 105 351	1 458 844	1 350 214	451 910	68 237	23 266	0	0	0	0	40 445	18 555	1 382	459
Catégorie B	6 970 791	1 531 300	1 613 671	362 747	88 727	16 293	0	0	174 401	1 850	72 373	19 652	14 347	1 144
Catégorie C	36 124 360	18 130 332	6 475 515	3 087 853	436 304	223 631	0	0	998 853	20 027	338 820	117 289	115 118	83 799
FILIERE CULTURELLE	1 153 549	1 944 471	247 875	392 921	14 400	19 123	0	0	323	965	6 480	17 073	2 867	4 037
Catégorie A	366 061	982 505	110 712	214 374	6 068	14 641	0	0	0	0	1 069	5 638	0	1 982
Catégorie B	354 562	644 670	65 490	119 128	1 393	2 290	0	0	190	614	1 798	10 153	1 332	1 429
Catégorie C	432 926	317 296	71 673	59 419	6 939	2 192	0	0	133	351	3 613	1 282	1 535	626
FILIERE SPORTIVE	0	30 595	0	7 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	223
Catégorie A	0	30 595	0	7 650	0	0	0	0	0	0	0	0	0	223
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	(
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SOCIALE	1 027 568	22 526 331	225 455	4 553 859	27 597	538 687	0	0		0	4 712	226 791	5 827	118 669
Catégorie A	1 027 568	22 526 331	225 455	4 553 859	27 597	538 687	0	0		0		226 791	5 827	118 669
Catégorie B	1027 500	0	223 133	. 555 655	0	0	0	0		0	0	0	0 027	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	547.475	42.005.556	96 669	2 268 028	14 132	328 547	0	0		0	7 459	120.000	1 442	65 833
	517 175 517 175	12 885 556 12 843 246	96 669	2 259 574	14 132	328 547	0	0	-	0		138 860 138 860	1 442	65 502
Catégorie A	51/ 1/5						-			·		138 860		
Catégorie B	0	42 310	0	8 454	0	1 125	0	0		0	-	0	0	331
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	192 353	343 566	40 400	71 724	5 131	7 770	0	0		5 530	4 742	8 335	331	1 671
Catégorie A	192 353	343 566	40 400	71 724	5 131	7 770	0	0		5 530	4 742	8 335	331	1 671
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	-	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0		0		0	-	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0		0		0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	C
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	C
FILIERE ANIMATION	231 911	276 120	43 210	50 984	1 687	6 676	0	0	0	1 197	1 864	1 798	1 263	1 688
Catégorie B	198 005	276 120	36 488	50 984	1 687	6 676	0	0	0	1 197	1 864	1 798	1 064	1 688
Catégorie C	33 906	0	6 722	0	0	0	0	0	0	0	0	0	199	С
Total	60 582 239	96 489 958	12 520 365	18 476 851	794 271	1 533 952	0	0	1 195 282	64 349	562 916	854 450	157 052	363 457

77/121 RSU 2021 IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3



Champ : contractuels sur un emploi permanent, ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2021.

3.2.1.0 - Au 31/12/2021, avez-vous mis en place le RIFSEEP pour vos agents contractuels occupant un emploi permanent?			
Si OUI, afficher la question suivante :			
Avez-vous mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles			

3.2.1 - CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales) 3.2.1.1		dont primes et indemnités 3.2.1.2		dont compl traitement in 3.2.	diciaire (CTI)	dont heures supplémentaires ou complémentaires 3.2.1.4		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
FILIERE ADMINISTRATIVE	2 103 751	3 943 917	526 153	986 506	0	0	0	0	
Catégorie A	1 870 258	2 729 608	479 708	736 261	0	0	0	0	
Catégorie B	84 765	178 988	16 951	35 310	0	0	0	0	
Catégorie C	148 728	1 035 321	29 494	214 935	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE	1 220 618	1 621 574	300 598	384 412	0	0	4 210	668	
Catégorie A	439 705	221 149	116 757	67 186	0	0	0	0	
Catégorie B	266 400	126 945	72 707	33 215	0	0	2 318	668	
Catégorie C	514 513	1 273 480	111 134	284 011	0	0	1 892	0	
FILIERE CULTURELLE	165 694	218 499	35 990	50 907	0	0	0	103	
Catégorie A	89 877	116 419	20 607	30 333	0	0	0	0	
Catégorie B	75 817	102 080	15 383	20 574	0	0	0	103	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SOCIALE	146 666	2 322 857	36 052	615 296	0	0	0	0	
Catégorie A	146 666	2 322 857	36 052	615 296	0	0	0	0	
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	213 828	957 793	53 060	235 639	0	0	0	0	
Catégorie A	213 828	957 793	53 060	235 639	0	0	0	0	
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	24 723	0	6 138	0	0	0	0	
Catégorie A	0	24 723	0	6 138	0	0	0	0	
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE ANIMATION	0	26 404	0	5 372	0	0	0	0	
Catégorie B	0	26 404	0	5 372	0	0	0	0	
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total	3 850 557	9 115 767	951 853	2 284 270	0	0	4 210	771	

78/121 IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3



3.3.1 Rémunérations des contractuels occupant un emploi NON permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2021

Champ: contractuels sur un emploi NON permanent, ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2021.

	Montant total des rémunérations annuelle brutes		
	Hommes	Femmes	
Assistants maternels	0	0	
Assistants familiaux	4 969 796	73 948 113	
Autres agents sur emploi non permanent (y compris collaborateurs de cabinet)	1 069 481	2 587 071	
Total	6 039 277	76 535 184	

émunérations

3.4.1

Indemnisation du chômage pour les titulaires

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens agents TITULAIRES, vous êtes :

En auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi

	Nombre d'allocataires dans l'année 2021
Anciens titulaires	2
Anciens stagiaires	0

émunérations

3.4.2

Indemnisation du chômage pour les contractuels

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens contractuels :

Vous avez adhéré au régime d'assurance chômage

Si en AUTO-ASSURANCE, afficher et renseigner :	Nombre d'allocataires dans l'année 2021
	0



3.4.3

Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

Avez-vous prévu le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire ?	Oui
---	-----

79/121 RSU 2021 IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3



Votre collectivité a-t-elle versé une indemnité de fin de contrat au cours de l'année ?

Oui

Si OUI, afficher le tableau suivant

Si OUI, afficher le tableau suivant Fondement du recrutement										
	Article 3 I., 1°	Article 3-1	Article 3-2	Article 3-3, 1°	Article 3-3, 2°	Article 3-3, 3°	Article 3-3, 3° bis	Article 3-3, 4°	Article 3-3, 5°	
CADRE D'EMPLOIS	Accroissement temporaire d'activité	Remplaçants	Affectés sur un poste vacant	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2 lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité	Total du nombre de contractuels
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Attachés	0	2	0	0	0	0	0	0	0	
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rédacteurs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoints administratifs	24	10	4	0	0	0	0	0	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE	24	13	4	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE										
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoints techniques	10	2	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoints techniques des établissements										
d'enseignement	22	55	14	0	0	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE	32	57	14	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE										
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	-	0	
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	-	0	
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Assistants de conservation du patrimoine et des										
bibliothèques	3	0	0	0	0	0	0	0	0	
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoints territoriaux du patrimoine	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE CULTURELLE	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Fondement du recrutement									
	Article 3 I., 1°	Article 3-1	Article 3-2	Article 3-3, 1°	Article 3-3, 2°	Article 3-3, 3°	Article 3-3, 3° bis	Article 3-3, 4°	Article 3-3, 5°	
CADRE D'EMPLOIS	Accroissement temporaire d'activité	Remplaçants	Affectés sur un poste vacant	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2 lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité	Total du nombre de contractuels
FILIERE SPORTIVE										
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	C	0	
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	С	0	
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	C	0	
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0
FILIERE SOCIALE										
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	C	0	
Assistants socio-éducatifs	1	7	4	0	0	0	0	C	0	
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	C	0	
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	C	0	
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	C	0	
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	C	0	
FILIERE SOCIALE	1	7	4	0	0	0	0	C	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE										
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	C	0	
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	C	0	
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	C	0	
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	C	0	
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	C	0	
Puéricultrices*	0	0	2	0	0	0	0	C	0	
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants										
médico-techniques	0	0	0	0		0	·	С	0	
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0		0		С		
Infirmiers	0	0	0	0	, ,	0	_	С	•	
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0			·	•	
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	·	0		С	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	2	0	0	0	0	C	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE										
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et		0	0	_		0	0		_	
orthophonistes Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et	0	U	0	0	- ·	0	0	· ·	1	
manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	C	0	
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	С	0	
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	С	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	C	0	0

	Fondement du recrutement									
	Article 3 I., 1°	Article 3-1	Article 3-2	Article 3-3, 1°	Article 3-3, 2°	Article 3-3, 3°	Article 3-3, 3° bis	Article 3-3, 4°	Article 3-3, 5°	
CADRE D'EMPLOIS	Accroissement temporaire d'activité	Remplaçants	Affectés sur un poste vacant	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2 lorsque la		Total du nombre de contractuels
FILIERE POLICE MUNICIPALE										
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS										
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION										
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	61	77	24	0	0	0	0	0	0	0

^{*} Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.



Ecarts de rémunération hommes-femmes

Cet indicateur reprend les informations par ailleurs disponibles dans différents indicateurs du bilan social. Il a pour but de calculer automatiquement les écarts de salaire entre hommes et femmes et n'est pas exporté dans le fichier transmis à la DGCL.

Fonctionnaires	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE	38 976	33 482	14,10
Catégorie A	53 404	47 483	11,09
Catégorie B	33 326	33 807	-1,44
Catégorie C	27 250	28 205	-3,50
FILIERE TECHNIQUE	32 228	28 822	10,57
Catégorie A	59 489	57 187	3,87
Catégorie B	38 274	38 073	0,53
Catégorie C	29 770	27 180	8,70
FILIERE CULTURELLE	34 903	35 232	-0,94
Catégorie A	52 899	43 960	16,90
Catégorie B	32 709	31 417	3,95
Catégorie C	28 314	25 755	9,04
FILIERE SPORTIVE		30 595	
Catégorie A		30 595	
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE SOCIALE	40 583	40 690	-0,26
Catégorie A	40 583	40 690	-0,26
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-SOCIALE	47 102	44 957	4,55
Catégorie A	47 102	44 966	4,53
Catégorie B		42 310	
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	51 294	44 103	14,02
Catégorie A	51 294	44 103	14,02
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE INCENDIE ET SECOURS			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE ANIMATION	31 639	30 955	2,16
Catégorie B	33 001	30 955	6,20
Catégorie C	25 493		
Total	33 504	34 937	-4,28

RSU 2021 83/121 IND 3.4.0



3.4.0

Ecarts de rémunération hommes-femmes

Cet indicateur reprend les informations par ailleurs disponibles dans différents indicateurs du bilan social. Il a pour but de calculer automatiquement les écarts de salaire entre hommes et femmes et n'est pas exporté dans le fichier transmis à la DGCL.

Contractuels sur emploi permanent	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE	44 141	35 480	19,62
Catégorie A	48 427	44 398	8,32
Catégorie B	21 033	31 128	-48,00
Catégorie C	29 686	23 568	20,61
FILIERE TECHNIQUE	31 099	26 644	14,33
Catégorie A	43 971	46 656	-6,11
Catégorie B	30 941	31 896	-3,09
Catégorie C	24 928	24 424	2,02
FILIERE CULTURELLE	33 205	27 870	16,07
Catégorie A	44 939	30 317	32,54
Catégorie B	25 357	25 520	-0,64
Catégorie C			
FILIERE SPORTIVE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE SOCIALE	32 885	30 038	8,66
Catégorie A	32 885	30 038	8,66
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-SOCIALE	76 367	43 775	42,68
Catégorie A	76 367	43 775	42,68
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		29 787	
Catégorie A		29 787	
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE INCENDIE ET SECOURS			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE ANIMATION		26 404	
Catégorie B		26 404	
Catégorie C			
Total	38 832	32 452	16,43

84/121 RSU 2021 IND 3.4.0



3.4.0.1 Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées en 2021

Votre collectivité est-elle un département, une région, une collectivité territoriale de plus de 20 000 habitants ou un établissement public de coopération	Oui	İ
intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ?	Oui	

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	euros (hommes)	Sommes brutes en euros (femmes)	Nombre de Hommes bénéficiaires	Nombre de femmes bénéficiaires	cumulée en nombre de
Les dix plus hautes rémunérations en 2021	740 408	322 721	7	3	120



3.4.7 - Dépenses de fonctionnement de la collectivité et dépenses de personnel

Tous les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur). **Opérations réelles, hors opérations d'ordres.**

2 /1 7/11	Montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité constatées au compte administratif de l'année de référence (opérations réelles, hors opérations d'ordre)	1 491 865 865
3.4.7(2)	Charges de personnel (opérations réelles, hors opérations d'ordres)	320 208 762



4.1.1 Agents affectés à la prévention

Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents en 2021.

	Effectif au 31/12/2021 des agents de la collectivité	Effectif en équivalent temps plein sur 2021
Assistants* de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)	5	0
Conseillers** de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)	3	0
Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI) ***, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	0	0
Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	0	2,8
Infirmiers des services de prévention, titulaires ou contratuels, agents de la collectivité	0	2
Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention,)	2	0

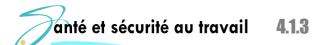


4.1.2

Actions liées à la prévention dans l'année 2021

Champ: les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents au 31/12/2021

	Montant en euros (arrondi à l'euro supérieur)	Nombre de jours	Nombre d'agents
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0	4	14
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0	7	14
Formation dans le cadre des habilitations	0	184	332
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle)	506 754		



Nombre de visites médicales sur demande de l'agent

Comptabiliser seulement les visites médicales sur demande de l'agent.

	Hommes	Femmes
Nombre de visites médicales spontanées chez le médecin de prévention, en 2021	164	333

88/121 RSU 2021 IND 4.1.3



anté et sécurité au travail 4.1.4 Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risques professionnels, au 31/12/2021 ?	Oui
Si OUI, afficher et indiquer :	
L'année de création du document	2010
L'année de la dernière mise à jour	2021



anté et sécurité au travail 4.1.5 Plan de prévention des risques psychosociaux (RPS)

:-elle d'un plan de prévention des risques psychosociaux au 31/12/2021 ? Oui



Votre collectivité a-t-elle mis en place les démarches de prévention suivantes, au cours de l'année 2021 :						
	Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ?	Non				
	Démarche de prévention des risques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ?	Non				
	D'autres démarches de prévention des risques ?	Oui				



4.1.7 Registre de santé et de sécurité au travail

Votre collectivité dispose-t-elle d'un registre de santé et de sécurité au travail, au 31/12/2021 ?

89/121 IND 4.1.4-4.1.7



4.2.1

Les accidents du travail* reconnus dans l'année 2021 et jours d'arrêt de travail pour des accidents survenus en 2021 ou avant

Champ: le tableau qui suit concerne tous les agents quel que soit leur statut (y compris contractuels sur emploi non permanent), présents au cours de l'année 2021.

Nombre total d'heures rémunérées sur l'année 2021	12 881 050,00	odifier	Si ce total n'est pas correct, vous pouvez le modifier					
Y a-t-il eu des accidents du travail ou des arrêts de travail en lien ave		Oui						

Si OUI, afficher le tableau suivant :

		Nombre d'accidents du travail* reconnus dans l'année 2021									Nombre de jours d'arrêts de travail (pour les accidents du travail survenus dans l'année 2021 ou auparavant)				
Cadres d'emplois - Filière		Accidents of	le SERVICE			Accidents	de TRAJET		Accident de SERVICE						
Caures a emplois - Fillere		accidents de		e d'accidents arrêt		ccidents de		ombre s sans arrêt			Accident de TRAJET				
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Attachés	0	4	0	1	1	0	1	0	0	97	0	273			
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Rédacteurs	0	7	0	3	0	2	0	2	0	442	0	0			
Adjoints administratifs	1	8	1	4	1	3	0	0	0	663	2	23			
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	19	1	8	2	5	1	2	0	1 202	2	296			
Ingénieurs en chef	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
Techniciens	4	0	3	0	0	0	0	0	55	0	0	0			
Agents de maîtrise	21	1	7	0	1	0	0	0	1 228	12	118	0			
Adjoints techniques	57	6	16	2	1	4	0	1	2 133	227	14	447			
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	36	41	13	10	0	2	0	0	1 222	851	29	23			
FILIERE TECHNIQUE	119	48	40	12	2	6	0	1	4 638	1 090	161	470			

		Noml	ore d'acciden	ts du travail* ı	reconnus dar	ns l'année 20)21		Nombre de jours d'arrêts de travail (pour les accide du travail survenus dans l'année 2021 ou auparava			
Codered Hermale In 1911 No.		Accidents d	le SERVICE			Accidents	de TRAJET					
Cadres d'emplois - Filière		accidents de		e d'accidents arrêt	Nombre d'a			ombre s sans arrêt	Accident de	e SERVICE	Accident de TRAJET	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	1	0	0	0	0	0	0	0	17	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	1	0	0	0	0	0	0	0	17	0	0
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	365	0	0
Assistants socio-éducatifs	2	29	1	10	0	2	0	0	333	1 737	0	348
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	2	29	1	10	0	2	0	0	333	2 102	0	348
Médecins	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	2	0	1	0	0	0	0	0	7	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices**	0	6	0	5	0	1	0	0	0	265	0	2
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico- techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	1	0	0	0	0	0	0	0	330	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	12	0	9	0	2	0	1	0	602	0	2

		Nomi	ore d'acciden	ts du travail*	reconnus dar	ns l'année 20	21				de travail (pour l l'année 2021 ou :	
Cadraa dlamulaia Filiàna		Accidents d	le SERVICE		Accidents de TRAJET							
Cadres d'emplois - Filière	Nombre d'accidents de SERVICE		dont nombre d'accidents sans arrêt		Nombre d'accidents de TRAJET		dont nombre d'accidents sans arrêt		Accident de	SERVICE	Accident de TRAJET	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	5
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	5
Directeurs de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers d'encadrement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	122	109	42	39	4	16	1	4	4 971	5 013	163	1 121



Maladies professionnelles reconnues en 2021 et jours d'arrêts de travail liés à l'ensemble des maladies professionnelles reconnues

Champ: le tableau qui suit concerne tous les agents quel que soit leur statut (y compris contractuels sur emploi non permanent), présents au cours de l'année 2021.

Remarque: Ne pas remplir les cellules grisées (pré remplies par un zéro) qui font l'objet de calculs automatiques.

Oui Y a-t-il eu des maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service ou des arrêts de travail en lien avec ces maladies en 2021 dans votre collectivité?

Si OUI, afficher le tableau suivant :

	Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année 2021		caractère profession service reconnuc antérieures ayant	s professionnelles ou à mel ou contractées en es dans les années entraînées des jours s l'année 2021	Nombre de jours d'arrêts de travail				
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	des MP reco	Nombre de jours d'arrêt dus à des MP reconnues dans l' année en fonction du sexe		Nombre de jours d'arrêt dans l'année dus à des MP reconnues dans les années antérieures en fonction du sexe	
					Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rédacteurs	0	2	0	0	0	74	0	0	
Adjoints administratifs	0	1	0	2	0	45	0	526	
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	3	0	2	0	119	0	526	
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	
Techniciens	1	0	1	0	1	0	47	0	
Agents de maîtrise	1	0	2	1	190	0	730	365	
Adjoints techniques	2	1	2	1	144	56	238	171	
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	5	6	3	6	816	521	560	1 311	
FILIERE TECHNIQUE	9	7	8	8	1 151	577	1 575	1 847	

Cadres d'emplois	Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année 2021		caractère profession service reconnu antérieures ayant	s professionnelles ou à nnel ou contractées en es dans les années entraînées des jours s l'année 2021	Nombre de jours d'arrêts de travail				
	Hommes Femmes		Hommes	Femmes	Nombre de jours d'arrêt dus à des MP reconnues dans l'année en fonction du sexe		Nombre de jou l'année du reconnues da antérieures e se	s à des MP ns les années	
					Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	
Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	1	0	0	0	159	
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	1	0	0	0	159	
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	
Assistants socio-éducatifs	0	1	0	2	0	214	0	585	
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	
Agents spécialisés des écoles maternelles	0	0	0	0	0	0	0	0	
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SOCIALE	0	1	0	2	0	214	0	585	

	Nombre de maladies à caractère professio en service reconnue	nnel ou contractées	caractère profession service reconnuc antérieures ayant	s professionnelles ou à nnel ou contractées en es dans les années entraînées des jours s l'année 2021	Nombre de jours d'arrêts de travail				
Cadres d'emplois	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Nombre de jours d'arrêt dus à des MP reconnues dans l'année en fonction du sexe		reconnues dans les année antérieures en fonction d sexe		
N/ 1 -					Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Médecins	0		0	0	0	0	0	0	
Psychologues	0		0	0	0	0	0	0	
Sages-femmes	0	_	0	0	0	58	0	0	
Cadres de santé paramédicaux Puéricultrices cadres de santé	0	1	0	0	0	58	0	0	
Puéricultrices caures de sante Puéricultrices*	0	0	0	1	0	0	0	365	
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants	U	U	U	1	U	U	U	305	
médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	1	0	0	0	59	
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	1	0	2	0	58	0	424	
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeurs de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	

Cadres d'emplois	Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année 2021		caractère profession service reconnu antérieures ayant	s professionnelles ou à nnel ou contractées en es dans les années entraînées des jours s l'année 2021					
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	des MP reco	rs d'arrêt dus à onnues dans nction du sexe	Nombre de jours d'arrêt da l'année dus à des MP reconnues dans les anné antérieures en fonction d sexe		
					Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	
Infirmiers d'encadrement	0	0	0	0	0	0	0	0	
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	9	12	8	15	1 151	968	1 575	3 541	



Nombre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) attribuées au cours de l'année 2021

	Pour accide	nts du travail		fessionnelle ou à fessionnel ou ndant le service	Autres cas		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Titulaires et stagiaires	1	6	7	10	0	2	
Contractuels sur emploi permanent*	0	0 0		0	0	0	

^{*} y compris pensions d'invalidité du régime général.



4.2.5 Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie

Avez-vous adhéré à un contrat d'assurance statutaire pour la gestion du risque maladie, pour l'année 2021 ?	Oui
---	-----



Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale **4.2.6** particulière et nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux

Tableau 4.2.6.1: les fonctionnaires

Fondement		Hommes			Femmes		Total
rondement	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	iotai
Personnes reconnues travailleurs handicapés	11	21	137	55	50	176	450
Femmes enceintes				0	0	0	0
Fonctionnaires réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnaires occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnaires souffrant de pathologie particulières	0	0	0	0	0	0	0
Total	11	21	137	55	50	176	450

Tableau 4.2.6.2: les contractuels

Fondement		Hommes			Femmes		Total
Fondement	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Personnes reconnues travailleurs handicapés	1	0	0	2	0	1	4
Femmes enceintes				0	0	0	0
Contractuels réintégrés après un congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels souffrant de pathologie particulières	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	0	0	2	0	1	4



Nombre de demandes de protection fonctionnelle et anté et sécurité au travail 4.2.7 nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime.

Value and the state of the first and the state of the sta	0 :
Votre collectivité a-t-elle été saisie d'une demande de protection fonctionnelle au cours de l'année ?	Oui

Si OUI, afficher et compléter les tableaux suivants :

Tableau 4.2.7.1: les fonctionnaires

		Hommes			Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent mis en cause	1	0	0	2	0	0	3
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent victime	4	0	2	29	2	2	39
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent mis en cause	1	0	0	1	0	0	2
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent victime	4	0	1	26	2	1	34
Total	10	0	3	58	4	3	78

<u>Tableau 4.2.7.2</u>: les contractuels

		Hommes			Femmes		Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent mis en cause	0	0	0	1	0	0	1
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent victime	0	0	0	3	0	0	3
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent victime	0	0	0	3	0	0	3
Total	0	0	0	7	0	0	7

100/121 IND 4.2.7



Nombre de signalements pour actes de violences physiques, de violences sexuelles, de 4.3.1 discrimination, harcèlement moral et harcèlement sexuel, agissements sexistes, menaces ou actes d'intimidation envers le personnel au cours de l'année 2021

laires et contractuels, y compris sur un emploi non permanent, présents au cours de l'année 2021.

Tableau 4.3.1.1 : Actes de violence physique envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'actes de	
violence physique (y compris violences sexuelles) en 2021, de la part	Oui
d'usagers ou d'autres agents ?	

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre d'actes	Nombre d'actes de violence physique (y compris violences sexuelles) envers le personnel au cours de l'année 2021				Nombre d'a	actes de violenc	ce sexuelle env	ers le personne	l au cours de l'a	année 2021	
		Hommes			Femmes		Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie A Catégorie B Catégorie C Catégorie A Catégorie B Catégorie C Cat			Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C		
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	1	0	1	5	0	1	0	0	0	0	0	0
Total	1	0	2	6	0	2	0	0	0	0	0	0

<u>Tableau 4.3.1.3 : Harcèlement moral envers le personnel de la collectivité</u>

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de	Oui
harcèlement moral en 2021, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Oui

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour harcelement moral							
		Hommes Femmes						
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C		
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	1	1	0	0		
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0		
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0		
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0		
Total	0	0	1	1	0	0		

RSU 2021 IND 4.3.1

<u>Tableau 4.3.1.4 : Harcèlement sexuel envers le personnel de la collectivité</u>

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de harcèlement sexuel en 2021, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour harcelement sexuel							
		Hommes			Femmes			
	Catégorie A Catégorie B Catégorie C Catégorie A Cat				Catégorie B	Catégorie C		
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0		
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0		
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0		
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0		
Total	0	0	0	0	0	0		

<u>Tableau 4.3.1.5</u>: Agissements sexistes envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'agissements sexistes en 2021, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	
---	--

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes (cf. définition prévue par l'article L. 1142-2-1 du code du travail)							
		Hommes			Femmes			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C		
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0		
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0		
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0		
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0		
Total	0	0	0	0	0	0		

<u>Tableau 4.3.1.6 : Actes de discrimination envers le personnel de la collectivité</u>

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'actes de discrimination en 2021, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour actes de discrimination							
		Hommes			Femmes			
	Catégorie A Catégorie B Catégorie C Catégorie A				Catégorie B	Catégorie C		
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0		
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0		
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0		
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0		
Total	0	0	0	0	0	0		

<u>Tableau 4.3.1.7</u>: Menaces ou tout autre acte d'intimidation envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de	
menaces ou de tout autre acte d'intimidation en 2021, de la part	Oui
d'usagers ou d'autres agents ?	

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour menaces ou tout autre acte d'intimidation						
		Hommes Femmes					
	Catégorie A	Catégorie A Catégorie B Catégorie C			Catégorie B	Catégorie C	
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0	
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	2	0	
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	1	5	0	1	
émanant des usagers sans arrêt de travail	4	0	3	53	0	5	
Total	4	0	4	58	2	6	



Modalités organisationnelles

Quelles sont les modalités organisationnelles pour le dispositif de signalement	Assuré en propre par la collectivité
?	

Modalités de traitement des faits signalés

Actes de violence physique

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de violence physique au cours de l'année ?

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Total			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Actes de violence sexuelle

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de violence sexuelle au cours de l'année ? Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes		Femmes			Total	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Harcèlement moral

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de harcèlement moral au cours de l'année ? Oui

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes				Total		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de saisines	0	0	1	1	0	0	2
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	1	1	0	0	2
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Harcèlement sexuel

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de harcèlement sexuel au cours de l'année ?

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes		Femmes			Total	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Agissements sexistes

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'agissements sexistes au cours de l'année ?

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Total			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

RSU 2021

Menaces

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de menaces au cours de l'année ?	Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes		Femmes			Total	
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Tout autre acte d'intimidation

Dans votre collectivité	y a-t-il eu des signalement de tout autre acte d'intimidation au cours de l'année ?	Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Total			
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Iotai
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Actes de discrimination

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de discrimination au cours de l'année ?	Non

Si OUI, afficher et compléter les 2 tableaux suivants :

Nombre d'actes de discrimination recensés ventilés par critère de discrimination

Critère de discrimination	Nombre d'actes recensés
Opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses	0
Origine	0
Orientation sexuelle ou identité de genre	0
Age	0
Patronyme	0
Situation de famille ou de grossesse	0
Etat de santé	0
Apparence physique	0
Handicap	0
Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race	0

Nombre d'actes de discrimination recensés ventilés par contexte professionnel

Contexte professionnel	Nombre d'actes recensés
Recrutement	0
Promotion	0
Rémunération (dont primes)	0
Evaluation	0
Niveau et périmètre des missions	0
Autres	0

Nombre d'actes de violence physique ou sexuelle, discrimination, harcèlement sexuel, harcèlement moral, agissement sexiste, menaces ou tout autre acte d'intimidation recensés ventilés par type de suite donnée

Si la collectivité a répondu OUI à au moins une des questions filtres précédentes, afficher et compléter le tableau suivant :

Type de suites données	Nombre d'actes recensés
Accueil	2
Accompagnement de la victime et orientation vers les professionnels compétents	2
Accompagnement de la victime pour dépôt de plainte	0
Mesures de mise à l'abri de la victime	2
Mise en place d'une enquête	1
Sanctions prises	0
Usage du droit de réponse ou de rectification	0
Signalement article 40 code de procédure pénale	0
Signalement plateforme PHAROS	0
Signalement auprès d'un hébergeur ou d'un fournisseur d'accès	0
Autres mesures	1



Champ: le tableau qui suit concerne les agents titulaires, stagiaires et contractuels sur emploi permanent, présents au cours de l'année 2021.

		Hommes	Femmes
e une	mande de reclassement au cours de l'année 2021 suite à e inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie ofessionnelle	1	2
n l	mande de reclassement au cours de l'année 2021 suite à e inaptitude liée à d'autres facteurs	0	3
	position de période de préparation au reclassement au urs de l'année	1	5
	iode de préparation au reclassement acceptée au cours de nnée	1	5
	riode de préparation au reclassement refusée par l'agent au urs de l'année	0	0
de	classement effectif au cours de l'année, suite à une période préparation au reclassement	0	0
ina	classement effectif au cours de l'année 2021 suite à une ptitude liée à un accident du travail ou une maladie ofessionnelle	0	0
	classement effectif au cours de l'année 2021 suite à une ptitude liée à d'autres facteurs	0	0
Ret	raite pour invalidité	8	15
D Lice	enciement pour inaptitude physique	0	0
c et à	cision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, à tout emploi, au cours de l'année 2021 suite à l'avis du nité médical ou de la commission de réforme et travaillant ns la filière :	0	0
i	FILIERE ADMINISTRATIVE	2	0
0	FILIERE TECHNIQUE	3	1
n s	FILIERE CULTURELLE	0	0
	FILIERE SPORTIVE	0	0
	FILIERE SOCIALE	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	4	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	0
	cisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées l'année 2021	43	121
	cisions d'accord d'aménagement d'horaire ou ménagement de poste de travail	29	93
Mis	ses en disponibilité d'office	18	31

106/121 RSU 2021 IND 4.4.1



Votre collectivité a-t-elle été confrontée à des tentatives de suicide ou des suicides au cours de l'année 2021 ?	Ne sait pas
---	-------------

Si OUI, afficher et compléter les tableaux suivants :

Tableau 4.5.1.1: les fonctionnaires

		Hommes Femmes					Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	iotai
Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues imputables au cours de l'année 2021	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au cours de l'année 2021	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.5.1.2 : les contractuels

		Hommes Femmes					Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	iotai
Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues imputables au cours de l'année 2021	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au cours de l'année 2021	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0



Tableau récapitulatif - Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents dans les effectifs au 31/12/2021 ayant participé à au moins une formation en 2021

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent, présents au 31/12/2021 et ayant participé à au moins une formation en 2021.

	FONCTIO	NNAIRES	CONTRACTUEL PERMA	TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	134	859	26	131	1 150
Catégorie B	126	215	9	10	360
Catégorie C	747	546	5	25	1 323
Total	1 007	1 620	40	166	2 833



Journées de formation suivies par les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents au 31/12/2021 et nombre d'agents sur emploi permanent ayant participé à au moins une journée de formation en 2021

Champ: les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent, présents au 31/12/2021 et ayant participé à au moins une formation en 2021.

	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par						Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année ex : 1 agent a suivi 2 types de formations, il est comptabilisé dans chaque type de formation			
Titulaires et stagiaires	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire	Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
	5.1.1(1)	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(6)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)
Pour les agents de catégorie A										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	135	0	0	1	136	0	2	35	37	0
Formation prévue par les statuts particuliers	224	0	218	165	607		27	413	440	
dont formation d'intégration	150	0	0	0	150		4	14	18	
dont formation de professionnalisation	74	0	218	165	457		23	399	422	
Formation de perfectionnement	884	0	290	1 352	2 526	306	120	629	749	31
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0		0	0	0	
Total	1 243	0	508	1 518	3 269	306	149	1 077	1 226	31
Pour les agents de catégorie B										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	113	0	0	0	113	0	15	26	41	0
Formation prévue par les statuts particuliers :	147	0	88	19	254		25	81	106	
"- formation d'intégration	123	0	0	0	123		2	11	13	
"- formation de professionnalisation	24	0	88	19	131		23	70	93	
Formation de perfectionnement	196	0	195	228	619	61	110	146	256	5
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0		0	0	0	
Total	456	0	283	247	986	61	150	253	403	5
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	310	0	0	1	311	18	44	30	74	3
Formation prévue par les statuts particuliers :	606	0	668	60	1 334		262	191	453	
"- formation d'intégration	544	0	0	0	544		42	66	108	
"- formation de professionnalisation	62	0	668	60	790		220	125	345	
Formation de perfectionnement	559	0	694	1 251	2 504	90	651	387	1 038	8
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0		0	0	0	
Total	1 475	0	1 362	1 312	4 149	108	957	608	1 565	11
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Toutes catégories	3 174	0	2 153	3 077	8 404	475	1 256	1 938	3 194	47

109/121 IND 5.1.1

	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par					Nombre total de contractuels occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année ex : 1 agent a suivi 2 types de formations, il est comptabilisé dans chaque type de formation				
Contractuels sur emploi permanent	au titre de la cotisation obligatoire	FPT au delà de la cotisation obligatoire	Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
	5.1.1(1)	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(6)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)
Pour les agents de catégorie A										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	4	0	0	0	4	0	1	6	7	0
Formation prévue par les statuts particuliers	10	0	40	6	56		7	64	71	
dont formation d'intégration	0	0	0	0	0		0	0	0	
dont formation de professionnalisation	10	0	40	6	56		7	64	71	
Formation de perfectionnement	82	0	42	197	321	59	20	80	100	6
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0		0	0	0	0
Total	96	0	82	203	381	59	28	150	178	6
Pour les agents de catégorie B										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	1	0	0	0	1	0	0	1	1	0
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	0	0	0		0	0	0	
dont formation d'intégration	0	0	0	0	0		0	0	0	
dont formation de professionnalisation	0	0	0	0	0		0	0	0	
Formation de perfectionnement	3	0	11	33	47	0	9	10	19	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0		0	0	0	
Total	4	0	11	33	48	0	9	11	20	0
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	10	0	10		1	12	13	
dont formation d'intégration	0	0	0	0	0		0	0	0	
dont formation de professionnalisation	0	0	10	0	10		1	12	13	
Formation de perfectionnement	2	0	12	9	23	0	4	13	17	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0		0	0	0	
Total	2	0	22	9	33	0	5	25	30	0
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Toutes catégories	102	0	115	245	462	59	42	186	228	6



Journées de formation suivies par les agents sur un emploi non permanent au cours de l'année 2021

Champ: le tableau qui suit concerne les agents sur un emploi non permanent, présents au 31/12/2021 et ayant participé à au moins une formation en 2021.

	No	mbre total de jo	urnées de forma	tion dispensées _l		permanent et	ents occupant ur présents au 31/1 moins une action dans l'année	.2/2021 ayant		
	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	CNFPT au delà de la cotisation obligatoire	Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)
	5.1.2 (1)	5.1.2(2)	5.1.2(3)	5.1.2(4)	5.1.2(5)	5.1.2(6)	5.1.2(7)	5.1.2(8)	5.1.2(9)	5.1.2(10)
Collaborateurs de cabinet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants maternels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants familiaux	804	0	430	0	1 234	0	0	115	115	0
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents contractuels recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels	7	0	5	14	26	0	1	12	13	0
Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé	0	0	8	0	8	0	1	7	8	0
Total	811	0	443	14	1 268	0	2	134	136	0
Apprentis	12	0	7	2	21	0	6	9	15	0
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Tous types	823	0	450	16	1 289	0	8	143	151	0



5.1.3 Validation de l'expérience, bilan de compétence et congé de formation dans l'année 2021

Champ: le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi permanent ou non permanent), présents au 31/12/2021.

	Titulaires et stagiaires présents au 31/12/2021 Contractuels présents au 31/1		nts au 31/12/2021	Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total
	5.1.3(1)	5.1.3(2)	5.1.3(3)	5.1.3(4)	
Validation des Acquis et des Expériences (VAE)					
Dossiers déposés durant l'année	3	7	0	0	10
Dossiers en cours	0	0	0	0	0
Dossiers ayant débouché dans l'année sur une validation	3	3	0	0	6
Bilans de compétence					
Nombre de bilans de compétences financés par la collectivité territoriale	1	31	0	0	32
Congé de formation					
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation au titre de 2021	0	2	0	0	2
- dont le nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983	0	0	0	0	0
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de transition professionnelle sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983	0	0	0	0	0

La validation des acquis et de l'expérience professionnelle (VAE) est un dispositif permettant aux agents pouvant justifier d'une expérience professionnelle de transformer cette expérience en un diplôme. Pour cela, un dossier doit être constitué et présenté à la commission placée auprès de la structure qui a délivré le diplôme sollicité par l'agent (école, université...). Ref. Loi de Modernisation sociale du 17 janvier 2002.



5.1.4

Coûts de formation

Champ: le tableau qui suit concerne le coût des formations qui ont eu lieu en 2021.

		Montants pour l'année 2021 en euros
5.1.4.1	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	1 195 366,50
5.1.4.2	CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire (formations payantes)	185,00
5.1.4.3	Autres organismes	475 202,00
5.1.4.4	Frais de déplacement à la charge de la collectivité	150 357,00
5.1.4.5	Coût de la formation des apprentis	146 517,00
	Coût total des actions de formation	1 967 627,50



6.1.0 Nombre de représentants du personnel par type d'instance

Vos instances sont-elles placées auprès d'un centre de gestion ?	Non

Si NON, afficher et renseigner le tableau suivant :

Instances	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
Comité technique	10	10
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	10	10
Commission administrative paritaire	22	22
Commission consultative paritaire	8	8

Pour les centres de gestion uniquement :

Instances	Nombre de collectivités et d'établissements rattachés à l'instance placée auprès du centre de gestion	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
Comité technique	0	0	0
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0	0	0
Commission administrative paritaire	0	0	0
Commission consultative paritaire	0	0	0

114/121 RSU 2021 IND 6.1.0



6.1.1 Réunions statutaires

Pour les collectivités de 50 agents ou plus, et pour les centres de gestion

	Nombre de réunions dans l'année 2021
du comité technique *	5
des commissions administratives paritaires	2
des commissions consultatives paritaires	0

^{*} pour les collectivités ayant un CT propre

Pour les <u>collectivités de 50 agents ou plus</u>, uniquement :

Disposez-vous d'un comité d'hygiène et de sécurité et condition de travail (CHSCT) au sein de votre collectivité?	Oui
Si oui :	
Nombre de réunions du CHSCT dans l'année 2021	3
Nombre de jours d'activité des représentants en CHSCT	13
Nombre de jours d'activité du secrétaire du CHSCT	0

Pour les <u>centres de gestion</u>, uniquement :

Votre comité technique (CT) a-t-il siégé en 2021 pour exercer les missions dévolues à un comité d'hygiène et de sécurité et condition de travail (CHSCT) ?	(vide)
Si oui :	
Nombre de réunions du CT dans l'année 2021 pour exercer les missions dévolues à un CHSCT	0



6.1.1.4 Nombre de saisines de la CAP ou de la CCP

	Saisines de droit	Saisines effectuées à la demande des agents	Total
des commissions administratives paritaires	0	0	0
des commissions consultatives paritaires	0	0	0

IND 6.1.1-6.1.3



6.1.2 Droits syndicaux

A renseigner par les CDG et les collectivités non affiliées.

Champ: cette rubrique concerne les fonctionnaires et contractuels, présents au cours de l'année 2021.

	Nombre de jours dans l'année 2021
Journées d'autorisations spéciales d'absence accordées en application de l'article 16 du décret du 3 avril 1985	570
Journées d'autorisation d'absence accordées pour siéger dans une instance de concertation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	0
Journées d'autorisation d'absence accordées pour participer à une réunion de travail convoquée par l'administration ou à une négociation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	61
Journées d'absence pour formation syndicale accordées aux fonctionnaires	110

	Nombre d'heures dans l'année 2021
Volume du contingent global d'heures d'autorisations d'absence calculé en application de l'article 14 du décret du 3 avril 1985	349
Heures de décharges d'activité de service :	
- auxquelles ont droit les organisations syndicales	2 572
- effectivement utilisées	2 329
	Nombre de protocoles dans l'année 2021
Nombre de protocoles d'accords (avec seuil complémentaire)	0



6.1.3 Conflits du travail : grèves

Votre collectivité a-t-elle été concernée par les grèves en 2021 ?	Oui
Total Connectivité à l'ene été donnée par les gréves en 2021 :	Oui

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Cessations collectives et concertées du travail	Nombre de journées de grève en 2021
Total (y compris les journées sans précision de la nature locale ou nationale du mot d'ordre)	365
- sur mot d'ordre national	365
- sur mot d'ordre uniquement local	0
- non précisé, autres	0



6.1.5 Nombre de négociations engagées au cours de l'année 2021 et nombre d'accords collectifs conclus et signés

Avez-vous engagé des négociations au cours de l'année 2021 ?	Oui
Avez-vous concluum ou plusieurs accords collectifs, en 2021 ou avant 2	Non

Domaines de négociation	Nombre de négociations engagées <u>à l'initiative de</u> <u>l'autorité territoriale</u> au cours de 2021	Nombre de négociations engagées à l'initiative des organisations syndicales au cours de 2021	Nombre d'accords collectifs conclus et signés avant 2021	Nombre d'accords collectifs conclus et signés en 2021
Conditions et organisation du travail (dont actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail)	0	0		
Temps de travail, qualité de vie au travail, modalités de déplacements entre le domicile et le travail, impacts de la numérisation sur l'organisation et les conditions de travail	0	0		
Mise en place du télétravail	1	0		
Accompagnement social des mesures de réorganisation des services	0	0		
Mise en œuvre des actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, préservation des ressources et de l'environnement et de la responsabilité sociale des organisations	0	0		
Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	0	0		
Promotion de l'égalité des chances et reconnaissance de la diversité et la prévention des discriminations dans l'accès aux emplois et la gestion des carrières	0	0		
Insertion professionnelle, maintien dans l'emploi et évolution professionnelle des personnes en situation de handicap	0	0		
Déroulement des carrières et promotion professionnelle	0	0		
Apprentissage	0	0		
Formation professionnelle et formation tout au long de la vie	0	0		
Intéressement collectif et modalités de mis en œuvre de politiques indemnitaires	0	0		
Action sociale	0	0		
Protection sociale complémentaire	5	0		
Evolution des métiers et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	0	0	·	

117/121 IND 6.1.5



Restauration collective et scolaire

Existence d'un accord visant à assurer la continuité des 6.1.6 services publics en cas de grève des agents ou, à défaut, d'une délibération de l'organe délibérant.

Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents en 2021 ?	Non
<u> </u>	
Si NON, EN COURS ou NE SAIT PAS,	
A défaut, existe-t-il une délibération de l'organe délibérant en 2021 ?	Non
Sì OUI à 6.1.6.1 ou 6.1.6.2,	
Quels sont les services publics concernés par la continuité de service en 2021 ?	
Collecte et traitement des déchets des ménages	
Transport public de personnes	
Aides aux personnes âgées et handicapées	
Accueil des enfants de moins de 3 ans	
Accueil périscolaire	1

118/121 RSU 2021 IND 6.1.6



7.1.1 Dépenses engagées pour la réalisation des prestations d'action sociale

Retour au sommaire

Les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur). Opérations réelles, hors opérations d'ordre.

Montant des dépenses pour la réalisation des prestations	
d'action sociale (en € ; opérations réelles, hors opérations	4 574 323
d'ordres)	



Prestations servies directement par la collectivité (*)	Oui
Prestations servies par l' intermédiaire d'un centre de gestion (conclusion d'un contrat-cadre d'action sociale)	Non
Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale	Oui
Prestations servies par l' intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale (comité d'oeuves sociales local, organisme propre à la collectivité)	Oui

(*) Chèques vacances, restauration, aide à la famille, subventions pour séjours d'enfants, prestation pour enfant en situation de handicap, autres...



RSU 2021

Nombre de bénéficiaires des prestations d'action sociale ction et protection sociale
7.1.3 par type de prestation et par catégorie hiérarchique et sexe

Type de prestation Catégori			Nombre de béné	ficiaires			
		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Restauration	Subventions	53	232	136	256	381	497
nestaulation	Titres restaurants	63	689	95	117	1033	854
Logement	·	0	0	0	0	0	0
Famille	Places réservées en crèches	0	0	0	0	0	0
	Tickets CESU garde d'enfants 0-6 ans	0	0	0	0	0	0
	Allocation garde de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0
	Autres aides à la garde d'enfant	0	0	0	0	0	0
	Subventions pour séjours d'enfants (en colonie de						
	vacances, en centres de loisirs, sans hébergement,	1	20	8	19	16	40
	séjours linguistiques)						
	Allocation aux parents d'enfants handicapés ou de						
	jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou	1	18	2	8	17	29
	un apprentissage						
	Séjours en centres de vacances spécialisés	0	0	0	0	0	0
Vacances et loisirs	Chèque-vacances	0	0	0	0	0	0
	Chèque lire	0	0	0	0	0	0
	Chèque culture	0	0	0	0	0	0
Prêts et aides exceptionnelles (situatio	ons difficiles)	0	3	2	6	12	34

IND 7.1.1-7.1.3



7.2.0

Existence d'un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord collectif sur la	Non
protection sociale complémentaire ?	NOIT



Procédure retenue par la collectivité pour 7.2.1 la protection sociale complémentaire santé et prévoyance

	Santé	Prévoyance
Via une convention de participation propre à la collectivité	Oui	Oui
Via une adhésion à une convention de participation souscrite par le centre de gestion	Non	Non
Via un contrat ou un règlement labellisé	Non	Non



Nombre de bénéficiaires et montant des **1.2.2** prestations de protection sociale complémentaire

Nombre de bénéficaires	Santé	Prévoyance
Catégorie A	1 773	892
Catégorie B	726	383
Catégorie C	3 013	1 718
Agents sur emploi non permanent	167	3
Nombre total de bénéficiaires	5 679	2 996

Montant des participations (en €)

Catégorie A	557 922	197 571
Catégorie B	235 285	109 036
Catégorie C	944 028	573 855
Agents sur emploi non permanent	31 473	812
Montant total des participations* (en €)	1 768 708	881 274



8.1.1 Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

ées concernent les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi permanent ou non permanent), présents au cours de l'année 2021.

Des sanctions disciplinaires ont-elles été prononcées au cours de l'année 2021	Oui	

Si OUI , afficher le tableau suivant :

Fonctionnaires titulaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires titulaires (art. 89 de la loi du 26 janvier 1984) en 2021		
	Hommes	Femmes	
Sanctions du 1er groupe :	9	2	
Avertissement	2	0	
Blâme	3	2	
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	4	0	
Sanctions du 2ème groupe :	0	0	
Radiation du tableau d'avancement	0	0	
- dont en complément d'une sanction du 2ème groupe	0	0	
- dont en complément d'une sanction du 3ème groupe	0	0	
Abaissement d'échelon	0	0	
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	0	0	
Sanctions du 3ème groupe :	0	0	
Rétrogradation	0	0	
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans	0	0	
Sanctions du 4ème groupe :	0	0	
Mise à la retraite d'office	0	0	
Révocation	0	0	

Fonctionnaires stagiaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires stagiaires (art. 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992) en 2021		
	Hommes	Femmes	
Avertissement	0	0	
Blâme	0	0	
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	0	0	
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	0	0	
Exclusion définitive du service	0	0	

Contractuels	Nombre de sanctions prononcées concernant les agents contractuels (art. 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988) en 2021		
	Hommes	Femmes	
Avertissement	0	0	
Blâme	0	0	
Exclusion temporaire de fonctions	0	0	
Licenciement	0	0	

Précision : compter un motif par sanction	Principal motif des sanctions prononcées concernant les agents fonctionnaires, stagiaires et contractuels en 2021		
	Hommes	Femmes	
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	0	0	
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	2	2	
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	0	0	
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	2	0	
lvresse	2	0	
Mœurs (dont harcèlement sexuel)	0	0	
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	2	0	
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts	0	0	
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation	1	0	
Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour nanquements non mentionnés dans les colonnes précédentes)	0	0	
Autres	0	0	

RSU 2021 1201



Comité social territorial du 2 juin 2023 à 14h00

RELEVE DE CONCLUSIONS

Le comité social territorial (CST) s'est réuni le vendredi 2 juin 2023 à partir de 14h00, salle de la commission permanente « la Canche », sous la présidence de monsieur Daniel Maciejasz, vice-président en charge de l'administration générale, des finances et du personnel départemental.

Le comité social territorial a examiné les dossiers ci-dessous :

1. Consultation sur l'évolution organisationnelle de la direction de la mobilité et du réseau routier (DM2R)

Monsieur Matthieu Bielfeld a indiqué que pour permettre une mise en œuvre plus efficace du projet de mandat et plus précisément du pacte des solidarités territoriales, adopté par le Conseil départemental du 26 septembre 2022, la DM2R doit apporter des ajustements à son organisation.

Ainsi, il est proposé, à compter du 1^{er} juillet 2023 :

♣ la création d'un service mobilité et maîtrise d'ouvrage (SMO) qui sera chargé du pilotage stratégique des politiques de mobilité. Il sera également chargé de la conduite des opérations d'investissement réalisées sous maîtrise d'ouvrage départementale, qui sera réalisée en mode projet en mobilisant les équipes du service de maîtrise d'œuvre, et les différents services de la DM2R.

Le SMO sera composé:

- d'un bureau des politiques de mobilité (BPM) qui sera notamment chargé du schéma directeur routier, du plan vélo, du schéma directeur de covoiturage et du plan de déplacements d'administration ;
- d'un bureau d'appui à la maîtrise d'ouvrage (BAMO) qui aura pour mission d'apporter un appui et une expertise aux chefs de projet et aux maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT) sur les aspects administratifs, juridiques et techniques, sur les co-financements et sur la communication;
- d'une équipe constituée de chefs de projets chargés du pilotage des projets complexes portés en maîtrise d'ouvrage par la DM2R, pour assurer la conduite des opérations d'investissement complexes en mode projet.
- ♣ la création d'un service études et travaux (SET) pour assurer la maîtrise d'œuvre des projets, d'une part dans les phases de maîtrise d'œuvrage sous le pilotage des chefs de projets du SMO, et d'autre part dans les phases de maîtrise d'œuvre à partir de la phase projet. Le SET sera composé :

- d'un **bureau des méthodes** avec pour missions d'encadrer les dessinateurs-projeteurs, les gestionnaires chargés des opérations de maîtrise d'œuvre et les agents d'entretien, et de mettre à disposition des équipes les ressources nécessaires à la maîtrise d'œuvre, dans un objectif d'harmonisation;
- de deux équipes de maîtrise d'œuvre l'une à Arras, l'autre à Saint Léonard.
- Le pilotage du service sera assuré par le chef de service secondé par deux adjoints. Il assurera l'encadrement des deux équipes de maîtrise d'œuvre ainsi que du bureau des méthodes et du gestionnaire chargé du suivi financier.
- de renommer le service prospective et programmation en service pilotage et programmation. Ce service est repositionné sur des missions ressources, avec un périmètre élargi sur ces thématiques : toute la chaîne de l'achat public, le suivi des programmations liées aux politiques voirie et mobilité, le pilotage des dispositifs particuliers et le confortement de son positionnement de porte d'entrée des MDADT pour ces volets ;

Le service des ouvrages d'art, le service de l'exploitation et de la sécurité routière et le service maintenance et ressources du réseau routier ne sont pas modifiés.

La direction adjointe conserve la même configuration.

Les changements de fonctions qui découlent de ces évolutions organisationnelles sont les suivants :

Anciennes fonctions	Nouvelles fonctions
Chef du Service Grands Projets Routiers Centre	Chef du service mobilités et maîtrise d'Ouvrage -
Chargée de mission mobilité	Cheffe du bureau des politiques de mobilité
Technicien études mobilité au BDM	Chargé d'études mobilité
Adjoint au Chef du SM3R	Chef du bureau d'appui maîtrise d'ouvrage
Techniciens études mobilité au BDM (2 postes)	Technicien études trafic-opportunité au BAMO
Assistante SGPRC	Gestionnaire juridique et administratif
Chef du bureau déplacement et mobilité	Chef de projet
Chef de bureau travaux centre	Chef de projet
Secrétaire du bureau des déplacements mobilité	Secrétaire du bureau des politiques de mobilité
Assistantes SGRPL	Gestionnaire administrative
Adjoint au chef de service SGPRL	Adjoint au chef de service études et travaux – St-Léonard
Chef du bureau des études Centre	Adjoint au chef de service études et travaux - Arras
Chef du service prospective et programmation	Chef du service pilotage et programmation
Technicien travaux bureau des travaux centre	Chargé de mission mobilité
Dessinateur-projeteur SGPRC	Chargé d'études SIG
Dessinateur-projeteur SGPRC	Gestionnaire administratif et financier
Secrétaire bureau des travaux Centre	Gestionnaire administrative
Secrétaire SGPRL	Gestionnaire administrative
Techniciens études bureau études centre	Chef de projet
Chef Cellule méthodes et ressources	Chef du bureau des méthodes
Dessinateur-projeteur SGRL	Technicien méthodes
Dessinateur-projeteur SGPRC	Chef de projet

Le collège des représentants du personnel a émis un avis favorable à la majorité des membres présents concernant l'évolution organisationnelle de la direction de la mobilité et du réseau routier (8 avis favorables – 2 abstentions).

Le collège des représentants de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents concernant l'évolution organisationnelle de la direction de la mobilité et du réseau routier (9 avis favorables).

2. Consultation sur l'évolution organisationnelle de la direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement (DDAE)

Monsieur Arnaud Curdy a rappelé que le Département a arrêté en fin d'année 2022, son projet de mandat au travers du pacte des solidarités territoriales fixant des orientations en termes de développement territorial, de défis climatiques, d'excellence et de préservation des ressources, avec un niveau d'ambition accru. Ces engagements politiques forts sur les sujets portés par la DDAE nécessitent une évolution organisationnelle de la direction.

Ainsi, à compter du 1er septembre 2023, la structure de la DDAE sera la suivante :

- **une direction** dont le périmètre d'intervention demeure inchangé;
- **une direction adjointe** rattachée à la direction, qui sera chargée des missions de transversalité pour développer une approche globale des enjeux de transition environnementale et leur intégration dans les politiques départementales ;
- **une mission attractivité et tourisme** qui est créée et rattachée à la direction pour assurer le pilotage de la politique tourisme en lien avec l'agence de développement et de réservation touristique (ADRT) ainsi que la démarche liée aux sujets de l'attractivité territoriale. Elle anime le lien avec l'ensemble des acteurs de la filière ;
- un service développement territorial qui assurera le pilotage et l'animation des politiques en faveur des territoires et la politique agricole. Il contribuera à l'actualisation du schéma d'alimentation durable et à la mise en œuvre des outils opérationnels. Il aura en charge l'analyse et l'élaboration des avis du Département sur les documents d'urbanisme ainsi que l'animation de la centrale d'achat et ingénierie d'accompagnement de projet des communes et le déploiement et le renforcement de l'assistance technique réglementaire;
- **un service aménagement, espaces naturels et itinérance** qui regroupe le service des espaces naturels et de la randonnée (SENR) et le service aménagement foncier et du boisement (SAFB). Les missions seront les suivantes :
 - pilotage de la politique en faveur des espaces naturels sensibles ;
 - pilotage et suivi des partenariats extérieurs en matière environnementale ;
 - pilotage et animation des procédures d'aménagement foncier ;
 - préparation et suivi des travaux connexes liés à l'aménagement foncier;
 - pilotage et animation des procédures de réglementation des boisements ;
 - suivi des mesures compensatoires sur le Canal Seine Nord Europe (CSNE) ;
 - pilotage et suivi de la gestion de l'espace départemental des bois Durieux ;
 - pilotage, animation et évolution du plan départemental d'itinéraires et de randonnée (PDIPR) ;
 - déploiement de l'itinéraire dans le département en lien avec le plan départemental d'espaces sites et itinéraires (PDESI).
 - ♣ le service préservation des ressources et du climat dont les missions recouvriront:

- les champs d'expertise de l'ancien service des stratégies départementales (SSD) à savoir l'analyse, l'accompagnement et la conception de projet sur les sujets de l'eau, de l'air, des déchets et du développement durable ;
- le sujet de la biodiversité. Cette expertise qui était rattachée jusqu'alors au SENR est désormais rattachée à cet espace recomposé;
- le sujet du climat, qui jusqu'alors n'était pas acté comme un axe prioritaire apparait dans l'expertise du service. Ce sujet est à l'interface de l'expertise existante dans ce service (eau, air, développement durable, bilan gaz à effet de serre, biodiversité).

Les changements de fonctions qui découlent de ces évolutions organisationnelles sont les suivants :

Ancienne fonction	Nouvelle fonction	
Chef de mission « agriculture / pêche »	Responsable « agriculture et alimentation durable »	
Chef de cellule « d'appui technique »	Responsable « biodiversité »	
Chef de mission « coordination territoriale »	Chargé de mission « finances et budgets »	
Chef de bureau « des espaces naturels sensibles et	Responsable des espaces naturels sensibles et des	
des partenariats »	partenariats	
Chef de bureau « de la randonnée »	Chargé de mission randonnée	
Chef de mission « mission prospective - qualité	Chargé de mission développement durable et	
juridique »	risques	

S'agissant des 10 postes actuellement vacants :

Ancienne fonction	Nouvelle fonction	Affectation
2 chargés de mission ATR au	Gestionnaire de dossiers ATR	Service du développement
service ATR		territorial
Coordinateur de projets de	Gestionnaire de projets de	
sensibilisation au développement	sensibilisation développement	Direction adjointe
durable au SSD	durable	
Chargé de mission érosion	Chargé de mission érosion	Service préservation des
		ressources et du climat
Gestionnaire de dossiers	Gestionnaire de dossiers	Service du développement
développement territorial et	développement territorial et	territorial
urbanisme	urbanisme	
Chargé de mission en	Chargé de mission en	Mission attractivité et
développement touristique	développement touristique	tourisme
Chef de service aménagement	Chargé de mission biodiversité	Service préservation des
foncier et du boisement		ressources et du climat
Chargé de mission à l'ingénierie	Chargé de mission développement	Service du développement
territoriale	territorial	territorial
Chargé d'études juridiques au	Chargé de mission arbres et haies	Service préservation des
service des stratégies		ressources et du climat
départementales		
Chef de service des stratégies	Chef de service ressources et climat	Service préservation des
départementales		ressources et du climat

Le collège des représentants du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité concernant l'évolution organisationnelle de la direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement (10 avis favorables).

Le collège des représentants de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité concernant l'évolution organisationnelle de la direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement (9 avis favorables).

3. Consultation sur l'évolution organisationnelle de la direction de la commande publique

Monsieur Philippe Maillard a indiqué que cette évolution organisationnelle s'inscrit dans le cadre de la démarche de modernisation engagée de façon globale par le pôle ressources et accompagnement.

Ainsi, il est proposé, à compter du 1er septembre 2023 :

- une première phase de réorganisation qui consiste à intégrer au sein de la direction de la commande publique, le service des achats et d'appui au pilotage de la direction des moyens généraux ainsi que le bureau d'appui au pilotage qui lui est rattaché.
- de renommer la direction de la commande publique en direction des achats et de la commande publique.

Une seconde phase de réorganisation sera proposée à un prochain comité social territorial afin de repenser l'organisation et le fonctionnement global de la direction des achats et de la commande publique après un temps de concertation avec les équipes. Durant la période transitoire, le bureau d'appui au pilotage continuera à assurer l'ensemble de ses missions pour les entités de la direction des moyens généraux, notamment dans le domaine budgétaire.

Le collège des représentants du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité concernant l'évolution organisationnelle de la direction de la commande publique (10 avis favorables).

Le collège des représentants de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité concernant l'évolution organisationnelle de la direction de la commande publique (9 avis favorables).

4. Consultation sur les dispositifs de soutien aux assistants familiaux et les modalités de rémunération associés

Information sur la mise en œuvre des astreintes des assistants familiaux ressources

Madame Daphné Bogo a indiqué que le Département souhaite poursuivre la valorisation de l'exercice du métier d'assistant familial (AF). Quatre mesures seront mises en œuvre. En outre, une information est également apportée sur la mise en œuvre des astreintes des assistants familiaux ressources (AFR).

♣ Évolution des modalités de remboursement pour les transports effectués par les AF :

Le Département du Pas-de-Calais accorde le remboursement systématique des transports de proximité liés au statut juridique de l'enfant et à sa prise en charge (rencontre famille, rencontres au sein des MDS, déplacements liés à une procédure judiciaire), et ce, quel que soit le kilométrage parcouru. En revanche, les frais de transport de proximité liés à l'enfant lui-même (rendez-vous chez le coiffeur, chez le médecin traitant, conduite à l'école du quartier...) relèvent de l'allocation d'entretien et restent normalement à la charge de l'AF. A ce jour, afin de prendre en compte les déplacements effectués dans un contexte d'inflation, il est proposé, à compter du 1^{er} septembre 2023, de prendre en charge les déplacements des assistants familiaux dès le premier kilomètre parcouru.

La rémunération des accueils effectués en journée :

Il est proposé de valoriser l'accueil de jour, sans nuitée, qui pourrait être réalisé par un AF dans deux cas de figure :

- pour permettre l'accueil d'un enfant chez un AF dans le cadre de la formation initiale ou continue d'un collègue AF en vue de faciliter l'accès à la formation des AF accueillant des enfants non scolarisés et de reconnaître le travail effectué par l'AF qui accueille l'enfant en journée et répond à ses besoins. Ce type d'accueil serait rémunéré à hauteur de 3 SMIC horaires et prévoirait le versement de l'indemnité d'entretien. Dans le même temps, le versement de l'indemnité d'entretien du lieu d'accueil principal serait maintenu;
- pour permettre l'accueil chez un AF en journée, sans nuitée, d'un enfant sans solution d'accueil pérenne, afin de lui offrir une prise en charge adaptée, répondant à ses besoins, le temps de la recherche d'un lieu d'accueil pérenne, ou à défaut, pour la nuitée. Ce type d'accueil serait rémunéré à hauteur de 3 SMIC horaire avec le versement de l'indemnité d'entretien.

Complémentairement à cette mesure, un protocole encadrant les bonnes pratiques et les articulations entre les AF et les services éducatifs sera élaboré. Il est proposé la mise en place de ce dispositif à compter du 1^{er} juillet 2023.

La pérennisation du dispositif d'accueil spécialisé familial et thérapeutique (DAFST):

L'accueil familial spécialisé s'adresse à des mineurs qui ont besoin à la fois d'un accompagnement éducatif et d'un suivi spécialisé et soutenu par un service de pédopsychiatrie. Il implique que l'équipe de soins intervienne auprès de l'AF pour l'éclairer dans la compréhension de la situation, pour assurer son soutien technique, notamment en cas de difficultés dans la prise en charge du mineur. Ce dispositif existe à ce jour à titre expérimental sur le territoire de l'Artois. Il est proposé de l'étendre sur l'ensemble du territoire départemental et de le pérenniser. Les AF participant au DAFST bénéficient d'une formation spécifique dispensée par le CNFPT. Ils participent à des groupes de soutien de la pratique animés par le centre médico psychologique (CMP). Ils signent un avenant à leur contrat de travail leur octroyant une majoration de salaire de 22,5 fois le SMIC horaire par mois, l'avenant prend fin à la sortie du mineur du dispositif.

L'évolution d'une règle de gestion relative aux congés des AF :

Les AF ont droit à 35 jours de congés payés pour une année civile entière travaillée. Actuellement, l'AF est autorisé à prendre 15 jours de congés hors période de vacances scolaires, sous réserve que la scolarité ou la formation des enfants accueillis soit maintenue. Afin de faciliter l'organisation des congés des AF, et notamment les relais entre AF, il est proposé de supprimer la durée de 15 jours hors période de vacances scolaires. Chaque assistant familial pourra ainsi poser sans limitation ses jours de congé hors vacances scolaires, sous réserve que la scolarité ou la formation des enfants accueillis puisse être maintenue. Cette disposition pourrait s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024, permettant ainsi de réaliser, au préalable les ajustements techniques nécessaires.

♣ Information sur la mise en œuvre et l'indemnisation des astreintes réalisées par les AFR :

À compter du 1er juillet 2023, l'ensemble des AFR participera aux astreintes auprès des AF du vendredi soir au lundi matin, à l'identique des RLAAF, CSLAF et RS ASE. Deux AFR seront d'astreinte du vendredi soir au lundi matin ainsi que les veilles de jour férié et les jours fériés. Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. La durée de cette intervention est considérée comme un temps de travail effectif. Ainsi, seul le temps passé par l'agent à son domicile est considéré comme une période d'astreinte, la durée de l'intervention comptant comme du temps de travail effectif. Pour rappel, le taux d'indemnisation est actuellement fixé par arrêté ministériel à 109,28€ pour les agents hors filière technique, pour une astreinte du vendredi soir au lundi matin. Lorsque l'agent est appelé à intervenir, l'indemnité d'intervention pendant une astreinte est fixée à ce jour, à :

- 16 euros par heure, un jour de semaine ;
- 20 euros par heure, un samedi;
- 24 euros par heure, une nuit;
- 32 euros par heure, un dimanche ou jour férié.

Ce régime sera appliqué aux AFR sur présentation d'une fiche d'intervention renseignée et signée par le CSLAF, qui sera transmise au bureau du budget et de la comptabilité de l'enfance famille et insertion. Ces indemnités seront octroyées à compter du 1^{er} juillet 2023 et seront versées avec effet rétroactif dès lors que les ajustements techniques nécessaires auront été opérés.

Le collège des représentants du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité concernant les dispositifs de soutien aux assistants familiaux et les modalités de rémunération associés (10 avis favorables).

Le collège des représentants de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité concernant les dispositifs de soutien aux assistants familiaux et les modalités de rémunération associés (9 avis favorables).

5. Consultation sur l'attribution de titres restaurant aux agents départementaux

Madame Emeline Debaecke a présenté les différentes propositions de l'administration visant à élargir les critères d'attribution, à dématérialiser des titres-restaurant et à revaloriser leur valeur faciale. Ainsi, il est proposé :

- de procéder au retrait de la règle des 3 kms et d'accorder le bénéfice des titres-restaurant à tous les sites, hors siège (rue d'Amiens et place Jean Moulin à Arras). Environ 700 agents seraient concernés. Les conventions conclues avec les restaurants administratifs sur les territoires ne seront pas reconduites;
- de dématérialiser les titres-restaurant via une carte « prépayée » permettant notamment le paiement au centime près dans la limite du plafond journalier légal actuellement fixé à 25€, le paiement complémentaire pour les transactions supérieures à 25€, le paiement avec code PIN ou en sans contact, la géolocalisation des commerçants avec une forte extension du nombre de commerçants partenaires;
- d'augmenter la valeur faciale à 5,60 € au lieu de 4,57€ actuellement ;

 de réévaluer l'indice de rémunération de l'IM 480 à l'IM 534 inclus pour bénéficier de la participation du Département à hauteur de 60%; au-delà de l'IM 534 la participation sera de 50%.

Le collège des représentants du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité concernant les modalités d'attribution de titres restaurant aux agents départementaux (10 avis favorables). Le collège des représentants de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité concernant les modalités d'attribution de titres restaurant aux agents départementaux (9 avis favorables).

6. Consultation sur le rapport social unique (RSU)

Madame Emeline Debaecke a présenté les données les plus significatives du RSU 2021 du Département du Pas-de-Calais. Le rapport fait apparaître un effectif total rémunéré de 7 003 agents au 31 décembre 2021, soit une légère diminution de 1,9% entre 2020 et 2021. L'effectif sur emploi permanent (fonctionnaires et contractuels) a connu une légère diminution de 0,5% entre 2020 et 2021. Il s'établit au 31 décembre 2021 à 5 137 agents. 22% des contractuels sont en contrat à durée indéterminée. L'effectif sur emploi non permanent est passé de 126 à 176 entre 2020 et 2021. Cette hausse concerne principalement le recrutement des apprentis (+60%). Les filières techniques et administratives sont les deux filières les plus représentées parmi les effectifs permanents titulaires et non titulaires. Elles représentent respectivement 45,5 % et 30,9 % des agents. Les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement représentent 46,9% des agents de la filière technique. L'âge moyen au sein de la collectivité est de 46 ans et 4 mois. Le taux d'emploi des personnels handicapés est de 9,44 %. Les chiffres relatifs à l'absentéisme font apparaître une augmentation du nombre de journées d'absence, en hausse de 4,87 % par rapport à 2020. Le nombre d'accidents du travail est en hausse par rapport à 2020 (+54). S'agissant de la formation, le nombre total de journées de formation est en hausse de 83,2% par rapport à 2020.

Le collège des représentants du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité concernant l'examen du rapport social unique (10 avis favorables).

Le collège des représentants de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité concernant l'examen du rapport social unique (9 avis favorables).

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement Direction des ressources humaines Service pilotage des ressources

RAPPORT N°15

CONSEIL DEPARTEMENTAL REUNION DU 4 DÉCEMBRE 2023 COMMUNICATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a instauré l'élaboration, par les collectivités territoriales, d'un Rapport Social unique (RSU), antérieurement appelé bilan social ou rapport sur l'état de la collectivité.

Ce rapport social unique rassemble les éléments et données regroupés autour d'une liste de thématiques fixée par arrêté: emploi, recrutement, parcours professionnel, formation, rémunération, santé et sécurité au travail, organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social et discipline.

Ce rapport est désormais présenté, après avis du comité social territorial, à l'assemblée délibérante au cours de la même année et rendu public par l'autorité territoriale sur le site internet de la collectivité ou à défaut, par tout autre moyen permettant d'en assurer la diffusion.

Conformément aux articles L. 231-1 à L. 231-4 et L. 232-1 du Code général de la fonction publique, les données à partir desquelles est élaboré le rapport social unique sont renseignées dans une base de données sociales définie pour toutes les collectivités et mise à disposition par le centre de gestion.

Lors de sa séance du 2 juin 2023, le comité social territorial de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité sur le rapport social unique 2021 du Département du Pas-de-Calais.

Il convient de statuer sur ce rapport et, le cas échéant, de donner acte à monsieur le Président de la présentation du rapport social unique 2021, annexé au présent rapport.
La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un
avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/11/2023.
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.
Le Président du Conseil départemental
SIGNE
Jean-Claude LEROY